



Driss Lachguar dans le cours inaugural présenté à la Faculté polydisciplinaire de Larache

S.M le Roi a mené une douce révolution de réformes

Page 2

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10340

Vendredi 18 Octobre 2024

Le CNDH rend sa copie à propos du projet de loi organique relatif au droit de grève

Les carences et les recommandations



Omar Hilale : *L'Initiative marocaine d'autonomie est une solution qui se projette dans l'avenir alors que la position de l'Algérie est ferrée dans une vision passéiste.*

Page 6

Congrès national du SNE-Sup



Le 12ème congrès du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) aura lieu les 18, 19 et 20 courant au Complexe Moulay Rachid de la jeunesse et de l'enfance à Bouznika. La séance d'ouverture de ce congrès, placé sous le thème « Ensemble pour l'unification, la démocratisation et l'amélioration du système de l'enseignement supérieur au service du développement de notre pays » aura lieu ce vendredi à partir de 17 heures à l'amphi Belmahi-Faculté des sciences-Rabat.

Page 3

Driss Lachgar dans le cours inaugural présenté à la Faculté polydisciplinaire de Larache

S.M le Roi a mené une douce révolution de réformes

Actualité



«**S**a Majesté le Roi a mené une douce révolution de réformes», a souligné le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, Driss Lachgar, en donnant le cours d'ouverture universitaire à la Faculté polydisciplinaire de Larache sous le titre «L'Institution Royale et les processus de développement au Maroc au cours d'un demi-siècle de règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI».

Devant les étudiants et une pléiade d'universitaires et chercheurs en droit et sciences politiques, le responsable ittihadi a rappelé que le Maroc n'est pas un Etat qui a émergé du néant mais date de plusieurs siècles, s'appuyant sur «des institutions fortes et pérennes, en mettant en avant que «de grand projet de réforme» qu'a initié Sa Majesté le Roi Mohammed VI n'a pas été enclenché par une nouvelle réforme constitutionnelle, mais par celle de base, fondée sur l'épuration «de tous les dossiers de ce qu'on appelle communément les années de plomb».

Driss Lachgar a indiqué que le Souverain a lancé nombre de signaux au cours de la multitude de tournées qu'il a entreprises à travers les différentes régions du Royaume, avec des portées fortes et éloquentes.

A cet égard, le Premier secrétaire de l'USFP a précisé que parmi les premières visites effectuées par Sa Majesté le Roi, l'on peut évoquer celles à la ville d'Ouazzane pour son cachet spirituel et celle à la zone d'Ajdîr pour ses attaches amazighes, ce qui a contribué à l'ouverture du chantier de la culture amazighe.

Par ailleurs, l'orateur n'a pas manqué d'évoquer les séquelles des années de plomb, les conclusions des travaux de l'Instance équité et réconciliation de même que les travaux relatifs à la modernisation du statut de la famille...

D'autre part, concernant le dossier de la Cause nationale, le dirigeant du parti des forces populaires a mis en avant les réalisations acquises par le fait

de l'action déployée par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II qui a joué un rôle crucial en faveur de l'ultime objectif de la libération et l'unité du pays.

«C'est qu'au moment où nous abordions la question du Sahara marocain, nombre d'Etats à travers le monde étaient détruits et nombre de pays se fracturaient...», a-t-il fait observer en évoquant à titre d'exemple le cas de la Yougoslavie et d'autres pays ayant été fracturés et divisés dans diverses régions du monde.

«Aujourd'hui, a affirmé le tribun ittihadi, nous sommes en mesure de conclure que nous avons émergé du tunnel après l'adoption de l'initiative du projet d'autonomie qui nous a procuré un exutoire sur le plan des relations extérieures (...), ajoutant que «nous vivions, après notre retrait de l'organisation de l'Unité africaine, sous pression et attendions la décision du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies concernant notre Cause nationale... sans oublier le déploiement et l'acharnement du ministre algérien des Affaires étrangères et de la Diplomatie de la junte algérienne dans les arcanes des organisations internationales et continentales...».

Là-dessus, le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires a exprimé la fierté et la joie du triomphe procurées par les efforts consentis par Sa Majesté le Roi et grâce à la stratégie de l'initiative de l'autonomie «en tant que formule définitive quant au traitement du dossier du Sahara»...

D'autre part, Driss Lachgar, en passant en revue les réalisations ayant été acquises du fait de «la révolution douce», a évoqué l'exemple de dizaines d'instances des droits de l'Homme et d'organisations de la société civile qui jouissent d'ores et déjà de l'attribut de l'utilité publique alors qu'elles étaient souvent interdites.

«En d'autres termes, s'est-il réjoui, nous nous sommes introduits dans une nouvelle ère de liberté, ce qui a abouti à

la révision de la régionalisation avancée, outre la réforme constitutionnelle et la procédure suivie...».

Dans cette même veine, l'orateur a relevé que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, depuis son intronisation en 1999 et jusqu'en 2011 (nouvelle Constitution) n'a cessé de mener une réforme

de base et de fond douce et institutionnelle se rapportant notamment «aux libertés, aux droits de l'Homme et à la modification du cadre politique des collectivités locales et des élections, ce qui a débouché, en fin de compte sur la révision globale de la Constitution» (...)

Rachid Meftah

Votez la Rose

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية
+،.ح.ت+ +،.ح.ن.ف+ إ٤٧.م.م١ ٤٣١٨.١١
Union Socialiste des Forces Populaires

الانتخابات التشريعية الجزئية
دائرة خريبكة

دكتور في الحقوق
* إطرار بمجلس النواب،
* ملحق بالمجلس الأعلى
للثربية والتكوين
* مستشار جماعي
بجماعة أبي الجعد
* رئيس جمعية مبادرات مواطنة
* كاتب فرع الاتحاد الاشتراكي
بأبي الجعد

22
أكتوبر
2024

سعيد
المسكينى

جميعاً من أجل التغيير...
معاً من أجل تنمية الإقليم

صوتوا على مرشح الاتحاد الاشتراكي
بوضع علامة X على رمز الوردة

Le CNDH rend sa copie à propos du projet de loi organique relatif au droit de grève

Les carences et les recommandations



Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a rendu son avis à propos du projet de loi organique n°97-15 fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de grève dans lequel il a mis l'accent sur les carences du texte en question et proposé des recommandations qui seraient à même de le peaufiner.

Dans ce document, le CNDH a critiqué la «restriction» du droit de grève et l'interdiction de certains types de droit de grève, tout en recommandant l'élargissement de la définition du droit de grève pour y inclure la défense des intérêts moraux et professionnels individuels et collectifs des travailleurs pour l'harmoniser avec les dispositions de l'article 396 du Code du travail. Cet article, rappelle-t-on, dispose que les syndicats ont pour objec-

tif «la défense, l'étude et la promotion des intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels, individuels et collectifs, des catégories qu'ils encadrent ainsi que l'amélioration du niveau d'instruction de leurs adhérents. Ils participent également à l'élaboration de la politique nationale dans les domaines économique et social. Ils sont consultés sur tous les différends et questions ayant trait au domaine de leur compétence».

Le CNDH a également appelé à reconnaître d'autres formes de grèves, dont notamment la grève solidaire et la grève tournante.

La même source a recommandé d'élargir le cercle des parties habilitées à exercer le droit de grève pour inclure des catégories de salariés qui ne sont pas nécessairement soumis au Code du travail

ou à la loi sur la fonction publique, comme les travailleurs assujettis à d'autres codes tel celui du commerce maritime, ainsi que le dahir du 24 décembre 1960 portant statut du personnel des entreprises minières.

Le CNDH a estimé qu'empêcher les travailleurs de secteurs entiers d'exercer le droit de grève peut exclure des catégories de fonctionnaires, y compris ceux qui occupent des postes techniques et autres, tout en appelant à s'inspirer des expériences internationales dans ce domaine, dans lesquelles une distinction est faite entre les fonctionnaires civils qui occupent des postes de supervision et supérieurs, et le reste des fonctionnaires, quelle que soit la nature du secteur.

S'agissant de la grève qui a pour objet la satisfaction des revendications non pas

professionnelles mais politiques, le CNDH a souligné que le deuxième paragraphe de l'article 5 du projet de loi interdisant toute grève à des fins politiques est large et ne permettrait pas un encadrement juridique de certains cas où il est difficile de mettre une ligne de séparation entre le syndical et le politique lorsqu'il s'agit de travailleurs et d'employés qui défendent leurs intérêts économiques et sociaux. Pour cette raison, le CNDH a proposé cette nouvelle formule : « Est interdite toute grève à des fins purement politiques ».

Par ailleurs, cette instance nationale présidée par Amina Bouayach a mis l'accent sur la nécessité d'institutionnaliser le dialogue social, d'encourager la négociation collective et de conclure des accords collectifs au sein des entreprises pour résoudre les problématiques liées à la fixation des normes du service minimum.

Concernant le principe du «salaire contre travail» fortement critiqué par les centrales syndicales parce qu'il porte atteinte à la liberté syndicale, le CNDH semble entériner ce principe quand il a appelé à respecter le principe de proportionnalité entre la durée de l'arrêt de travail et la retenue sur salaire lors de l'application dudit principe, ainsi que la précision des cas d'exception auxquels ne s'applique pas le principe «salaire contre travail» lorsque le motif de la grève est le non-paiement des salaires, tout en respectant les procédures administratives suivies avant la retenue.

En ce sens, le CNDH a rappelé que ce principe est appliqué en vertu notamment de l'article 32 du Code du travail qui dispose que le contrat est provisoirement suspendu, entre autres, pendant la durée de la grève et l'article 41 du Décret Royal n° 330-66 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique.

Mourad Tabet

Omar Hilale : La dynamique de soutien au Plan d'autonomie dénote de l'adhésion internationale à la vision portée par le Royaume pour l'avenir du Sahara marocain

L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale a affirmé, mercredi à New York, que la dynamique croissante de soutien à l'Initiative marocaine d'autonomie dénote de l'adhésion internationale à la vision portée par le Royaume pour l'avenir du Sahara marocain.

Intervenant devant la 4ème commission de l'Assemblée générale de l'ONU, M. Hilale a relevé que plus d'une centaine d'Etats membres, toutes régions confondues, dont deux membres permanents du Conseil de sécurité, 19 pays de l'Union européenne, ainsi que des organisations sous-régionales et régionales ont exprimé leur ferme soutien à la proposition marocaine comme seule et unique base crédible pour la solution politique, ajoutant que les interventions ces derniers jours devant cette Commission en ont témoigné avec éclat.

S'agissant de l'ouverture de consulats généraux d'une trentaine

de pays dans les villes de Laâyoune et Dakhla, M. Hilale a salué une "preuve irréfutable" de la reconnaissance internationale de la souveraineté marocaine sur le Sahara.

Il a souligné que l'Initiative marocaine d'autonomie dans le cadre de la souveraineté du Maroc, "est la seule et unique base pour le règlement de ce différend régional. Elle garantit la gestion par les populations locales de leurs affaires. Elle favorise la renaissance du Maghreb arabe sur les bases des principes universels de bon voisinage, de développement durable et de stabilité régionale".

"Cette Initiative a le mérite de se projeter dans l'avenir en pleine harmonie avec le Pacte de l'avenir adopté le mois dernier" à New York, a relevé l'ambassadeur, soulignant que l'Algérie doit saisir ce message et comprendre, qu'après 50 ans, son projet séparatiste pour le Sahara a irrémédiablement échoué.

"Le Sahara est redevenu Marocain en 1975, tel qu'il l'a été depuis la nuit des temps", a conclu M. Hilale.

Le Maroc réaffirme son soutien "ferme et constant" à la souveraineté des Emirats arabes Unis sur les îles Tunb al-Kubra, Tunb al-Sughra et Abu Musa

Le Maroc a réaffirmé, mercredi à New York, son soutien "ferme et constant" à la souveraineté des Emirats arabes Unis sur les îles Tunb al-Kubra, Tunb al-Sughra et Abu Musa.

"Je voudrais réaffirmer le soutien ferme et constant du Royaume du Maroc à l'intégrité territoriale des Emirats arabes Unis et à sa souveraineté permanente sur les îles Tunb al-Kubra, Tunb al-Sughra et Abu Musa", a souligné l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, devant la 4ème commission de l'Assemblée générale de l'ONU.

L'ambassadeur a également indiqué que le Royaume soutient "la demande de ce pays frère de mettre fin à l'occupation par l'Iran de ces trois îles émiraties, ainsi que sa position appelant à la recherche d'une solution soit par la négociation directe, soit par la saisine de la Cour internationale de Justice".

Devant la 4^{ème} Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies

Le soutien du Plan d'autonomie se poursuit



Saint-Christophe-et-Niévès

Saint-Christophe-et-Niévès a réaffirmé, à New York, son soutien à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale du Maroc ainsi qu'au plan d'autonomie comme "la seule solution réaliste" au différend régional autour du Sahara.

"L'initiative marocaine d'autonomie est la seule solution crédible, sérieuse et réaliste" au conflit artificiel sur le Sahara, a souligné mardi la représentante de Saint-Christophe-et-Niévès, devant de la 4^e Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, affirmant que son pays soutient le règlement de ce différend régional dans le respect de la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du Maroc.

La diplomate a, en outre, mis en avant les efforts déployés par le Royaume en vue de raffermir la dynamique socio-économique dans les provinces du Sud, à la faveur du nouveau modèle de développement lancé en 2015.

Burundi

Le Burundi a réaffirmé à New York son soutien total à l'initiative marocaine d'autonomie qui "offre un compromis sérieux et crédible" pour résoudre le différend régional autour du Sahara.

"Cette initiative est pleinement conforme au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux paramètres fixés par le Conseil de sécurité en faveur d'une solution politique", a souligné le représentant du Burundi lors d'une réunion mardi de la 4^e Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dans ce cadre, le diplomate s'est félicité

de la dynamique internationale grandissante en appui à l'initiative d'autonomie.

Il a également exprimé le soutien "indéfectible" de son pays au processus politique visant à parvenir à une solution définitive à ce conflit artificiel sous l'égide exclusive du Secrétaire général de l'ONU et facilité par son envoyé personnel, Staffan de Mistura, estimant que ce processus est essentiel pour la stabilité régionale.

La délégation burundaise a appelé à la reprise rapide du processus des tables rondes, selon le même format et avec les mêmes participants à savoir le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le "polisario", conformément aux résolutions du Conseil de sécurité dont la 2703.

Par la même occasion, le diplomate s'est félicité du vaste programme d'investissements engagé dans les provinces du Sud, notant que cette dynamique a grandement contribué à l'autonomisation des populations locales et à l'amélioration des indices de développement humain et à la promotion des droits de l'homme dans la région.

Il a, en outre, salué la participation des représentants du Sahara, élus démocratiquement, aux séminaires régionaux du C24 à ses sessions annuelles, ainsi qu'aux deux tables rondes tenues à Genève. "Cela met en évidence l'engagement du Maroc en faveur du dialogue inclusif et du processus politique", a-t-il dit.

Soulignant la nécessité de maintenir le rôle de la MINURSO dans la surveillance du cessez-le-feu, le diplomate a salué la pleine coopération du Maroc avec la Mission et son respect du cessez-le-feu, appelant les autres parties à faire de même.

Il a également exhorté les autres parties à s'abstenir de toute action susceptible de

compromettre le processus politique et à cesser d'entraver les mouvements et les activités de la Mission onusienne.

Djibouti

Djibouti a salué, à New York, les efforts "sérieux et crédibles" que le Maroc a inlassablement déployés dans le cadre de l'initiative d'autonomie pour trouver une solution consensuelle au différend régional autour du Sahara.

"Cette initiative, louable à plus d'un titre et en accord avec les principes du droit international, la Charte des Nations Unies, ainsi qu'avec toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU, offre une base solide et constructive pour une solution politique pacifique" à ce conflit artificiel, a souligné Youssouf Aden Moussa, conseiller à la Mission permanente de Djibouti auprès de l'ONU.

Aden Moussa, qui s'exprimait mardi devant la 4^e Commission de l'AG de l'ONU, a relevé que l'initiative d'autonomie représente une "proposition majeure qui témoigne de la volonté du Maroc à trouver une solution durable et pacifique à ce conflit en empruntant la voie du dialogue et de la négociation conformément aux principes du droit international".

"Elle trace les contours d'une solution consensuelle et mutuellement acceptable pour tous les acteurs" et se veut une contribution à la paix et à la stabilité, a-t-il indiqué, exhortant toutes les parties à saisir cette opportunité pour "édifier un avenir durable et pacifique et ne laisser personne de côté".

Il a également exprimé le soutien de son pays aux efforts déployés dans le cadre du

processus politique mené sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies en vue de parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et de compromis à ce différend régional tel que recommandé par les résolutions du Conseil de sécurité.

Et de conclure que seule la solution politique à ce conflit artificiel et le renforcement de la coopération au sein de la région du Maghreb "contribueront de manière significative à renforcer la stabilité et la sécurité" dans tout le Sahel.

Togo

Le Togo a réaffirmé, à New York, son soutien à l'initiative marocaine d'autonomie, présentée par le Royaume pour mettre un terme au différend régional autour du Sahara.

"Le Togo considère que l'Initiative marocaine d'autonomie mérite un soutien clair. En effet, pour mon pays, cette initiative est non seulement conforme au droit international mais également constitue une proposition sérieuse et crédible pour une solution de compromis et définitive à ce différend régional", a souligné Koffi Akakpo, chargé d'affaires à la Mission permanente de la République togolaise auprès de l'ONU.

M. Akakpo, qui s'exprimait devant la 4^e Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, a indiqué que le plan d'autonomie, qui bénéficie d'une dynamique internationale renforcée de soutien, répond pleinement aux paramètres de la solution politique établis par les résolutions du Conseil de sécurité.

En outre, le diplomate s'est félicité de l'ouverture d'une trentaine de consulats généraux de pays arabes, africains dont le

Togo, d'Amérique, d'Asie, à Laâyoune et Dakhla avec pour vocation de renforcer les opportunités économiques et sociales qu'offre le Sahara marocain en tant que hub de développement, de stabilité et de rayonnement dans les régions méditerranéenne, atlantique et africaine.

Il a également salué le développement socio-économique au Sahara marocain grâce aux investissements et aux projets mis en œuvre dans le cadre du nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud. Lancé en 2015, ce modèle a grandement contribué à l'autonomisation des populations et à l'amélioration des indices de développement humain au Sahara marocain, a-t-il dit.

Il a, par la même occasion, salué le plein respect par le Maroc du cessez-le-feu au Sahara, ainsi que sa coopération pleine et continue avec la MINURSO.

Le diplomate a aussi salué les réalisations remarquables du Maroc en matière des droits de l'Homme, notamment le renforcement du rôle des Commissions régionales du Conseil national des droits de l'Homme à Laâyoune et Dakhla, et la coopération bilatérale avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, les organes de traités et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme.

Le représentant du Togo a, par ailleurs, exprimé le soutien de son pays aux efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara marocain visant à faciliter la relance du processus politique sous les auspices exclusifs du Secrétaire général des Nations Unies.

Il a enfin appelé à la reprise rapide du processus des tables rondes selon le même format et avec les mêmes participants, conformément à la résolution 2703 du Conseil de sécurité, invitant toutes les parties à rester engagées tout au long de ce proces-

sus en vue de parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique et de compromis à ce différend régional tel que recommandé par le Conseil de sécurité.

République démocratique du Congo

La République démocratique du Congo a réitéré, à New York, son soutien à l'initiative marocaine d'autonomie, "la solution de compromis" au différend régional autour du Sahara.

Présentée en 2007 par le Maroc, cette initiative est conforme à la Charte des Nations Unies et au droit international, a souligné mardi l'ambassadeur représentant permanent de la République démocratique du Congo à l'ONU, Zénon Mukongo Ngay, devant les membres de la 4^e Commission de l'Assemblée générale de l'ONU.

Le diplomate a, par ailleurs, réaffirmé le soutien de son pays au processus politique tenu sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU visant à parvenir à une solution politique, juste, durable et mutuellement acceptable à ce différend régional.

Bénin

Le Bénin a salué à New York l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc pour clore définitivement le différend régional autour du Sahara. S'exprimant mardi devant la 4^e Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, le représentant permanent du Bénin auprès des Nations Unies, l'ambassadeur Marc Hermance Araba a indiqué que le plan d'autonomie est qualifié de crédible et sérieux dans les résolutions successives du Conseil de sécurité depuis 2007.

Il s'est félicité à ce propos de l'ouverture de Consulate généraux dans les villes de Laâyoune et Dakhla non seulement par les pays africains, mais aussi par les Etats arabes

d'Amérique et d'Asie.

Le diplomate a relevé que son pays souhaite un règlement consensuel et durable de ce différend régional, notant que la réalisation de ce consensus, à travers des négociations quadripartites Maroc-Algérie-Mauritanie-"polisario", sera d'un grand apport pour la stabilité durable de la région maghrébine.

Il a en outre salué les efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara marocain, Staffan de Mistura dont l'une des missions principales est d'œuvrer pour la réalisation d'un consensus sur la base des acquis des tables rondes tenues avec la participation des principaux acteurs.

Gambie

La Gambie a réaffirmé, devant la 4^e Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, son "ferme soutien" à l'initiative d'autonomie en tant que solution sérieuse, fiable et de compromis au différend régional autour du Sahara marocain.

En droite ligne du droit international, cette initiative est à même de contribuer également à promouvoir la stabilité et la sécurité dans la région du Sahel, a souligné le représentant de la délégation de la Gambie lors d'une réunion de la Commission onusienne tenue mardi à New York.

Le diplomate a, dans ce cadre, mis en avant les "étapes positives" prises par le Maroc pour "garantir que le processus politique reste engageant et axé sur la recherche d'une solution durable" au différend régional autour du Sahara.

Il a, en outre, salué les efforts du Secrétaire général de l'ONU et de son Envoyé personnel pour le Sahara marocain visant la relance du processus politique.

Par la même occasion, le représentant

gambien a mis en exergue, devant les membres de la Commission, les avancées substantielles accomplies par le Maroc en matière des droits de l'Homme dans ses provinces du Sud, saluant à cet effet le rôle des commissions régionales du Conseil national des droits de l'Homme à Dakhla et Laâyoune.

Il a, de même, salué les efforts du Maroc pour créer un environnement inclusif qui permet la participation des populations des provinces du Sud dans les processus démocratiques au niveau national et régional.

Le diplomate a enfin salué la dynamique de développement socio-économique en cours dans ces provinces à la faveur du Nouveau modèle de développement lancé en 2015.

Saint-Vincent et Grenadines

Saint-Vincent et Grenadines a réaffirmé, à New York, son soutien au plan marocain d'autonomie, "unique solution" pour résoudre définitivement le différend régional autour du Sahara.

"Nous reconnaissons l'Initiative d'autonomie présentée par le Royaume du Maroc comme une solution unique à ce différend régional", a souligné Lasana Andrews, Conseillère à la Mission permanente de Saint-Vincent et Grenadines auprès des Nations Unies.

Mme Andrews, qui s'exprimait mardi devant les membres de la 4^e Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, a appelé les parties concernées à rester engagées dans le processus politique onusien et à œuvrer en faveur d'une solution réaliste, pragmatique, durable et de compromis à ce conflit artificiel.

Elle a, par ailleurs, salué les efforts du Secrétaire général de l'ONU et de son Envoyé personnel visant à faciliter la relance du processus politique.

Signature d'un accord de jumelage entre la commune de Dakhla et la ville américaine de Columbus



Un accord de jumelage entre la commune de Dakhla et la ville de Columbus aux Etats-Unis (Ohio), a été signé, mercredi à Dakhla, dans le but de renforcer les relations bilatérales de coopération dans plusieurs domaines d'intérêt commun.

Cet accord a été paraphé par le président du Conseil communal de Dakhla, Erragheb Hormatallah, et le maire de la ville de Columbus (Ohio), Andrew Ginther, en présence du Wali de la région de Dakhla-Oued Eddahab,

gouverneur de la province d'Oued-Eddahab, Ali Khalil, et du maire d'Arlington au Texas, Jim Ross, ainsi que des élus.

Dans une déclaration à la presse, le maire de la ville de Columbus (Ohio) et le président de la Conférence des maires des Etats-Unis, Andrew Ginther, a fait part de "sa joie de visiter pour la première fois la ville de Dakhla et de connaître de près le peuple marocain, afin de nouer des relations très importantes", saluant la vision clairvoyante de SM le Roi Mohammed VI en faveur du développement des provinces

du Sud du Royaume.

Cet accord, a-t-il poursuivi, ouvre des perspectives prometteuses bénéfiques pour la population de Dakhla et de Columbus, à travers le partage de bonnes pratiques dans plusieurs domaines, dont la culture et le développement durable.

Pour sa part, le président du Conseil communal de Dakhla, Erragheb Hormatallah, a indiqué que cet accord de jumelage profitera aux habitants des villes de Dakhla et Columbus dans le cadre d'échange de partenariat et de

coopération avec les Etats-Unis, d'autant plus qu'il permettra de promouvoir les projets de développement d'envergure que connaît la région dans divers domaines.

Selon les deux parties, la signature de cet accord témoigne de la volonté mutuelle des deux peuples de consolider les relations d'entente, de partenariat et d'amitié constructive, basées sur le respect mutuel, l'égalité et les intérêts communs, conformément aux lois et législations en vigueur.

Cet acte de jumelage reflète aussi l'intérêt particulier qu'accordent les deux villes à l'échange culturel, au développement socio-économique, à l'amélioration de la gouvernance environnementale, à l'éducation et au renforcement des capacités des générations montantes.

En vertu de cet accord, les deux parties entendent également renforcer les relations de coopération et de partenariat dans les différents secteurs dont la culture, l'éducation, le tourisme, le développement économique durable et l'organisation des événements communs.

En marge de la signature de cet accord de jumelage, les membres de la délégation américaine ont suivi un exposé présenté par le directeur du Centre régional d'investissement de Dakhla-Oued Eddahab, Mounir Houari, dans lequel il a mis l'accent sur les projets d'envergure dans la région, citant à cet égard le port Dakhla Atlantique, les zones de distribution et de commerce à Bir Gandouz et El Guerguarat et la Zone Franche West Africa adossée au port, ainsi que le projet de dessalement de l'eau de mer pour irriguer 5.000 Ha de terres agricoles.

Omar Hilale : *L'Initiative marocaine d'autonomie est une solution qui se projette dans l'avenir alors que la position de l'Algérie est ferrée dans une vision passéiste*



L'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès des Nations unies, Omar Hilale, a affirmé, mercredi à New York, que l'Initiative marocaine d'autonomie présentée par le Royaume pour clore définitivement le différend régional sur le Sahara marocain est une solution qui se projette dans l'avenir, alors que la position de l'Algérie est ferrée dans une vision passéiste.

“En présentant cette Initiative au Conseil de sécurité en 2007, le Maroc a fait l'audacieux pari d'une solution négociée non imposée. Une solution inclusive non partisane. Une solution projetée vers l'avenir et non ferrée dans une vision passéiste”, a souligné M. Hilale devant la 4ème Commission de l'Assemblée générale de l'ONU.

Il a relevé que les principes et valeurs ayant présidé au Pacte pour l'avenir adopté récemment par les Etats membres de l'ONU prônent un monde plus pacifique, plus juste et plus durable et expriment la détermination collective non seulement à résoudre les conflits existants, mais aussi à construire des sociétés résilientes, capables de vivre en paix et de relever collectivement les défis futurs.

Ces principes et valeurs sont ceux-là mêmes que le Royaume du Maroc a fait siens pour le règlement du différend autour de son Sahara, sur la base de l'Initiative marocaine d'autonomie, a fait valoir l'ambassadeur, notant que cette Initiative “représente un choix autant stratégique qu'irréfragable, qui se trouve aujourd'hui consacré tant par l'esprit que la lettre du +Pacte pour l'avenir+, particulièrement ses principes suivants:

+Premièrement : Le Pacte rappelle le rôle des Nations unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le Royaume ne conçoit pas de règlement de la question du Sahara marocain en dehors du cadre de l'Organisation des Nations unies et de son Conseil de sécurité, a fait observer l'ambassadeur, rappelant que le Maroc a de tout temps réaffirmé sa pleine adhésion au processus politique, mené sous les auspices exclusifs

du Secrétaire général des Nations unies avec la facilitation de son Envoyé personnel.

Il a toutefois déploré que depuis trois ans, ce processus politique se trouve malheureusement entravé par l'Algérie qui refuse de s'y réengager en sa qualité de partie principale, et ce malgré les appels répétés du Secrétaire général, des résolutions du Conseil de sécurité et des efforts de l'Envoyé personnel.

+Deuxièmement : Le Pacte consacre la poursuite et l'Application de mesures pour promouvoir la paix et la sécurité internationales

M. Hilale a fait remarquer que le Maroc a toujours fait preuve de bonne volonté et appelé à un dialogue sincère et cordial avec l'Algérie pour le règlement de ce différend qu'elle a créé de toute pièce, expliquant que cette politique de la main tendue constamment réitérée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI émane de la volonté sincère du Souverain de créer un environnement de paix, de sécurité et de concorde dans la région.

Cependant, a relevé le diplomate, ces appels sont restés sans réponse puisque l'Algérie persiste dans son hostilité à l'encontre de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc et attise la tension par son proxy, le groupe armé séparatiste «polisario».

+Troisièmement : Le Pacte réaffirme l'attachement à la diplomatie préventive, au règlement pacifique des différends et à l'importance du dialogue entre les États

L'ambassadeur a indiqué que l'engagement du Maroc dans ce cadre s'est déjà reflété dans la soumission, en 2007, de l'Initiative marocaine d'autonomie, en réponse à l'appel du Conseil de sécurité, soulignant que cette initiative est considérée par cette instance comme «sérieuse et crédible» dans ses 20 dernières résolutions.

Il a toutefois signalé que l'Algérie refuse, regrettamment depuis trois ans, de prendre sa place autour de la table ronde. “Ce qui porte atteinte au principe du ré-

glement pacifique des différends, paralyse le processus politique pour la résolution de la question du Sahara marocain, bloque les efforts des Nations Unies et condamne les populations séquestrées dans les camps de Tindouf à vivre dans des conditions inhumaines, sans aucune perspective d'avenir”, a averti l'ambassadeur.

+Quatrièmement : Le Pacte souligne l'engagement à adopter une approche de coordination et la mise en œuvre de politiques qui préservent les besoins et les intérêts des générations futures

Devant les membres de la Commission, M. Hilale a précisé que l'Initiative marocaine d'autonomie “propose une gouvernance démocratique locale substantielle, et ce, grâce à une large dévolution des pouvoirs pour une plus grande participation de la population locale à la prise de décision politique. Ce qui est conforme aux principes du Pacte, qui visent à renforcer les communautés locales et à veiller à ce que la gouvernance soit exercée par la population locale et répond à ses besoins et aspirations”.

“Ce n'est malheureusement pas le cas des camps de Tindouf, où les populations séquestrées sont prises en otage par un groupe armé séparatiste, avec la complicité de l'Algérie, les privant ainsi de regagner leur mère patrie, le Maroc, afin de participer à la vie politique, économique et sociale des provinces sahariennes”, a-t-il déploré.

+Cinquièmement : Le Pacte appelle à la participation et la représentation des femmes et des jeunes dans la vie politique et économique

Au Sahara marocain, a noté le diplomate, les femmes et les jeunes jouent un rôle central dans la société et jouissent d'un taux de participation politique élevé, y compris dans la gestion des affaires locales à travers des organes législatifs, exécutifs et judiciaires. Ils ont contribué à l'élaboration de l'Initiative marocaine d'autonomie, ainsi qu'aux tables rondes du processus politique.

“A l'opposé, leurs frères et sœurs dans les camps de Tindouf sont victimes de la capture de leur enfance et leur jeunesse par l'Algérie qui les enrôle dans les milices armées du +polisario+, et ce, en violation du droit international et des principes de Paris”, a fustigé l'ambassadeur, ajoutant que l'Algérie a substitué les camps d'entraînement et d'endoctrinement aux écoles et à l'éducation.

+Sixièmement : Le Pacte insiste sur le renforcement des efforts visant à assurer l'accès à la justice pour tous

L'ambassadeur représentant permanent du Maroc à l'ONU a noté que l'Initiative marocaine d'autonomie prévoit plusieurs mécanismes de justice, visant à établir un cadre juridique et judiciaire adapté, notamment la création de tribunaux locaux, favorisant ainsi un accès plus direct et équitable à la justice.

“Pour sa part, l'Algérie a, en violation

du droit international, dévolu sa souveraineté, y compris ses pouvoirs juridictionnels dans les camps de Tindouf au +polisario+, comme cela a été relevé par le Comité des droits de l'Homme”, a dénoncé M. Hilale.

+Septièmement : Le Pacte appuie la mise en œuvre de politiques économiques, sociales et environnementales

Sur ce point, l'ambassadeur a expliqué que la solution sur la base de l'Initiative marocaine d'autonomie “a le potentiel de renforcer la croissance et le développement économique au Sahara marocain, à travers des initiatives économiques répondant aux besoins de la population locale, particulièrement grâce au Nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud, initié par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Ce qui a conduit à la création d'emplois et à l'amélioration du niveau de vie”. Cependant, les 40000 personnes des camps de Tindouf, vivent dans une situation de précarité absolue, aggravée par une dépendance depuis 50 ans de l'assistance humanitaire internationale, systématiquement détournée par le groupe armé séparatiste « polisarrio », a encore déploré M. Hilale.

+Huitièmement : Le Pacte soutient la mise en place d'institutions pour défendre les droits de l'Homme et les libertés fondamentales

Sur cet aspect, l'Initiative marocaine d'autonomie apporte toutes les garanties pour le respect et la promotion des droits de l'Homme, notamment la représentation locale; l'inclusivité dans la prise de décision, l'indépendance du système judiciaire; et la promotion des droits socio-économiques, ainsi que la préservation de l'identité culturelle hassanie, a fait savoir l'ambassadeur.

Il a, par ailleurs, alerté sur les conditions dans les camps de Tindouf qui “sont une prison à ciel ouvert, où les pires exactions sont commises en toute impunité à l'encontre de ces populations qui sont privées de leurs droits les plus élémentaires. Même les mécanismes de traités des droits de l'Homme sont interdits de visite”.

+Neuvièmement : Le Pacte promeut l'intégration et la coopération régionales

En droite ligne avec le «Pacte pour l'avenir», l'Initiative marocaine d'autonomie ambitionne de ramener la paix à la région, en consolidant le bon voisinage, en renforçant la stabilité, en favorisant la coopération bilatérale, en créant les conditions de développement et en établissant une intégration sous-régionale et régionale, a indiqué le diplomate, notant que l'Algérie, pour sa part, agit à contre-courant du Pacte, en fermant les frontières, hébergeant et armant un groupe séparatiste armé, imposant le visa, condamnant l'Union du Maghreb arabe à l'immobilisme, et privant ainsi les pays de la région d'un immense potentiel de coopération pour relever les défis, notamment sécuritaires, qui menacent l'Afrique du Nord.

Amina Bouayach : *La synergie entre les INDH, une nécessité pour la promotion des droits de l'Homme*



La synergie entre les Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) constitue un pilier essentiel pour garantir la protection et la promotion efficaces des droits humains, a affirmé, mercredi à Marrakech, la vice-présidente de l'Alliance globale des Institutions nationales des droits de l'Homme (GANHRI) et présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Amina Bouayach. S'exprimant à l'ouverture de la 10ème

édition du Dialogue de Glion sur les droits de l'Homme, Mme Bouayach a souligné l'importance d'une collaboration étroite entre ces entités nationales pour traduire les normes universelles en réalités concrètes, précisant que cette approche collaborative est cruciale pour répondre aux défis contemporains en matière de droits de l'Homme, notamment dans un contexte géopolitique et social en mutation. Mme Bouayach a mis en relief le rôle

fondamental des INDH dans le suivi, la promotion et la protection des droits fondamentaux, estimant qu'une coordination efficace entre les mécanismes gouvernementaux et ces institutions permet de créer un cadre harmonieux, facilitant ainsi la mise en œuvre des lois et des politiques en faveur des droits de l'Homme.

D'autre part, elle a insisté sur la nécessité d'intégrer les préoccupations des groupes vulnérables et de la société civile dans les processus décisionnels, qualifiant

d'"essentielle" l'implication de tous les acteurs pour assurer une protection adéquate des droits.

"Au nom de GANHRI, nous saluons la création récente du Réseau international des mécanismes gouvernementaux pour les droits de l'Homme, coordonné par le Royaume du Maroc", s'est-elle félicitée, expliquant que contrairement aux INDH, ces mécanismes, intégrés aux gouvernements, se consacrent à la rédaction de rapports destinés aux instances internationales, ainsi qu'à la mise en œuvre et au suivi des recommandations.

Aussi, elle a réitéré l'engagement de la GANHRI à promouvoir la protection des droits humains, qui "demeure le pilier fondamental et transversal de tout système de droits humains, quelles que soient les circonstances ou la complexité du contexte".

Le Glion X est organisé par la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme et l'Universal Rights Group, avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture, sous le thème "Des normes internationales à la réalité locale: les mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'élaboration de rapport et de suivi en matière des droits de l'Homme, et le renforcement de l'efficacité du système onusien des droits de l'Homme et de son impact sur le terrain.

Cette 10ème édition ambitionne de créer un espace informel et neutre, inspiré du modèle "Chatham House", où toutes les parties prenantes pourront échanger et identifier les bonnes pratiques cruciales pour la création et/ou le développement des mécanismes nationaux de mise en œuvre, de rapport et de suivi (NMIRFS).

Omar Zniber : *Le Maroc, un ardent défenseur des questions des droits de l'Homme à l'échelle mondiale*

Le Maroc est un ardent défenseur des questions des droits de l'Homme à l'échelle mondiale, en s'appuyant sur le multilatéralisme, a affirmé mercredi à Marrakech le représentant permanent du Royaume auprès de l'Office de l'ONU à Genève, et président en exercice du Conseil des droits de l'Homme (CDH), Omar Zniber.

Cet engagement fort s'est traduit notamment par la présidence marocaine du CDH de l'ONU au titre de l'année en cours, a souligné M. Zniber à l'ouverture de la 10ème édition du Dialogue de Glion sur les droits de l'Homme, rappelant que le Maroc avait organisé en décembre 2022 le premier séminaire international des mécanismes nationaux de mise en œuvre, de reporting et de suivi (NMIRFS), dont les travaux ont été couronnés par l'adoption de la "Déclaration de Marrakech".

Ce séminaire a permis l'émergence de l'idée de création d'un réseau international des NMIRFS, une initiative portée par le Maroc, le Paraguay et le Portugal, avec pour finalité d'institutionnaliser la coopération, les

partenariats, le dialogue et l'échange de bonnes pratiques, et de soutenir les pays dans la mise en place de leurs propres mécanismes nationaux selon leurs réalités et priorités nationales.

L'ambassadeur s'est réjoui du lancement de ce réseau dans le cadre de la Déclaration d'Asunción en mai 2024, relevant que c'est dans cette optique que la présidence du CDH a bien voulu consacrer les débats lors de ce "Glion X" à la transformation des normes universelles en réalité locale, à travers les NMIRFS.

Et d'ajouter que cette édition du Dialogue de Glion sera marquée par un débat responsable et constructif autour de l'importance des NMIRFS et la grande valeur ajoutée que ces mécanismes représentent pour tous les Etats et toutes les parties prenantes.

Après avoir souligné l'importance et la pertinence des mécanismes de mise en œuvre, de reporting et de suivi pour les écosystèmes internationaux et nationaux des droits de l'Homme, M. Zniber a mis en



avant la capacité de ces mécanismes de devenir des éléments clés des systèmes nationaux de protection des droits humains, en traduisant les normes et pratiques interna-

tionales et régionales des droits de l'Homme au niveau national et en agissant comme passerelles entre le système multilatéral et la réalité locale.

Intenses activités de la délégation parlementaire marocaine à la 149^{ème} assemblée de l'UIP à Genève

La délégation parlementaire marocaine aux travaux de la 149^{ème} assemblée de l'Union interparlementaire (UIP), qui se tient à Genève, a pris part une série de réunions dans le cadre de cet événement, qui s'est achevé hier jeudi.

Ainsi, le député Mustapha Reddad, membre de la délégation, a participé aux travaux d'une réunion



Mme Slassi a souligné que l'IA offre un norme potentiel dans le domaine du transfert et de la diffusion d'informations, tout en mettant en garde contre des risques de distorsion des données liés à l'usage de l'IA.

La députée marocaine a appelé à faire face aux conséquences résultant d'une mauvaise utilisation et d'une exploitation du développement technologique des fins attentatoires aux droits, à l'égalité, à la justice et à la démocratie.

Elle, ce propos, fait part d'une série de propositions pour renforcer le projet de résolution de l'UIP, appelant notamment à surveiller et à lutter contre la discrimination liée au genre dans les systèmes d'IA et à veiller à garantir que ces nouvelles technologies ne renforcent pas les stéréotypes de genre.

Conduite par le député Omar Hejira (Groupe Istiqlalien de l'Unité et de l'Égalitarisme), la délégation marocaine à la 149^{ème} assemblée de l'UIP est composée des députés Mustapha Reddad (Groupe du Rassemblement national des indépendants) et Khaddouj Slassi (Groupe Socialiste Opposition Itihadie), ainsi que du Secrétaire général de la Chambre des Représentants, Najib El Khadi.



Khaddouj Slassi met en garde contre les risques de distorsion des données liés à l'usage de l'IA

de la Commission permanente sur le développement durable, sur le thème "Stratégies parlementaires pour atténuer les effets à long terme des conflits sur le développement durable".

Dans son intervention, M. Reddad a mis en avant le rôle diplomatique du Maroc dans la résolution des conflits, citant notamment les efforts de médiation du Royaume pour le règlement de la crise en Libye et les

initiatives lancées en faveur de la promotion de la paix en Afrique.

La stratégie marocaine repose sur le développement humain à travers des programmes d'éducation et de formation professionnelle, a dit M. Reddad, qui a relevé que l'approche marocaine ne perd pas de vue la promotion des valeurs de paix, de tolérance et de coexistence en tant que prérequis pour construire des sociétés résilientes.

Le député a, dans ce contexte,

appelé à la conjugaison des efforts de la communauté internationale en faveur de la paix et de la prospérité.

Par ailleurs, la députée Khaddouj Slassi a pris part à une table ronde organisée par le Forum international des femmes parlementaires sur l'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur la démocratie, les droits de l'homme et les droits des femmes, en particulier.

Opération antiterroriste coordonnée par Interpol dans 14 pays, dont le Maroc Arrestation de 66 personnes

Une opération antiterroriste de grande envergure coordonnée par l'Organisation internationale de police criminelle "Interpol" dans quatorze pays, dont le Maroc, a abouti à 66 arrestations, d'importantes saisies et l'identification de 81 personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt.

Baptisée "Neptune VI", cette opération internationale, menée en coopération avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et Europol, s'est déroulée dans plusieurs pays, dont le Maroc. Elle a permis de renforcer la sécurité le long des routes maritimes de la Méditerranée, ainsi que dans les aéroports et aux frontières terrestres des pays participants.

Selon Interpol, cette opération de deux semaines s'est concentrée sur l'identification et l'analyse des mouvements de combattants terroristes étrangers et d'individus ayant des liens avec le terrorisme, ainsi que de groupes criminels responsables d'infractions transfrontalières

telles que le trafic de drogues, la contrebande d'armes et la traite d'êtres humains.

Tout au long de cette opération, des véhicules volés et des passeports perdus ou vols, essentiels pour faciliter le financement et la mobilité des terroristes, ont également été identifiés, à l'ajout d'organisations.

Au terme de "Neptune VI", douze millions de données avaient été recoupées et une douzaine d'individus les plus recherchés par Interpol avaient été arrêtés, outre 54 autres personnes recherchées par les autorités de certains pays pour des délits liés à la drogue et à la fraude, ainsi qu'à la contrebande d'or, d'argent et d'armes.

Cette opération sécuritaire a aussi donné lieu à des saisies importantes, dont 549.000 euros non déclarés, de quantités d'or d'une valeur de 10 millions d'euros, de 25 kilogrammes de cannabis, de 35 véhicules volés et de plusieurs fusils et mu-

Javier Colomina : *Le Maroc, un acteur incontournable en matière de sécurité*



Le représentant spécial du Secrétaire général de l'OTAN pour le voisinage sud, Javier Colomina, a affirmé, mercredi à Rabat, que le Maroc demeure un "acteur incontournable" en matière de sécurité, qualifiant le Royaume de "partenaire très important" pour l'Alliance atlantique.

"Le Maroc est un partenaire très important pour nous. C'est un acteur incontournable lorsqu'on parle de la sécurité", a déclaré la presse M. Colomina à l'issue de ses entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidents à l'étranger, Nasser Bourrita.

Le haut responsable de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a également fait observer que le Royaume est "un acteur essentiel" en matière de lutte contre le terrorisme, mettant en avant la "coopération pratique" liant les deux parties.

En outre, le représentant spécial du secrétaire général de l'OTAN a indiqué avoir discuté avec M. Bourrita des opportunités et des moyens de approfondir l'excellente coopération existant entre l'OTAN et le Royaume sur les plans politique, civil et militaire, rappelant que le Maroc est membre du Dialogue méditerranéen, un forum de partenariat destiné à promouvoir la sécurité et la stabilité dans l'ensemble du bassin méditerranéen.

Il a expliqué que son déplacement au Maroc, le premier en tant que représentant spécial du SG de l'OTAN pour le voisinage sud, vise à examiner avec les "interlocuteurs importants de la région" les questions de préoccupation commune pour "essayer de chercher des solutions communes", citant les défis liés à la lutte contre le terrorisme, la cyber-sécurité, la sécurité maritime et la migration.

Rhamna Valley de l'OMAC

L'innovation de l'Université Mohammed VI Polytechnique

Société

L'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) ne cesse d'élargir le champ de ses compétences, et partant celui de ses réalisations. Longtemps assimilée aux matières strictement scientifiques, matières clés censées ouvrir la porte des prestigieuses écoles et universités occidentales, elle explore ces dernières années de nouveaux horizons de la connaissance. Depuis son démarrage, des grappes de distinctions résonnent à l'annonce de son nom. Une telle ambition se sert à coup de moyens conséquents, et les hectares abritant ses locaux regorgent d'infrastructures aux normes d'excellence. Classes, amphis, laboratoires, espaces verts, salles de sport, de congrès ou de restauration, tout un environnement qui revendique des prétentions dignes d'un établissement nord-américain. Les étudiants eux-mêmes y concourent avec leurs écouteurs, ordinateurs et incessants déplacements en trottinettes électriques.

D'aucuns prêtent à l'UM6P un repli sur elle-même, comme si sa ville adoptive, Ben Guérir, lui était étrangère. OPENMINDS Art et culture (OMAC), un team résolument innovateur, annihile un tel reproche, et ambitionne d'ensemencer Rhamna de projets à la hauteur des nouvelles exigences. L'OMAC est multidisciplinaire, avec à sa tête



S. Taziet M. MIGHISS, respectivement Head of OMAC et chef de projet, ainsi que d'autres talents, pilote avec succès le Projet Junior Explorer.

L'initiative, en partenariat avec la province de Rhamna, l'Académie régionale de l'éducation et la Direction provinciale de l'enseignement, vise à «favoriser l'éveil scientifique et culturel des jeunes à travers des ateliers pratiques, des visites éducatives au sein de l'UM6P, et des activités d'apprentissage expérimental.»

Nobles intentions que traduisent 20 ateliers ayant mobilisé plus de 1000 élèves dans 16 écoles partenaires. La portée d'un tel projet se constate dans les yeux émerveillés des enfants foulant de leurs pieds tremblotants le sol de l'illustre uni-

versité. Plus qu'une visite, en y pénétrant, l'écolier démystifie l'établissement et s'y retrouve, surtout quand il apprend que les locataires actuels s'y trouvent par le travail ; un tribut qu'il concède aux dures conditions de son environnement, lors de ses déplacements ou dans des locaux éducatifs, souvent très modestes. Le quotidien d'un écolier de la campagne étant presque un rituel rarement réjouissant, l'éventail des activités offertes par l'OMAC (visites, ateliers interactifs, Boot camps, Planétarium, Space camp, activités légo, cercle de lecture) constitue un réel dépaysement. Une fois dedans, curiosité et envies d'apprendre attestent d'un sérieux regain de vitalité chez les élèves, et les enseignants accompagnateurs aussi.

L'activité de l'OMAC maille l'UM6P à son environnement, Rhamna, et hisse la région au rang « d'incubateur pour la jeunesse offrant un cadre propice à l'apprentissage, à l'expérimentation et à l'exploration de nouvelles idées. » Benguéir cesse d'être synonyme de bouisbouis exhalant de délicieuses odeurs de brochettes torréfiées par des braises ardentes, et devient terre d'une connaissance si pointue qu'elle suscite la convoitise de l'élite lycéenne marocaine. L'université pour féconder un territoire, Ifrane et Settat, en sont des exemples édifiants, tous deux ajoutant à leur vocation initiale, agricole pour la première et touristique pour la seconde, une moisson de retombées économiques et sociales. Le mode de vie de jeunes issus d'horizons divers impulse une réelle vitalité sociale perceptible à l'ouverture de nouvelles enseignes. Assurément, Benguéir et l'UM6P, à coup d'échanges et d'influences réciproques, grandiront ensemble. L'OMAC s'est donné pour mission de cultiver cette coopération avec enthousiasme. Pour preuve, le programme 2025, dévoilé en présence de divers représentants, élargit son champ d'action vers de nouvelles cibles. Il promet de belles actions à venir en raison de l'implication active de nouveaux partenaires.

Habib Mazini

Appel à la création de l'"Observatoire international pour les signes de la foi et la lutte contre les questions douteuses"

Les participants à la Conférence internationale sur "La foi dans un monde en mutation" ont lancé, mercredi à Rabat, un appel à la Rabita Mohammadia des oulémas et à la Ligue islamique mondiale pour la création de l'"Observatoire international pour les signes de la foi et la lutte contre les questions douteuses", une instance appelée à consolider les principes de la foi et renforcer les valeurs.

Selon le "Document de Rabat: la foi dans un monde en mutation", qui a sanctionné les travaux de cette conférence de deux jours, cette instance aura pour mission de "consolider les principes de la foi et de renforcer ses valeurs éthiques, tout en observant les soupçons soulevés et les agendas suspects de chaos libertaire, de nihilisme athée et d'absurdité sociétale, à travers des écrits inclusifs et des séminaires spécialisés, à la charge de personnes qualifiées et compétentes".

Le document, qui a été lu par le secrétaire général de la Rabita Mohammadia des oulémas, Ahmed Abbadi, lors de la séance de clôture de la confé-

rence, indique que cette instance sera appelée à utiliser les moyens numériques et médiatiques modernes pour atteindre ses objectifs, d'autant plus qu'un rapport annuel sera publié sur ses actions et ses réalisations en arabe et en anglais, faisant savoir qu'elle constituera une "référence pour l'orientation intellectuelle, et un repère de croyance à même d'aider l'homme à agir de façon appropriée face aux évolutions et changements majeurs dans son pays et dans le monde.

Il comprend également une série de conclusions, dont la confirmation de la centralité de la religion dans la genèse et la prospérité des civilisations, outre la préservation de la dignité humaine.

Lors de cette séance de clôture, les participants ont mis l'accent sur le renforcement de la coopération entre les différentes composantes religieuses et l'importance de la capitalisation de leurs nombreux points communs dans la protection contre les dangers des comportements extrémistes, la neutralisation des discours haineux et la lutte contre les théories de conflits et de

confrontations.

De même, ils ont appelé à promouvoir la fraternité humaine à travers les projets d'aide et de développement dans le monde entier, en adhérant à une solide méthodologie scientifique dans l'interprétation des textes, en renforçant les relations entre la religion et la science et en érigeant le dialogue entre les religions et les cultures en valeur suprême qui contribue à promouvoir la communication entre les peuples.

En outre, le document a mis en avant le rôle du progrès scientifique et de l'intelligence artificielle dans la formation de la pensée et de la réflexion impactant ainsi l'avenir matériel et cognitif des générations futures. De même, il a relevé l'importance de la solidarité entre les peuples en tant que moyen idoine à même de faire face aux défis mondiaux majeurs, tels que le changement climatique, le gaspillage et la rareté des ressources.

Pour le "Document de Rabat", la femme est érigée en "source de lumière et de rayonnement culturel", de même qu'elle inculque les principes de la reli-

gion et de la bonne morale, appelant à la protection de son rôle principal au sein de la famille, et en matière d'immunisation des générations montantes.

Les participants à ce conclave scientifique international ont appelé l'ensemble des acteurs concernés à soutenir le "Document de Rabat", exprimant, à cet égard, leurs sincères remerciements et leur gratitude à SM le Roi Mohammed VI pour les efforts déployés par le Royaume du Maroc et sa contribution pour unir les peuples et promouvoir le rapprochement entre leurs composantes.

Cette conférence internationale, organisée à l'initiative de la Rabita Mohammadia des oulémas, en partenariat avec la Ligue islamique mondiale, s'inscrit dans le cadre de l'intérêt porté aux évolutions contemporaines qui nécessitent l'exploration des meilleures voies pour créer un climat propice au renforcement et au renouvellement de la foi, ainsi que pour élaborer des cadres de réflexion judicieux afin de se prémunir contre les idées négatives.



Israël frappe Lattaquié en Syrie

Les Etats-Unis bombardent les Houthis au Yémen



L'armée israélienne a mené une frappe aérienne jeudi sur la ville syrienne de Lattaquié, selon les médias officiels syriens, et les Etats-Unis ont bombardé des sites des rebelles houthis au Yémen, près d'un mois après le début de la guerre ouverte entre Israël et le Hezbollah pro-iranien au Liban.

L'Iran, allié du régime syrien, des Houthis, du Hezbollah et du Hamas palestinien, a de son côté menacé jeudi d'attaquer "douloureusement" Israël s'il frappait des cibles "en Iran ou dans la région", en riposte à l'attaque de missiles menée par Téhéran sur le territoire israélien le 1er octobre.

Selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH), une ONG basée à Londres, l'opération contre Lattaquié, fief du président Bachar al-Assad, visait "un entrepôt d'armes" du Hezbollah. Elle a fait deux blessés, selon l'agence officielle syrienne Sana.

Si elle mène des bombardements réguliers sur la Syrie, territoire utilisé par le Hezbollah pour acheminer des armes vers le Liban selon elle, l'armée israélienne vise rarement cette ville portuaire syrienne.

Elle a appelé jeudi la population à évacuer une zone de la Bekaa dans l'est du Liban frontalier de la Syrie, un des bastions du Hezbollah qu'elle pilonne depuis l'intensification le 23 septembre de ses frappes contre le mouvement islamiste libanais.

Les Etats-Unis ont de leur côté annoncé avoir utilisé pour la première fois des bombardiers stratégiques furtifs B-2 pour frapper cinq dépôts souterrains de munitions des rebelles houthis, qui contrôlent de

larges pans du Yémen et mènent depuis des mois des attaques contre Israël et les navires qui leur seraient liés, en soutien au Hamas.

"Cette opération marque un changement dans la politique américaine" avec "une position plus ferme contre le comportement déstabilisateur" des Houthis, a estimé Mohammed Al-Basha, un spécialiste du Yémen basé aux Etats-Unis.

Israël et Washington ont mené ces opérations au lendemain de dizaines de frappes aériennes israéliennes au Liban, qui ont coûté la vie à 22 personnes, selon le ministère de la Santé, 16 d'entre elles à Nabatiyeh, parmi lesquelles le maire de la ville.

Depuis près d'un mois, au moins 1.373 personnes ont été tuées au Liban, d'après un décompte de l'AFP à partir de données officielles. L'ONU a recensé près de 700.000 déplacés.

L'armée israélienne a déclaré jeudi avoir tué la veille plus de 45 combattants et démantelé "plus de 150 cibles" du Hezbollah, notamment un entrepôt d'armes, dans le sud du Liban, où elle a engagé une offensive terrestre le 30 septembre contre la formation libanaise.

Dans le village de Cana, également bombardé dans la même région, Mohammed Nasrallah Ibrahim, un secouriste décrit "un véritable désastre", avec "plus de 30" blessés et "plus de 15 bâtiments détruits".

Après avoir affaibli le Hamas à Gaza, où la guerre déclenchée par l'attaque sans précédent du mouvement islamiste sur son sol le 7 octobre 2023 fait toujours rage, Israël a déplacé le gros de ses opérations mi-

litaires sur le front libanais contre le Hezbollah.

Israël affirme également préparer sa riposte à l'attaque iranienne du 1er octobre.

"Si vous attaquez nos cibles, que ce soit dans la région ou en Iran, nous vous frapperons à nouveau douloureusement", a averti jeudi le général Hossein Salami, chef des Gardiens de la révolution, lors des funérailles d'un général de cette armée idéologique du régime iranien, tué par une frappe israélienne avec l'ex-chef du Hezbollah, Hassan Nasrallah, fin septembre près de Beyrouth.

Mercredi soir, la Force de paix de l'ONU (Finul) déployée à la frontière entre les deux pays a par ailleurs de nouveau rapporté des "tirs directs" israéliens sur une de ses positions, après une série de manœuvres similaires ayant mis Israël sous le feu des critiques internationales.

La Maison Blanche a répété avoir demandé à son allié "de ne pas mettre en danger la vie des civils", des Casques bleus et des soldats libanais.

Le Hezbollah a affirmé jeudi avoir tiré des roquettes ciblant des troupes israéliennes sur une zone frontalière contestée près du plateau du Golan syrien annexé par Israël, et détruit deux chars israéliens dans le sud du Liban.

Les sirènes d'alerte ont aussi retenti jeudi matin à Haïfa, dans le nord d'Israël, contre lequel il intensifie ses tirs.

Israël affirme vouloir éloigner le Hezbollah de sa frontière et mettre un terme à ses tirs de roquettes incessants depuis le début de la guerre à Gaza, afin de permet-

tre le retour dans le nord d'Israël de quelque 60.000 déplacés.

Mais le numéro deux du mouvement chiïte, Naïm Qassem, a affirmé qu'il ne serait "pas défait" par Israël, appelant à un "un cessez-le-feu".

Dans la bande de Gaza, assiégée et dévastée, la quasi-totalité de la population à Gaza "vit dans la pauvreté", a alerté l'ONU jeudi, évoquant un impact de la guerre qui "se fera sentir pour les générations à venir".

La veille, le chef de l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens (Unrwa), Philippe Lazzarini, avait pointé un "vrai risque" de famine, accusant "certains membres du gouvernement israélien" d'en faire "une arme de guerre".

Le sort de quelque 400.000 Gazaouis pris au piège de combats dans le nord du territoire palestinien, notamment dans la ville de Jabalia, encerclée et pilonnée par l'armée israélienne depuis le 6 octobre, est au centre des inquiétudes internationales.

Les forces israéliennes ont relancé leurs opérations dans le secteur affirmant que le Hamas tentait d'y reconstruire ses forces.

Au moins 42.409 Palestiniens ont été tués, majoritairement des civils, dans l'offensive israélienne de représailles à Gaza, selon les données du ministère de la Santé du gouvernement du Hamas, jugées fiables par l'ONU.

L'attaque du Hamas le 7 octobre a entraîné la mort de 1.206 personnes en Israël, en majorité des civils, selon un décompte de l'AFP basé sur des données officielles israéliennes et incluant les otages morts ou tués en captivité à Gaza.

Coup d'envoi du sommet à Bruxelles

Les 27 prêts à durcir le ton sur l'immigration



Cinq mois seulement après l'adoption du pacte sur l'immigration, les leaders européens se penchent déjà sur un nouveau durcissement de la politique migratoire jeudi lors d'un sommet à Bruxelles.

Les expulsions de migrants en situation irrégulière "sont le chaînon manquant" de la politique migratoire européenne. "Nous devons sortir des sentiers battus", a plaidé le Premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis à son arrivée.

Les dirigeants européens doivent notamment débattre de la proposition inflammable de "hubs de retour", des transferts de migrants dans des centres d'accueil de pays tiers, comme commencé à le faire l'Italie de Giorgia Meloni en Albanie.

Ces centres ne sont qu'une "goutte d'eau" et ne représentent "pas une solution" pour des "grands pays" comme l'Allemagne, a évacué le

chancelier Olaf Scholz, en se présentant devant la presse.

L'Espagne s'y oppose, pendant que la France, prudente, invite à "faciliter les retours lorsque les conditions le permettent", "plutôt que d'organiser des retours dans des hubs en pays tiers", selon l'Elysée.

La discussion est "très vague et préliminaire", il n'y a "pas de plan" sur ces hubs, complète un diplomate européen, qui n'attend "pas de grandes décisions" de ce sommet.

A l'offensive, les Italiens ont organisé autour de Giorgia Meloni une réunion informelle pour promouvoir ces "solutions innovantes" contre l'immigration, avec une dizaine de pays dont les Pays-Bas, la Grèce, l'Autriche, la Pologne ou la Hongrie.

La Hongrie du nationaliste Viktor Orban est à la tête de la présidence tournante du

Conseil de l'Union européenne jusqu'à fin décembre et recevra le prochain sommet le 8 novembre à Budapest.

En mai, l'Union européenne a adopté le pacte migration et asile, censé entrer en vigueur mi-2026, avec un durcissement du "filtrage" aux frontières et un mécanisme de solidarité entre les 27 dans la prise en charge des demandeurs d'asile.

Des pays comme l'Allemagne et la France plaident pour accélérer sa mise en place.

Et les questions migratoires reviennent bousculer l'agenda, poussées notamment par les partis d'extrême droite, en progression dans de nombreux pays d'Europe.

Certains dans l'UE "entendent ce que nous disons depuis des années", s'est réjoui la cheffe de file de l'extrême droite française Marine Le Pen, de passage à Bruxelles pour une réunion

des Patriotes pour l'Europe, troisième force politique du Parlement européen après les élections de juin.

Plusieurs gouvernements ont haussé le ton et réclament de simplifier les règles en matière d'expulsion des migrants en situation irrégulière. Le "moteur franco-allemand pousse à agir", selon un diplomate européen.

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, est allée dans leur sens lundi dans une lettre aux 27. Elle propose une nouvelle loi qui réviserait la "directive retour" de 2008, afin de faciliter les reconductions aux frontières.

Une initiative similaire avait échoué en 2018, mais "six ans plus tard, le débat a évolué", "vers la droite" de l'échiquier politique, relève un responsable européen.

Ce durcissement du ton intervient alors que le nombre de passages clandestins détectés aux frontières de l'Union européenne a baissé de 42% sur les neuf premiers mois de 2024 comparé à la même période de l'année précédente, selon l'Agence européenne de surveillance des frontières Frontex.

Ce sommet a par ailleurs lieu dans une phase de transition à Bruxelles, où la nouvelle équipe de la Commission européenne devrait prendre ses fonctions début décembre.

Il est marqué par les difficultés de plusieurs leaders européens dans leurs pays, particulièrement Emmanuel Macron, affaibli par l'explosion des déficits en France et l'attelage fragile avec le nouveau Premier ministre Michel Barnier, issu de la droite et sans majorité à l'Assemblée nationale.

Le soutien à l'Ukraine, en présence de Volodymyr Zelensky, et l'appel à la désescalade au Proche-Orient sont les deux autres dossiers majeurs à l'ordre du jour du sommet européen jeudi.

Mais "la discussion la plus sensible" entre les Etats membres "sera certainement celle sur l'immigration", assure un haut responsable, qui redoute que les Européens ne parviennent pas à se mettre d'accord sur ce volet dans la déclaration finale.

La Constitution de Corée du Nord désigne désormais le Sud comme un "Etat hostile"

La Corée du Nord a annoncé jeudi que sa Constitution désigne désormais la Corée du Sud comme un "Etat hostile", confirmant pour la première fois un changement posé en janvier par son dirigeant Kim Jong Un.

L'annonce de ce changement constitutionnel intervient après le dynamitage des deux seules routes et voies ferrées reliant les deux pays, signe que Kim Jong Un ne désintéresse de la réunification.

Ces voies de communication, brièvement rouvertes depuis la fin de la guerre de Corée en 1953 lors de sursis périodes de détente, "ont été complètement bloquées au moyen d'explosions", a écrit l'agence officielle KCNA, confirmant des informations diffusées mardi par Seoul.

"Il s'agit d'une mesure inévitable et légitime, prise en application des exigences de la Constitution de la République populaire et démocratique de Corée qui définit clairement la République de Corée comme un Etat hostile", a détaillé l'agence KCNA, désignant la Corée du Nord et la Corée du Sud par leurs noms officiels.

C'est la première fois que Pyongyang confirme l'inscription dans sa Constitution du statut d'"Etat

hostile" pour la Corée du Sud, une mesure annoncée par Kim Jong Un en janvier devant l'Assemblée nationale suprême, le parlement nord-coréen.

"A mon avis, nous pouvons préciser dans notre Constitution la question de l'occupation incomplète, de la soumission et de la reconquête de la République de Corée et de son annexion en tant que partie du territoire de notre République en cas de guerre dans la péninsule coréenne", avait-il déclaré. Il avait également menacé d'entrer en guerre pour toute violation du territoire nord-coréen "ne serait-ce que de 0,001 millimètre".

Après avoir, en vertu d'un accord inter-coréen en 1991, les rapports avec le Sud étaient définis comme une "relation spéciale" dans le cadre d'un processus de réunification, et non comme une relation d'Etat à Etat.

L'annonce du changement constitutionnel et la destruction d'infrastructures marquent une nouvelle étape dans la radicalisation du régime de Kim Jong Un envers la Corée du Sud, désignée en janvier comme le "principal ennemi".

Pékin a appelé jeudi à un retour à un "processus de règlement politique" pour résoudre les tensions sur la péninsule coréenne, par la voie de la porte-

parole du ministre des Affaires étrangères Mao Ning.

Selon KCNA, la démolition de routes et voies ferrées, menées inégalement côté nord-coréen et consécutives aux "graves provocations politiques et militaires des forces hostiles" qui ont placé selon l'agence officielle nord-coréenne les deux Corées "au bord de la guerre".

Pyongyang "continuera à prendre des mesures pour fortifier de façon permanente la frontière sud fermée", a ajouté un porte-parole du ministère de la Défense cité par KCNA.

En pratique, la frontière entre les deux Corées est déjà totalement fermée. Depuis 1953, les deux routes et les deux lignes ferroviaires inter-coréennes n'ont été restaurées et rouvertes que lors de brèves périodes de détente.

Les rapports entre les deux Corées se sont considérablement détériorés depuis l'arrivée au pouvoir à Seoul en 2022 du président conservateur Yoon Suk Yeol, partisan d'un renforcement de l'alliance militaire avec les Etats-Unis et le Japon et de la ligne dure contre Pyongyang.

La Corée du Nord, dotée de l'arme nucléaire, effectue régulièrement des essais de missiles balis-

tiques en violation de nombreuses résolutions des Nations unies.

La Corée du Sud, les Etats-Unis et le Japon mènent régulièrement des exercices militaires conjoints que Pyongyang considère comme des répétitions générales pour une invasion du Nord ou un renversement de son régime.

L'escalade actuelle survient alors que le régime nord-coréen se plaint de survols de drones qui ont, selon lui, largué sur la capitale des tracts de propagande. Pyongyang accuse Seoul d'en être responsable et a prévenu qu'un drone de plus serait considéré comme "une déclaration de guerre".

Les spéculations locales en Corée du Sud désignent des militants sud-coréens, qui sont couramment d'actions de propagande vers le Nord, consistant à envoyer des tracts ou des dollars généralement par ballon mais aussi parfois à faire de petits drones difficilement détectables.

Depuis mai, la Corée du Nord a quant à elle envoyé des milliers de ballons chargés d'annonces vers le Sud, ce qui a incité Seoul à reprendre ses émissions de propagande par haut-parleur le long de la frontière et à suspendre un accord de 2018 destiné à prévenir les accrochages militaires.

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

Mots flechés

SENSATIONNEL	SUCRE	EN VÉRITÉ	LAPALIS-SAPE	OPUS	ZÉPHYR BONIFICATION	IMPRÉVU	HORS DU COMMUN
DÉLÉGUÉ							
				CONNU	NOTE	ANCIEN	
ENVIE DÉMONSTRATIF		RÂPÉES				EN ACTIVITÉ	
SODIUM	STÉRILET VILLE DE FRANCE			ARTICLE GRECQUE		BORD INTÉRIEUR D'UN PLAT	
	EN MARS		ENTRE 3 ET 4 AMIS		DÉSOLANT	LETTRES DE TRUMP	
TOURNOI							
	NOUVEAU RUDIMENTS			RADIUM EN BERNE		EN PRIME VOYELLES	
APERÇU ÉTANG			TRAVESTI				
			ALLANT CHOISI				
DEMI-WHISKY EN FRIÈRE		FORME D'ÊTRE COBALT		EN BIAIS CALCIUM		POSSESSIF	PARTIE DE BRIDGE
	ROMAINS			OPPOSÉ			
MÉTAL IL FAIT PEUR							

Jeux & Loisirs

Solution mots flechés d'hier

PICOT	A	YMORE	B	CASSEZ	DANS	EN	N	SCIENT	PLACÉ	M	PROFIT
READER	U	T	I	L	I	S	A	T	E	U	R
MONTE	T	I	M	I	N	G	U	T	E		
DE FÊTE	B	O	M	B	E	R	E	B	E	C	
VELLE	R	I	O	E	X	T	R	A	E		
LE	I	D	E	R	E	O	N				
NATURE	T	E	M	P	E	R	A	M	E	N	T
LA	J	O	I	R	E	G	A	I	E	T	E
ARTICLE	R	A	I	N	S	T	A	U	R	E	
RAISON	B	I	E	S	T	I	R	I	F		
RECHER	S	A	S	E	N	S	S	F			
POUR	M	I	S	E	R	E	G	I	M	E	
TRAVAIL	D	E	E	S	S	E	R	E	M	E	T

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouahy
Mourad Tabet
Wata Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafe

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Rahane
Khadija Halafi
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumen Warrach

Secrétariat
Aesma Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmedou El Katab (Ladysoune)
Abdelali Khallaf (Toussaint)

Collaborateurs
Oussouf Soudouan
Khalil Benmoussa

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2160 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
liberation.ma

Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.04.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@liberation.ma
Youssef El Gaba

Moussa El Youssefi
Loubra Baghdadli
Latifa Mounib
Rkia Ait Dohran
Siham Zahir
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghebriens

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse
130/64

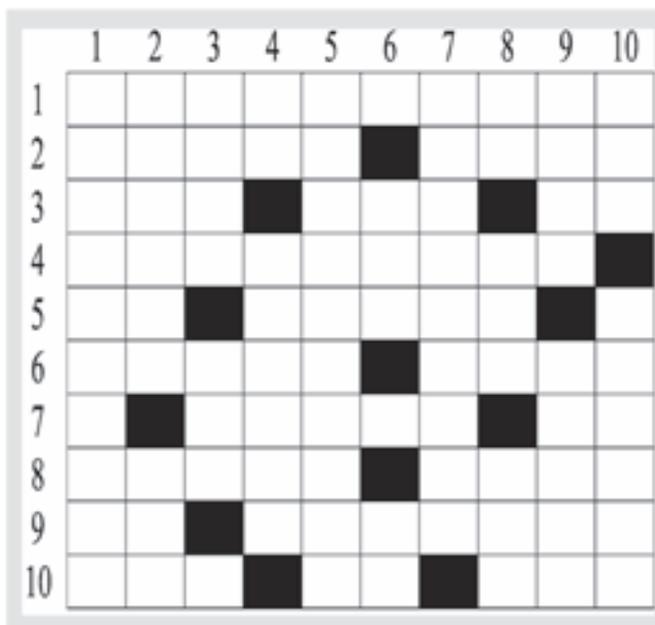
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- Attestation
- Vaste étendue - Première capitale du Japon
- Particule de langage - Savoir-faire - Poussé
- Bois d'ornement
- Coordonnant - Pierre tombale
- Précise - Epée
- Anne de rapace - Le matin
- Confirmé - Prete
- Saint des Pyrénées - Coupe
- Chouï - Bébéchi - Gagné

VERTICALEMENT

- Hôte habituelle
- Pôte un de ses organes - Prise de l'air
- Laes - Demi-mouche
- Posseuil - Corps issus d'acides et d'alcools
- Non corrompus
- Parte en éclats - Indicateur
- Entendement
- Calcium - Boire à gorge - Pélopiède
- Prépare au tir - Chat domestique non castré
- Grecque - Delotto

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

1			4	7				
						7		
8	9	2	6		1		4	
2					4		1	
4	9	6	8		1	2	3	5
3	5							9
6	1		8	4	5		7	
	2							
			7	1				3

Moyen

		8				7		
2								5
			3	2		4		
		7	2	6				1
5	6	9	3	7	2		8	
9			1	4	5			
	9	8	6					
1								7
	3					8		

Difficile

			3		8	2		
8						4		
		6			1	9		
	2		7	1				
6	1	4		5	2	9		
		2	6		3			
5	4			2				
1						2		
6	2		5					

Expert

		6	1			5	4	3
			3			1		6
		1						
			6	3			7	
2								5
	7			1	9			
						4		
7	4			8				
5	8	2			1	9		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

3	5	6	1	8	9	7	4	2
9	4	8	3	2	7	6	5	1
1	2	7	6	4	5	3	8	9
5	3	9	7	6	2	8	1	4
8	6	1	4	9	3	2	7	5
4	7	2	5	1	8	9	3	6
2	9	3	8	5	4	1	6	7
6	8	4	9	7	1	5	2	3
7	1	5	2	3	6	4	9	8

Moyen

7	2	6	3	1	5	8	9	4
4	5	1	7	8	9	2	3	6
9	8	3	6	2	4	7	1	5
5	7	2	1	4	3	9	6	8
8	1	4	2	9	6	3	5	7
6	3	9	5	7	8	4	2	1
1	6	8	4	3	2	5	7	9
2	4	5	9	6	7	1	8	3
3	9	7	8	5	1	6	4	2

Difficile

2	1	5	8	3	9	4	6	7
6	4	9	1	2	7	8	3	5
7	3	8	6	5	4	2	9	1
5	9	1	2	7	3	6	8	4
4	7	6	5	9	8	3	1	2
3	8	2	4	1	6	5	7	9
1	6	7	3	4	5	9	2	8
9	5	3	7	8	2	1	4	6
8	2	4	9	6	1	7	5	3

Expert

1	4	3	5	7	6	2	9	8
5	7	2	1	8	9	3	6	4
8	9	6	4	3	2	1	5	7
2	5	1	6	4	7	9	8	3
6	3	7	8	9	1	4	2	5
4	8	9	3	2	5	7	1	6
3	6	4	2	1	8	5	7	9
9	1	8	7	5	4	6	3	2
7	2	5	9	6	3	8	4	1

Economie

L'innovation, clé de la compétitivité du secteur industriel marocain

L'innovation constitue un impératif à même de garantir la compétitivité du secteur industriel marocain, ont souligné des panélistes, lors de la 2ème édition de la Journée nationale de l'industrie (JNI) organisée, mercredi, à Benguerir.

Intervenant lors du panel intitulé "L'innovation et la compétitivité économique", les conférenciers ont affirmé que la compétitivité et la rentabilité sont des conditions sine qua non pour que les entreprises puissent innover efficacement.

Ils ont, à cet effet, insisté sur la nécessité d'une stabilité fiscale qui encourage les entrepreneurs à investir dans des secteurs d'excellence, afin de favoriser un leadership "durable" dans le développement industriel du Maroc, rapporte la MAP.

Les panélistes ont également souligné l'importance de la formation et du développement des compétences, rappelant que les expertises sectorielles sont cruciales pour permettre aux entreprises de naviguer dans un marché de plus en plus concurrentiel.

Après avoir mis en avant le besoin de mettre en place des programmes de formation ciblés dans le secteur de l'enseignement supérieur, en vue de répondre aux exigences spécifiques de chaque secteur économique, les panélistes n'ont pas manqué de souligner l'importance des outils de soutien à l'innovation.

Dans ce contexte, ils ont mis en lumière les fonds d'appui aux clusters et aux centres techniques comme des ressources essentielles pour stimuler l'émergence de startups et renforcer l'écosystème entrepreneurial marocain, facilitant ainsi l'innovation à tous les niveaux.

Les intervenants ont également insisté sur l'importance d'une collaboration étroite entre le secteur public et le secteur privé, affirmant que cette synergie est essentielle pour la réussite des initiatives d'innovation, permettant de concevoir des solutions adaptées aux défis spécifiques du marché marocain.

Enfin, les intervenants ont été unanimes à souligner que l'innovation doit s'étendre aux petites et moyennes entreprises (PME) et que le soutien à ces dernières est crucial pour assurer un tissu industriel diversifié et compétitif, capable de réagir aux évolutions du marché mondial et de contribuer au développement économique du pays.

Journée nationale de l'industrie

Ahmed Reda Chami appelle à poursuivre la montée en gamme technologique



Le Maroc devrait continuer à monter en gamme technologiquement dans les secteurs industriels clés comme l'automobile et l'aéronautique, a préconisé, mercredi à Benguerir, le président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Ahmed Reda Chami.

"Il est crucial de passer à la production de composants complexes à haute valeur ajoutée", a dit M. Chami à l'ouverture de la 2ème édition de la Journée nationale de l'industrie (JNI), insistant sur la nécessité de saisir les opportunités qui s'offrent au Maroc pour aller plus loin dans la construction d'une industrie forte, résiliente et durable.

Le président du CESE a également souligné que l'adoption de technologies avancées, telles que l'intelligence artificielle, l'automatisation et la robotique, est indispensable pour aligner l'industrie nationale sur les standards internationaux et augmenter la compétitivité des produits marocains, rapporte la MAP.

Et de poursuivre : "En plus des secteurs traditionnels, le Maroc doit explorer des secteurs émergents comme l'économie digitale, les industries

créatives, l'industrie pharmaceutique et l'économie verte. Le développement de branches visant la substitution aux importations, notamment dans les secteurs critiques comme les équipements médicaux, est une priorité".

Parallèlement, M. Chami a recommandé de renforcer l'intégration des petites et moyennes entreprises (PME) dans les chaînes de valeur mondiales, en capitalisant sur les tendances de reshoring et nearshoring, notant qu'avec ses infrastructures modernes (Tanger Med), ses coûts compétitifs, et sa proximité géographique avec l'Europe, le Maroc est idéalement placé pour attirer ces flux d'investissement.

Il a aussi fait remarquer que la transition énergétique constitue une opportunité majeure pour le Royaume de se positionner comme un leader régional de l'industrie verte, jugeant que la décarbonation de l'industrie, en particulier dans des secteurs énergivores, est un levier stratégique pour améliorer la compétitivité à l'international et attirer des investissements verts.

Pour M. Chami, le développement de filières industrielles durables, soutenu par

des incitations publiques et privées, est essentiel pour que le Maroc devienne une référence en matière d'économie circulaire et de technologies propres.

Toutes ces opportunités nécessitent des investissements qui devront être portés principalement par les entreprises privées marocaines (PME et grands groupes), ainsi que par des multinationales ou des joint-ventures, a-t-il estimé.

Par ailleurs, le président du CESE a mis l'accent sur les progrès substantiels qui ont été réalisés en matière de financement des entreprises, de développement de l'infrastructure industrielle, de soutien à l'entrepreneuriat et d'amélioration de l'environnement des affaires.

Ces efforts se poursuivent et s'intensifient, comme en témoignent notamment l'entrée en vigueur de la nouvelle charte de l'investissement et la mise en place progressive du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, a-t-il noté.

Toutefois, de nombreux défis sont encore à relever, a précisé M. Chami, citant la sécurisation de l'initiative entrepreneuriale en levant les barrières réglementaires et ad-

ministratives, la réalisation d'un choc de compétitivité, le capital humain, la capacité d'innovation du Maroc, ainsi que la création d'une synergie efficace entre les grandes entreprises industrielles, souvent des multinationales technologiquement avancées, et le tissu local des petites et moyennes entreprises (PME).

Organisée sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, à l'initiative du ministère de l'Industrie et du Commerce et de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), la 2ème édition de la JNI vise à favoriser les échanges sur les nouveaux enjeux liés au développement du secteur industriel afin d'atteindre son plein potentiel.

Cette journée, placée sous le thème "Inaugurer une nouvelle ère industrielle portée vers et par la souveraineté, une vision Royale au service du citoyen et des territoires", a également pour objectif de promouvoir une industrie nationale forte et résiliente, exploitant pleinement le potentiel des régions pour créer davantage de valeur et de richesse.

Fruits et légumes: Le Maroc consolide sa position de premier fournisseur de l'Espagne

Le Maroc a consolidé sa position de premier fournisseur de l'Espagne en fruits et légumes frais au cours des sept premiers mois de l'année, avec des exportations d'une valeur de 698 millions d'euros, selon la Fédération espagnole des associations de producteurs exportateurs de fruits, légumes, fleurs et plantes vivantes (FEPEX).

Les importations de fruits et légumes depuis le Maroc à fin juillet 2024 se sont inscrites en hausse de 10% par rapport à la même période de 2023, a

ajouté la FEPEX dans un communiqué, citant des données du département espagnol des douanes et des impôts spéciaux, rapporte la MAP.

En outre, la fédération relève que les exportations du Maroc en fruits et légumes vers l'Espagne durant les sept premiers mois de l'année ont représenté 24% du total des importations espagnoles de ces produits, notant que ces données mettent en évidence l'importance du Maroc comme fournisseur du marché espagnol en fruits et légumes frais.

La FEPEX précise que le volume des importations en légumes frais s'est élevé à 2,909 milliards d'euros, dont 1,981 milliard en provenance de pays non communautaires, avec le Maroc en tête, et 927 millions de l'UE.

Le Maroc arrive devant le Pérou, deuxième fournisseur de l'Espagne en fruits et légumes avec des exportations d'une valeur de 317 millions d'euros, suivi de la France (298 millions), du Portugal (218 millions) et du Costa Rica (168 millions).

Paiement électronique par carte

Le Conseil de la concurrence assure le suivi de la répercussion du plafonnement de l'interchange sur les marchés

Le Conseil de la concurrence a annoncé, mercredi, qu'il assurera, dans le cadre de ses missions de veille des marchés, le suivi de la répercussion du plafonnement des frais d'interchange monétique domestique sur les niveaux des commissions d'acquisition et son impact sur le fonctionnement concurrentiel des marchés et le bien-être du consommateur.

Dans un communiqué sur l'état d'avancement de la saisine émanant de la société NAPS SA concernant les pratiques mises en œuvre par le Centre monétique interbancaire (CMI) dans le marché du paiement électronique par carte, le Conseil a indiqué que cette révision de l'interchange permet aux acquéreurs d'opérer des baisses significatives dans la tarification appliquée aux commerçants, ce qui favorisera le développement du paiement électronique par carte, rapporte la MAP.

Cela permettra aussi de préserver, pour les acquéreurs concurrents du CMI, une marge commerciale raisonnable répondant ainsi à une autre préoccupation

de concurrence relevée dans le cadre de l'instruction du dossier, ajoute la même source.

Le Conseil de la concurrence a également précisé que les engagements proposés par le CMI et les neuf banques actionnaires de ce dernier, tels qu'ils ont été publiés par le rapporteur Général par intérim, en date du 27 septembre 2024, conformément aux dispositions de l'alinéa 6 de l'article 26 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle que modifiée et complétée, comportent un volet tarifaire lié au respect par le Centre et ses banques actionnaires du plafond de l'interchange, désormais fixé par Bank Al-Maghrib.

"En effet, conformément aux bonnes pratiques internationales en la matière, le Conseil de la concurrence a recommandé à ce que Bank Al-Maghrib plafonne le taux d'interchange puisque les modalités de sa fixation par le CMI et ses banques actionnaires constitue une préoccupation de concurrence identifiée dans le cadre du rapport d'évaluation préliminaire",

fait savoir le communiqué.

Suite aux échanges entre le Conseil de la concurrence et Bank Al-Maghrib, cette dernière a émis sa décision réglementaire n°244/W/2024 en date du 20 septembre 2024, relative aux frais d'interchange monétique domestique, par laquelle elle a fixé le plafond de ces frais à 0,65% de la valeur de la transaction à partir du 1er octobre 2024.

Dans ce cadre, le CMI et les banques actionnaires de ce dernier se sont engagés auprès du Conseil de la concurrence à ne pas appliquer une commission d'interchange par opération d'un montant supérieur au plafond précité.

En outre, le Conseil de la concurrence rappelle que malgré l'ouverture à la concurrence du marché à travers la séparation de l'activité d'acquisition de celle du switching en 2015, le taux d'interchange a connu des augmentations successives opérées par le CMI et ses actionnaires entre 2012 et 2019.

Ces augmentations ont impacté négativement les marges des acquéreurs, ce qui a limité la concurrence sur le marché

et a eu pour conséquence le maintien de la position quasi-monopolistique du CMI sur ce dernier. Cette situation a empêché, entre autres, le développement de ce marché, ainsi que celui des paiements électroniques en général, puisqu'il ne représente que 1% des paiements au Maroc, ce qui va à l'encontre des stratégies nationales de digitalisation et d'inclusion financière.

Par ailleurs, le Conseil de la concurrence rappelle, comme indiqué dans son communiqué du 27 septembre 2024, que les tiers intéressés peuvent présenter leurs observations, dans un délai d'un mois à partir de la date de publication du communiqué précité, soit au plus tard le 30 octobre courant.

Et de conclure : "Le Conseil de la concurrence tiendra le 31 octobre 2024 sa séance consacrée à l'examen définitif du dossier. A cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 26 précité, une convocation à ladite séance assortie de la proposition d'engagement a été adressée aux parties dans les conditions et formes prévues par le même article".

SCRT : Un déficit budgétaire de 35,5 MMDH à fin septembre 2024

La situation des charges et ressources du Trésor (SCRT) fait ressortir un déficit budgétaire de 35,5 milliards de dirhams (MMDH) à fin septembre 2024, contre 32,5 MMDH à la même période un an auparavant, selon le ministère de l'Economie et des Finances.

Cette évolution reflète une progression des dépenses (+31,5 MMDH) plus importante que celle des recettes (+28,4 MMDH), en relation notamment avec l'appui apporté aux populations ciblées dans le cadre du programme de la protection sociale et du fonds de gestion des effets du séisme d'Al-Haouz, explique le ministère dans son récent document sur la SCR.

Les recettes ont enregistré,

sur une base nette des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, un taux de réalisation de 77,1% par rapport aux prévisions de la loi de Finances (LF) et une hausse de 28,4 MMDH (+12,2%) comparativement à fin septembre 2023, précise la même source.

Concernant les dépenses ordinaires, elles ont atteint un montant de 230,6 MMDH, enregistrant un taux d'exécution de 75,1% et une hausse de 13,4 MMDH par rapport à fin septembre 2023, rapporte la MAP.

Cette évolution est attribuable à l'augmentation des dépenses au titre des biens et services de 14,3 MMDH et, dans une moindre mesure, à la hausse des intérêts de la

dette de 1,8 MMDH. Les charges de la compensation ont, pour leur part, accusé une baisse de 2,6 MMDH, fait savoir le ministère.

Avec un taux de réalisation de 115,9%, les charges de la compensation ont, quant à elles, reculé de 2,6 MMDH provenant du gaz butane (11,4 MMDH, en baisse de 1,2 MMDH), de la farine nationale de blé tendre (1,7 MMDH, en repli de 1,6 MMDH), tandis que la charge au titre du sucre a augmenté de 0,3 MMDH pour ressortir à 4,9 MMDH.

Les subventions accordées aux professionnels du secteur du transport routier se sont élevées à 1,6 MMDH, soit le même niveau enregistré à la même période de l'année pré-

cedente, note le ministère, rappelant qu'une décompensation partielle du gaz butane a été opérée à partir du 20 mai 2024 et a porté sur une réduction de 2,5 DH pour la bonbonne de 3 kg et 10 DH pour celle de 12 kg.

S'agissant des intérêts de la dette, ils ont augmenté de 1,8 MMDH, avec un taux de réalisation de 76,2%.

Ces évolutions des recettes et des dépenses se sont traduites par un solde ordinaire excédentaire de 31,3 MMDH contre 16,3 MMDH un an auparavant.

Pour leur part, les émissions au titre des dépenses d'investissement ont augmenté à 70,7 MMDH, avec un taux de réalisation de 70,4%.

La SCRT est le document

statistique qui présente, au nom du ministère de l'Economie et des Finances, les résultats de l'exécution des prévisions de la LF avec une comparaison par rapport aux réalisations de la même période de l'année précédente.

Alors que la situation produite par la Trésorerie générale du Royaume (TGR) a un caractère fondamentalement comptable, la SCRT appréhende les transactions économiques réalisées au cours d'une période budgétaire en décrivant, en termes de flux, les recettes ordinaires, les dépenses ordinaires, les dépenses d'investissement, le déficit budgétaire, le besoin de financement et les financements mobilisés pour la couverture de ce besoin.

Quand le cinéma rencontre la diplomatie

L'Université de Baltimore sous le charme du Maroc et de Farida Belyazid

En partenariat avec l'ambassade du Maroc aux États-Unis, l'Université de Baltimore dans l'État du Maryland a accueilli la cinéaste marocaine Farida Belyazid qui a fait voyager l'assistance au cœur de son art et dans l'univers d'une histoire à la fois marocaine et universelle.

L'espace d'un après-midi, la plus grande salle de conférence de l'université est devenue mardi une fenêtre ouverte sur le Maroc, où art, culture et diplomatie ont fusionné pour faire naître, auprès d'un large auditoire d'étudiants et d'universitaires, le sentiment d'un Maroc si proche, si profond et si unique dans son héritage et sa culture.

Prenant la parole tour à tour, l'ambassadeur du Royaume à Washington, Youssef Amrani, la cinéaste marocaine et l'écrivaine française, Florence Martin ont exploré les racines artistiques, cinématographiques, mais aussi politico-diplomatiques, du Maroc avec pour trame de fond l'œuvre cinématographique "Une porte sur le ciel" (Bab Al-Sama Maftouh). Le film a été projeté en amont d'une séance animée de débat, d'échange et de partage avec le public américain.

Dans son allocution d'ouverture, le diplomate marocain a souligné la qualité artistique de l'œuvre en question, ainsi que l'esprit, le courage et la grâce de son auteure, l'artiste Farida Belyazid, qui représente de manière gracieuse "la femme ma-



rocaine, africaine, arabe, méditerranéenne" dans ce qu'elle a de plus particulier en termes de références identitaires, d'héritage social et de legs culturels.

Originaire de Tanger, tout comme la cinéaste, l'ambassadeur Amrani a poursuivi en soulignant cette "ouverture qui a toujours façonné, tant dans le domaine artistique qu'en diplomatie, les interactions du Maroc avec son monde extérieur, fusionnant en son sein, non pas des influences étrangères, mais bien des diversités propres au Royaume, inscrites au plus

profond de notre identité nationale."

Histoire poignante d'une femme marocaine issue de la diversité, le film retrace non seulement une destinée inattendue, mais propose une péripétie haletante où se mêlent faits sociaux, culture et religion dans un périple parsemé de surprises, de déceptions, mais également d'espoir retrouvé et d'amour fusionnel.

Pour contextualiser cette œuvre, décrypter ses messages et élucider les dimensions implicites de la narration de cette jeune femme marocaine, Florence Martin, auteure du livre "Farida Belyazid et le cinéma

marocain", est devenue la porte-parole de cette analyse approfondie.

Elle a mis en lumière les subtilités de la réalisation cinématographique et les multiples facettes culturelles qui transparaissent dans l'œuvre de Farida Belyazid, renforçant ainsi la compréhension du public sur l'importance de cette contribution au cinéma marocain et au-delà. Cet événement a illustré la place centrale qu'occupe le cinéma en tant qu'outil de diplomatie culturelle, rapprochant les peuples et favorisant une meilleure compréhension mutuelle.

Pour M. Amrani, la projection de "A Door to the Sky" à l'Université de Baltimore "n'a pas seulement été une occasion de découvrir un film, mais également de tisser des liens entre deux cultures à travers l'art, et de renforcer les échanges entre deux nations alliées, le Maroc et les États-Unis, qui partagent plus qu'un partenariat d'exception, un humanisme convergent où nos visions, nos espoirs, nos peurs et nos joies s'entrecroisent bien plus que ce que l'on pense". Réalisatrice, auteure et productrice, Farida Belyazid est une pionnière du cinéma marocain. Après avoir produit et réalisé plusieurs films, elle s'est lancée dans la réalisation de son premier long métrage "Une porte sur le ciel" en 1988. Elle a enchaîné ensuite plusieurs films et téléfilms, s'imposant comme une icône du 7ème art dans le Royaume.

"Arrivée par avion"

Un monodrame de Nadia Benzakour axé autour de l'identité et de la migration

L'artiste maroco-française Nadia Benzakour a interprété, mercredi à l'Espace Rivages au siège de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger à Rabat, la pièce théâtrale "Arrivée par avion" qui aborde les thèmes de l'identité et de la migration.

Avec une performance mono-dramatique remarquable et une richesse scénographique, tant au niveau de l'éclairage que des costumes et du décor, la comédienne a su incarner des rôles qui plongent les spectateurs dans les réalités sociales vécues par les Marocains du monde dans leurs pays d'accueil.

"Arrivée par avion" présente le personnage de Nawal qui raconte son enfance et sa jeunesse vécues entre la France et le Maroc. À travers le chant et la danse, Nawal se confie au public à

propos de sa réalité de femme marocaine résidante à l'étranger.

À cette occasion, Mme Benzakour, également scénariste et auteure, a souligné que cette œuvre artistique est le fruit d'une collaboration étroite avec le scénographe Amin Boudrika, précisant que la pièce aborde le thème de la migration et de la culture du point de vue des citoyens locaux.

Elle a également expliqué, dans une déclaration à la presse, que la pièce aborde l'impact de l'opinion d'autrui sur la personnalité des individus, soulignant que cela peut favoriser leur intégration dans les pays d'accueil ou, au contraire, conduire les immigrants à l'isolement.

Pour sa part, M. Boudrika a relevé que la pièce est une sorte d'expression de la dualité culturelle et de l'attachement

des migrants d'origine marocaine à leur culture et à leur identité, ajoutant que l'œuvre met en lumière les questions liées aux migrants de manière à la fois comique et parfois dramatique.

Il a poursuivi que la pièce "Arrivée par avion" reflète également les diverses émotions que portent les Marocains résidant à l'étranger, tout en mettant en avant leur parcours d'adaptation au sein de sociétés qui ont des cultures différentes de celles de leur pays d'origine.

Nadia Benzakour est une actrice, auteure et scénariste qui a été formée dans des écoles prestigieuses en acting et storytelling à Paris, New York et Los Angeles. Elle a joué dans plusieurs productions hollywoodiennes et européennes, notamment dans des séries telles que "Deep State" et "Le Bureau des

légendes", ainsi que dans des films comme "Sofia" et "L'Amante du Rif".

Elle a marqué les esprits, en 2023, avec ses rôles dans "Seneca, On the Creation of Earthquakes", dirigé par Robert Schwenke et dans "Zodi et Tehu, Frères du Désert", aux côtés d'Alexandra Lamy. Nadia Benzakour chante également avec des chorales à Paris et à New York, incluant des performances avec Cissy Houston.

Inauguré en 2016, l'espace Rivages est destiné aux artistes et écrivains marocains résidant à l'étranger. Depuis sa création, plusieurs expositions et présentations de livres ont été organisées dans le but de faire découvrir les créations des MRE au Maroc et de renforcer leur contribution à la scène artistique et culturelle du pays.

Mme Brigitte Macron visite l'exposition "Rétrospective Mehdi Qotbi" à l'IMA

Mme Brigitte Macron a visité, mercredi soir, l'exposition "Rétrospective Mehdi Qotbi" qu'abrite l'Institut du monde arabe (IMA) à Paris.

L'exposition réunit une centaine d'œuvres réalisées depuis les années 60 - peintures, œuvres graphiques, tapisseries et céramiques - alors que l'artiste posait les bases de son style unique, jusqu'à aujourd'hui où sa vision continue d'élargir ses horizons artistiques.

Dans une déclaration à la MAP, Mme Macron a salué le talent de l'artiste marocain et s'est dite admirative de son œuvre "très hypnotique, capable de transporter le spectateur dans un univers unique".

A travers cette rétrospective, l'IMA vise à mettre en lumière l'univers du peintre pour former un espace de dialogue entre les cultures et les imaginaires. Influencé par les traditions marocaines et les courants d'art européens, Qotbi invente une "désécriture", un nouveau langage où fusionnent les lettres et les signes arabes.

L'exposition, dont le vernissage a eu lieu mardi soir, se poursuivra jusqu'au 5 janvier 2025 à l'IMA.

Pour la directrice du musée et des ex-



positions de l'IMA, Nathalie Bondil, cette rétrospective offre au visiteur "l'occasion de plonger dans plus de cinquante ans de

création de l'artiste Mehdi Qotbi et de comprendre toute la richesse de son parcours".

Bouillon de culture

Musique

Les férus de la musique de transe ont été au rendez-vous, le week-end dernier, avec des soirées musicales envoûtantes, organisées dans le cadre de la 11^{ème} édition du Moussem de l'art des Haddarates.

Initiée par l'Association "Al-Salam pour la Hadra gnaouia et le patrimoine local d'Essaouira" sous le thème "Le rôle des femmes dans la promotion du patrimoine local", cette manifestation culturelle vise à mettre en lumière l'authenticité de l'art de la "Hadra" (transe), une forme d'expression artistique profondément ancrée dans le patrimoine culturel de la Cité des Alizés.

Ainsi, le public a été gratifié de concerts variés, exécutés avec brio par des troupes féminines locales et régionales, mettant en relief l'importance du rôle des femmes dans la transmission et la préservation de cet héritage culturel.

Rencontre

L'Institut français d'Essaouira a accueilli, récemment, un rassemblement d'écrivaines francophones dans le cadre de la "Caravane des écrivaines", qui a fait escale dans la Cité des Alizés après avoir sillonné plusieurs villes du Royaume.

Cette rencontre a été l'occasion pour ces écrivaines, originaires de divers horizons, d'échanger autour de leurs œuvres et de partager leurs expériences respectives avec le public.

À travers leurs témoignages, elles ont invité les participants à une exploration profonde de leur démarche créative, révélant les multiples facettes de leur écriture.

Exposition

La galerie de l'Institut français d'Essaouira accueille, jusqu'au 29 novembre, une exposition didactique visant à sensibiliser le grand public aux enjeux complexes du changement climatique.

Intitulée "Le monde sans fin", cette exposition vulgarise avec clarté les causes et les conséquences des dérèglements climatiques actuels à l'échelle mondiale, tout en mettant en lumière les solutions possibles pour faire face à ce défi global.

À travers une approche pédagogique et accessible, l'exposition invite les visiteurs à mieux comprendre les interactions entre l'activité humaine, les écosystèmes et le climat, et à s'interroger sur les actions individuelles et collectives nécessaires pour atténuer l'impact environnemental.

Les artistes marocains contemporains aux cimaises de l'Art Basel Paris

Les artistes marocains contemporains seront aux cimaises de la grand-messe de l'art contemporain "Art Basel Paris", qui ouvrira ses portes du 18 au 20 octobre.

En avant-première de cette foire mondiale de l'art, une visite a été organisée, mercredi, pour la presse et les VIP à laquelle a pris part l'ambassadrice de SM le Roi à Paris, Samira Sitail.

La participation marocaine à cette foire internationale, qui a pour ambition de créer des passerelles entre l'art contemporain et les industries culturelles, s'est illustrée par la présence, notamment, de la galerie marocaine "Loft Art Gallery", qui propose une exposition consacrée aux œuvres de Mohamed Me-

lehi (1936-2020), icône de l'art moderne marocain, ainsi que celle de l'artiste marocain Mustapha Azeroual, qui présente à cette foire une œuvre unique, plongeant le visiteur dans une expérience sensorielle, rendue possible grâce aux effets visuels de reliefs et de mouvements permis par la technique lenticulaire.

Dans une déclaration à la MAP, Mme Sitail s'est réjouie de retrouver à l'Art Basel Paris des œuvres d'artistes contemporains marocains, notamment l'artiste-peintre feu Mohamed Melehi. "C'est l'un des plus grands artistes contemporains marocains, aujourd'hui mis à l'honneur par la Loft Art Gallery", a-t-elle souligné.

"Je suis également venue encourager et

redécouvrir, avec beaucoup de plaisir, le travail de Mustapha Azeroual, présent lui aussi à cette foire", a-t-elle ajouté.

De son côté, Yasmine Berrada, directrice de la "Loft Art Gallery" s'est dite fière de représenter les couleurs du Royaume dans une manifestation artistique "aussi prestigieuse".

Pour cette édition, la galerie présente "un solo show" dédié à l'artiste Mohamed Melehi, "en hommage à son parcours exceptionnel", a-t-elle précisé.

L'artiste Mustapha Azeroual a, quant à lui, expliqué que l'installation "immersive" et "optique" présentée lors de cette foire, qui a été réalisée dans le cadre du Prix BMW "Art makers", est un travail sur la couleur de la lumière comme "évoquant de la dégradation du ciel et de l'atmosphère".

"Ce sont des couleurs qui ont été captées en eau de mer par des marins et navigateurs à travers le monde", a-t-il indiqué, relevant que "toutes ces couleurs sont rassemblées dans des œuvres cinétiques et optiques qui, lorsqu'on va se déplacer, vont donner à voir des abstractions de couleurs qui sont impressionnantes et qui puisent dans la réalité de notre ciel". L'Art Basel Paris réunit une multitude d'artistes venus du monde entier et de galeries internationales, 195 au total, installées sous la voûte du monument parisien du Grand Palais. La foire propose aussi des rendez-vous "hors les murs" pour profiter de l'art dans tous les coins de la capitale française.



Le lendemain, les Boche la virent partir à midi, comme les deux autres jours. Ils lui souhaitaient bien de l'agrément. Ce jour-là, à Sainte-Anne, le corridor tremblait des gueulements et des coups de talon de Coupeau. Elle tenait encore la rampe de l'escalier, qu'elle l'entendit hurler :

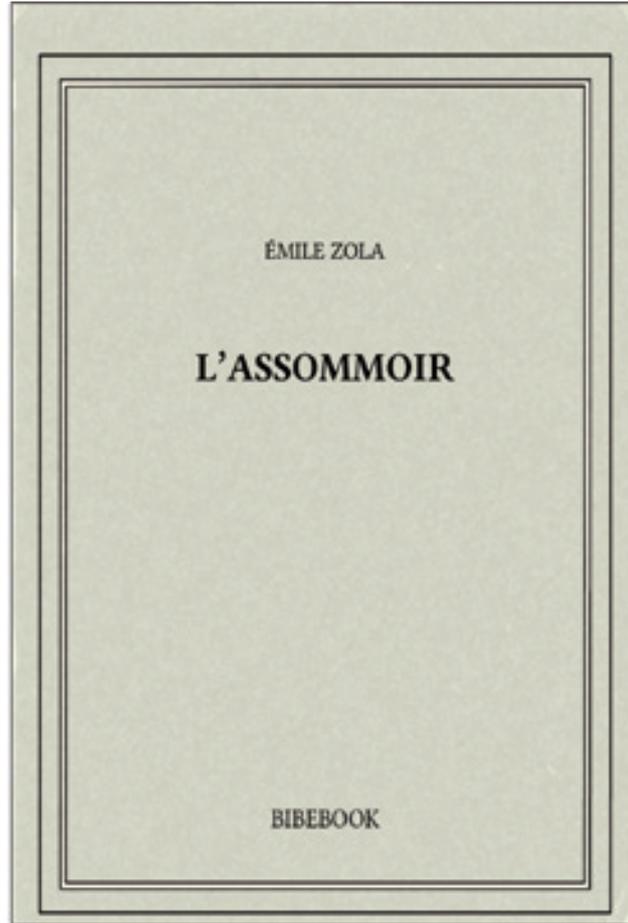
— En v'là des punaises !... Appliquez un peu par ici, que je vous désosse !... Ah ! ils veulent m'escoffier, ah ! les punaises ! Je suis plus rupin que vous tous ! Décarrez, nom de Dieu !

Un instant, elle souffla devant la porte. Il se battait donc avec une armée ! Quand elle entra, ça croissait et ça embellissait. Coupeau était fou furieux, un échappé de Charenton ! Il se démenait au milieu de la cellule, envoyant les mains partout, sur lui, sur les murs, par terre, culbutant, tapant dans le vide ; et il voulait ouvrir la fenêtre, et il se cachait, se défendait, appelait, répondait, tout seul pour faire ce sabbat, de l'air exaspéré d'un homme cauchemardé par une flopée de monde. Puis, Gervaise comprit qu'il s'imaginait être sur un toit, en train de poser des plaques de zinc. Il faisait le soufflet avec sa bouche, il remuait des fers dans le réchaud, se mettait à genoux, pour passer le pouce sur les bords du paillason, en croyant qu'il le soudait. Oui, son métier lui revenait, au moment de crever ; et s'il gueulait si fort, s'il se crochait sur son toit, c'était que des mufes l'empêchaient d'exécuter proprement son travail. Sur tous les toits voisins, il y avait de la fripouille qui le mécanisait. Avec ça, ces blagueurs lui lâchaient des bandes de rats dans les jambes. Ah ! les sales bêtes, il les voyait toujours ! Il avait beau les écraser, en frottant son pied sur le sol de toutes ses forces, il en passait de nouvelles ribambelles, le toit en était noir. Est-ce qu'il n'y avait pas des araignées aussi ! Il serrait rudement son pantalon pour tuer contre sa cuisse de grosses araignées, qui s'étaient fourrées là. Sacré tonnerre ! il ne finirait jamais sa journée, on voulait le perdre, son patron allait l'envoyer à Mazas. Alors, en se dépêchant, il crut qu'il avait une machine à vapeur dans le ventre ; la bouche grande ouverte, il soufflait de la fumée, une fumée épaisse qui emplissait la cellule et qui sortait par la fenêtre ; et penché, soufflant toujours, il regardait dehors le ruban de fumée se dérouler, monter dans le ciel, où il cachait le soleil.

— Tiens ! cria-t-il, c'est la bande de la chaussée Clignancourt, déguisée en ours, avec des flafla...

Il restait accroupi devant la fenêtre, comme s'il avait suivi un cortège dans une rue, du haut d'une toiture.

— V'là la cavalcade, des lions et des panthères qui font des grimaces... Il y a des mômes habillés en chiens et en chats... Il y a la grande Clémence, avec sa tignasse pleine de plumes. Ah ! sacrédié ! elle fait la culbute, elle montre tout ce qu'elle a !... Dis donc, ma biche, faut nous carapatter... Eh ! bougres de roussins, voulez-vous bien ne pas la prendre !... Ne tirez pas, tonnerre ! ne



tirez pas...

Sa voix montait, rauque, épouvantée, et il se baissait vivement, répétant que la rousse et les pantalons rouges étaient en bas, des hommes qui le visaient avec des fusils. Dans le mur, il voyait le canon d'un pistolet braqué sur sa poitrine. On venait lui reprendre la fille.

— Ne tirez pas, nom de Dieu ! ne tirez pas...

Puis, les maisons s'effondraient, il imitait le craquement d'un quartier qui croule ; et tout disparaissait, tout s'envolait. Mais il n'avait pas le temps de souffler, d'autres tableaux passaient, avec une mobilité extraordinaire. Un besoin furieux de parler lui emplissait la bouche de mots, qu'il lâchait sans suite, avec un barbotement de la gorge. Il haussait toujours la voix.

— Tiens, c'est toi, bonjour !... Pas de blague ! ne me fais pas manger tes cheveux.

Et il passait la main devant son visage, il soufflait pour écarter des poils. L'interne l'interrogea :

— Qui voyez-vous donc ?

— Ma femme, pardi ! Il regardait le mur, tournant le dos à Gervaise. Celle-ci eut un joli trac, et elle examina aussi le mur, pour voir si elle ne s'apercevait pas. Lui, continuait de causer.

— Tu sais, ne m'embobine pas... Je ne veux pas qu'on m'attache...

Fichtre ! te voilà belle, t'as une toilette chic. Où as-tu gagné ça, vache ! Tu viens de la retape, chameau ! Attends un peu que je t'arrange !... Hein ? tu

caches ton monsieur derrière tes jupes. Qu'est-ce que c'est que celui-là ? Fais donc la révérence, pour voir... Nom de Dieu ! c'est encore lui !

D'un saut terrible, il alla se heurter la tête contre la muraille ; mais la tenture rembourrée amortit le coup. On entendit seulement le rebondissement de son corps sur le paillason, où la secousse l'avait jeté.

— Qui voyez-vous donc ? répéta l'interne.

— Le chapelier ! le chapelier ! hurlait Coupeau. Et, l'interne ayant interrogé Gervaise, celle-ci bégaya sans pouvoir répondre, car cette scène remuait en elle tous les embêtements de sa vie. Le zingueur allongait les poings.

— A nous deux, mon cadet ! Faut que je te nettoie à la fin ! Ah ! tu viens tout de go, avec cette drogue au bras, pour te ficher de moi en public. Eh bien ! je vas t'estranguiller, oui, oui, moi ! et sans mettre des gants encore !... Ne fais pas le fendant... Empoche ça. Et atout ! atout ! atout !

Il lançait ses poings dans le vide. Alors, une fureur s'empara de lui. Ayant rencontré le mur en reculant, il crut qu'on l'attaquait par derrière. Il se retourna, s'acharna sur la tenture. Il bondissait, sautait d'un coin à un autre, tapait du ventre, des fesses, d'une épaule, roulait, se relevait. Ses os mollissaient, ses chairs avaient un bruit d'étoupes mouillées. Et il accompagnait ce joli jeu de menaces atroces, de cris gutturaux et sauvages. Cependant, la bataille devait mal tourner pour lui,

car sa respiration devenait courte, ses yeux sortaient de leurs orbites ; et il semblait peu à peu pris d'une lâcheté d'enfant.

— A l'assassin ! à l'assassin !... Fouitez le camp, tous les deux. Oh ! les salauds, ils rigolent. La voilà les quatre fers en l'air, cette garce !... Il faut qu'elle y passe, c'est décidé... Ah ! le brigand, il la massacre ! Il lui coupe une quille avec son couteau. L'autre quille est par terre, le ventre est en deux, c'est plein de sang... Oh ! mon Dieu, oh ! mon Dieu, oh ! mon Dieu...

Et, baigné de sueur, les cheveux dressés sur le front, effrayant, il s'en alla à reculons, en agitant violemment les bras, comme pour repousser l'abominable scène. Il jeta deux plaintes déchirantes, il s'évala à la renverse sur le matelas, dans lequel ses talons s'étaient empêtrés.

— Monsieur, monsieur, il est mort ! dit Gervaise, les mains jointes.

L'interne s'était avancé, tirant Coupeau au milieu du matelas. Non, il n'était pas mort. On l'avait déchaussé ; ses pieds nus passaient, au bout ; et ils dansaient tout seuls, l'un à côté de l'autre, en mesure, d'une petite danse pressée et régulière.

Justement, le médecin entra. Il amenait deux collègues, un maigre et un gras, décorés comme lui. Tous les trois se penchèrent, sans rien dire, regardant l'homme partout ; puis, rapidement, à demi-voix, ils causèrent. Ils avaient découvert l'homme des cuisses aux épaules, Gervaise voyait, en se haussant, ce torse nu étalé. Eh bien ! c'était complet, le tremblement était descendu des bras et monté des jambes, le tronc lui-même entraînait en gaieté, à cette heure ! Positivement, le polichinelle rigolait aussi du ventre.

C'étaient des risettes le long des côtes, un essoufflement de la berdoille, qui semblait crever de rire. Et tout marchait, il n'y avait pas à dire ! les muscles se faisaient vis-à-vis, la peau vibrait comme un tambour, les poils valsaient en se saluant. Enfin, ça devait être le grand branle-bas, comme qui dirait le galop de la fin, quand le jour paraît et que tous les danseurs se tiennent par la patte en tapant du talon.

— Il dort, murmura le médecin en chef.

Et il fit remarquer la figure de l'homme aux deux autres. Coupeau, les paupières closes, avait de petites secousses nerveuses qui lui tiraient toute la face. Il était plus affreux encore, ainsi écrasé, la mâchoire saillante, avec le masque déformé d'un mort qui aurait eu des cauchemars. Mais les médecins, ayant aperçu les pieds, vinrent mettre leurs nez dessus d'un air de profond intérêt. Les pieds dansaient toujours. Coupeau avait beau dormir, les pieds dansaient ! Oh ! leur patron pouvait ronfler, ça ne les regardait pas, ils continuaient leur train-train, sans se presser ni se ralentir. De vrais pieds mécaniques, des pieds qui prenaient leur plaisir où ils le trouvaient.

(A suivre)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
CAIDAT MY BOUAZZA
COMMUNE HAD BOUHSSOUSSEN
SERVICE PERSONNEL

AVIS

D'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle

Au profit des fonctionnaires de la commune Had Bouhssousen.

Le président de la commune Had Bouhssousen

Des examens d'aptitudes professionnelles vont être organisés au titre de l'année 2024 pour l'accès aux grades supérieurs ; au profit des fonctionnaires remplissant les conditions et relevant de la commune Had Bouhssousen ; conformément au décret du chef du gouvernement N° 16 du 07 octobre 2020 :

Au titre de l'année	Examen professionnel pour l'accès au grade	Conditions de participation	Date d'examen	Poste ouvert	Dernier délai de dépôt de dossier
2024	Adjoint Technique 1 ^{er} grade	Six ans d'ancienneté dans le grade	30/12/2024	14% de la totalité des fonctionnaires ayant les conditions.	15/12/2024

Les demandes de participation doivent être adressées au président de la commune Had Bouhssousen ou bien déposées au service du personnel de la dite commune contre reçu de dépôt. Contenant la demande manuscrite, photocopie de la carte nationale et arrêtée de reclassement au grade.

N° 7387/PA

Ministère de l'intérieur
Province de Settat
Province de Settat
SGD S.M.R.H.S.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 79/BG/T/2024

Le 12/11/2024 A 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division du Budget, des Marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix relatif à la mise à niveau du réseau informatique au niveau du siège de la province de Settat.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de NEUF MILLE DIRHAMS (9.000,00dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de QUATRE CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE QUATRE VINGT QUATORZE DIRHAMS ET QUARANTE CENTIMES toutes taxes comprises (493.094,40dht.T.C).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du Décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus et notices demandées sont mis dans un pli distinct déposé au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception à la division susmentionnée ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres ainsi qu'ils peuvent être déposés par voie électronique conformément aux dispositions de l'article 135 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du RC.

> Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du

Certificat de qualification et de classification dans le secteur suivant :

Secteur	Classe	Qualification exigée
K	4	K6

> Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7388/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم الفحص أنجرة
جامعة البحراويين

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2024

يعدى يوم الأحد 22 دجنبر 2024 بمقر جامعة البحراويين امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2024 لولوج

درجة مساعد ثاني من الدرجة الأولى، يفتح في وجه المساعدين التقنيين من الدرجة الثانية التابعين لهذه الجامعة

والذين يتولون على (6) ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة في تاريخ أول اختيار، يحدد عدد

المناصب المتأهليين بشأها في حدود 14% من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية، كما توجه طلبات المشاركة

إلى مصلحة الموظفين بجامعة البحراويين. ويعتبر يوم الجمعة 06 دجنبر 2024 آخر أجل لقبولها.

N° 7389/PA

جامعة شعيب الدكالي
UNIVERSITÉ CHEIB DAKALI
Université Cheib Dakali

مستة تقنية
جامعة شعيب الدكالي لوجبة
المدرسة العليا للتكنولوجيا ساجور بوز

المدرسة العليا للتكنولوجيا
École Supérieure de Technologie
Sidi Benaouar - Sidi Benaouar

Avis de Concours de Recrutement

D'un Maître de Conférences (01 poste)

Session : 09/11/2024

Au profit de L'Ecole Supérieure de Technologie - Sidi Benaouar

Le Directeur de L'Ecole Supérieure de Technologie Sidi Benaouar (ESTSB) annonce l'organisation d'un concours de recrutement d'un Maître de Conférences, Session du 09/11/2024 au profit de l'Ecole Supérieure de Technologie de Sidi-Benaouar dans la spécialité suivante :

SPECIALITE	NBRE DE POSTES	SESSION	GRADE
SOFT SKILLS/ COMMUNICATION EN FRANÇAIS	01 Poste	09/11/2024	Maître de Conférences

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un Doctorat ou d'un diplôme reconnu équivalent dans la spécialité demandée.

Les candidat(es) intéressé(s) doivent s'inscrire obligatoirement sur le site suivant :

<https://recrutement.ensup.gov.ma>

Le dernier délai d'inscription sur le site précité est :

Avant Le 03/11/2024

Le Concours comporte les Epreuves suivantes

- Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats qu'examine un jury désigné.
- Un exposé-entretien des candidats sélectionnés avec les membres du jury.

Le Dossier de candidature est constitué de :

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de l'établissement avant de passer l'examen oral.

- Une demande adressée au Chef de l'Etablissement ;
- Une autorisation de l'administration d'appartenance pour passer le concours pour les fonctionnaires ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Un exemplaire du curriculum vitae ;
- Une copie du diplôme du Doctorat ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- Une copie de l'arrêté d'équivalence (pour les titulaires d'un diplôme étranger) ;
- Une copie de la thèse de Doctorat (version papier) ;
- Une copie des travaux de recherches réalisés individuellement ou en collaboration (articles, monographies, ouvrages...) (version papier) ;
- Une déclaration sur l'honneur signée par le candidat attestant la véracité des informations contenues dans le dossier de candidature.

La liste des candidats admis pour passer l'épreuve d'exposé-entretien sera publiée sur :

- Le portail de l'emploi public : www.emploi-public.ma.
- Le site web de l'établissement : <http://www.estsb.unil.ac.ma>.

Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'examen oral.

La liste des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront publiées sur les sites susmentionnés.

Dr. Dr. FAR
T.S.P. 200 - 24000 Sidi Benaouar

www.estsb.unil.ac.ma

الجامعة المغربية
24000 س. ب. بنعازة

N° 132/PC



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Précolaire & des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENTRA
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° : 50/DPSS/2024

SEANCE - PUBLIQUE

Le **lundi 11 novembre 2024 à partir de dix heures 00 min (10h00min)**, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix national concernant : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE MOUSSA IBN NOUSSIR A LA VILLE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE, comme suit :

AO N°	Objet	Estimation du coût des travaux	Caution Prévisionnelle
50/DPSS/2024	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE MOUSSA IBN NOUSSIR A LA VILLE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	8 623 452,00 dhs TTC (Huit millions six cent vingt-trois mille quatre cent cinquante-deux dirhams TTC)	130 000,00 DHS (CENT TRENTE MILLE DIRHAMS)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent transmettre leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma selon les dispositions de l'arrêté n° 1982-21 du 14 décembre 2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

La classe et les qualifications exigées sont comme suit :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGEE
A	3	A2

- Ce certificat tient lieu de dossier technique.

N.B : La caution prévisionnelle doit être dématérialisée et libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, du précolaire et du sport de Sidi Slimane.

N° 7390/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Précolaire & des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENTRA
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° : 51/DPSS/2024

SEANCE - PUBLIQUE

Le **lundi 11 novembre 2024 à partir de dix heures 30 min (10h30min)** du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix national concernant : TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE FARABI A LA VILLE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE, comme suit :

AO N°	Objet	Estimation du coût des travaux	Caution Prévisionnelle
51/DPSS/2024	TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE FARABI A LA VILLE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	2 048 520,00 dhs TTC (Deux millions quarante-huit mille cinq cent vingt dirhams TTC)	30 000,00 DHS (TRENTE MILLE DIRHAMS)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent transmettre leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma selon les dispositions de l'arrêté n° 1982-21 du 14 décembre 2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

La classe et les qualifications exigées sont comme suit :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGEE
A	4	A2

- Ce certificat tient lieu de dossier technique.

N.B : La caution prévisionnelle doit être dématérialisée et libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, du précolaire et du sport de Sidi Slimane.

N° 7391/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Précolaire et du sport
Académie régionale d'éducation & de formation
Région Sous-Massa
Direction provinciale de Taroudant



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR OFFRES DE PRIX

N° : 33/2024/EXP

« Séance publique »

Le **11 Novembre 2024 à 09:00 Heures**, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous Massa à Taroudant, Route Marrakech Lambayta BP 04 Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres INTERNATIONAL sur offres de prix n° : 33/2024/EXP pour :

OBJET	Montant de l'Estimation	Montant du cautionnement prévisionnel
Prestation De Restauration Collective Des Elèves Bénéficiaires Des Internats Et Des Cantines aux Etablissements Scolaires Relevant De La Direction Provinciale De L'AREF Sous Massa A Taroudant	Minimum : 3 490 795,00 TTC TROIS MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT DIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT QUINZE DHS (TTC)	70 000,00 Dhs (Soixante Dix Mille dirhams)
	Maximum 6 871 975,00 TTC SIX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE DHS (TTC)	

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.

- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 7393/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Précolaire & des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENTRA
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° : 52/DPSS/2024

SEANCE - PUBLIQUE

Le **lundi 11 novembre 2024 à partir de onze heures 00 min (11h00min)**, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix national concernant : TRAVAUX D'EXTENSION DU LYCEE MEHDI BEN BARKA A LA COMMUNE OULED ICINE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE, comme suit :

AO N°	Objet	Estimation du coût des travaux	Caution Prévisionnelle
52/DPSS/2024	TRAVAUX D'EXTENSION DU LYCEE MEHDI BEN BARKA A LA COMMUNE OULED ICINE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	2 299 440,00 dhs TTC (Deux millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quarante dirhams TTC)	30 000,00 DHS (TRENTE MILLE DIRHAMS)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent transmettre leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma selon les dispositions de l'arrêté n° 1982-21 du 14 décembre 2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

La classe et les qualifications exigées sont comme suit :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGEE
A	4	A2

- Ce certificat tient lieu de dossier technique.

N.B : La caution prévisionnelle doit être dématérialisée et libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, du précolaire et du sport de Sidi Slimane.

N° 7392/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de l'Agriculture de Marrakech - Safi
Centre de Qualification Agricole OULED BOUGRINE

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 08/CQA08/2024 du 06/11/2024 à 10 heures

Le Directeur du Centre de Qualification Agricole OULED BOUGRINE ; informe les candidats qui ont retiré les dossiers d'appel d'offres ou les autres candidats intéressés par l'appel d'offres N° 08/CQA08/2024 relatif à : TRAVAUX D'EXTENSION DU CENTRE DE QUALIFICATION AGRICOLE OULED BOUGRINE, est reporté au Jeudi 07/11/2024 à 10h au lieu du Mercredi 06/11/2024 à 10h.

N° 7394/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE LAAYOUNE SAKIA EL HAMRA
PROVINCE DE TARFAYA
CONSEIL PROVINCIAL DE TARFAYA

AVIS RECTIFICATIF

DE L'AVIS APPEL D'OFFRES SIMPLIFIE N° 01/CPT/2024

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres simplifié N° 01/CPT/2024 relatif aux **Assistance technique pour le suivi des projets du conseil provincial de Tarfaya**, publié aux journaux :

- La libération n°10334 en date du 11 octobre 2024 en langue française ;

A été rectifié comme suit :

- Au niveau de la numérotation du présent appel d'offre, il s'agit d'un appel d'offre simplifié N°02/CPT/2024 au lieu de l'appel d'offre simplifié N° 01/CPT/2024.

N° 7395/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE LAAYOUNE SAKIA EL HAMRA
PROVINCE DE TARFAYA
CONSEIL PROVINCIAL DE TARFAYA

AVIS RECTIFICATIF N°02

DE L'AVIS APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° 02/CPT/2024

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert N° 02/CPT/2024 relatif aux **études techniques et suivi des travaux de mise a niveau des communes relevant la province de Tarfaya**, publié aux journaux :

- Libération n°10329 en date du 05 octobre 2024 en langue française ;
- Rissalat Al Ouma n°12855 en date du 05 octobre 2024 en langue arabe.

A été rectifié comme suit :

- Au niveau de la numérotation du présent appel d'offre, il s'agit d'un appel d'offre ouvert international N°01/CPT/2024 au lieu de l'appel d'offre ouvert international N° 02/CPT/2024.

N° 7396/PA

Royaume Du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, du Pré-scolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech
Bureau des appels d'offres

AVIS RECTIFICATIF DE L'AO N°63/ENV/2024

Le directeur provincial de Marrakech informe que l'avis de l'appel d'offres ouvert national au rabais ou à majoration N°63/ENV/2024, Publié aux journaux suivants :

- Libération le 10/10/2024, N°10333, page 17
- Rissalat Al Oumma le 10/10/2024, N°12859, page 13

Est rectifié comme suit :

Objet de la rectification	Erreur	Correction
Estimations de la prestation en dhs TTC	2 225 466.00	1 780 484.40
Montant de la caution provisoire	44 000.00	35 500.00

Le reste est sans changement.

N° 7397/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAOURIET
CERCLE D'EL AIOUN
CAIDAT DE MESTEGMER
COMMUNE DE MESTEGMER

Avis d'Examen d'Aptitude Professionnelle
Au Titre de l'Année 2024

La Présidente de la Commune de Mestegmer, avise qu'il sera organisé un examen d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2024 au profit du personnel de la commune, et ce le 08 Décembre 2024 à partir de 9h du matin au siège de la Commune de Mestegmer selon le tableau suivant:

Grade de promotion	Nombre de poste	Conditions de candidature à l'examen	Dossiers de candidature
Assistant administratif Grade Principal	01	Les assistants administratifs 1 ^{er} Grade ayant au moins (8) six ans d'ancienneté dans ce grade à la date d'examen.	Les dossiers de candidature doivent être déposés au bureau des ressources humaines de la Commune avant le : 02 Décembre 2024.

Tout dossier arrivé hors délai sera éliminé.

N° 7398/PA



OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
POLE PROJETS LGV
DIRECTION SUPPORT

AVIS DE REPORT DE LA DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

APPEL D'OFFRES OUVERT N° T041/PLGV

Augmentation de la capacité ferroviaire entre Kenitra et Marrakech et au niveau du hub de Casablanca : travaux de superstructure voie et caténaire et de génie civil sur voies en exploitation

Lot n°1 : tronçon Sidi Ichou / Sidi El Bernoussi
Lot n°2 : tronçon Sidi El Bernoussi/Oasis
Lot n°3 : tronçon Oasis / Nouaceur
Lot n°4 : tronçon Sidi El Aidi/ Marrakech

Le Directeur Support porte à la connaissance des concurrents que la date limite de remise des offres de l'appel d'offres susvisé est reportée au 14/11/2024 à 09h00.

N° 7399/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ
DÉLEGATION
PROVINCIALE
DE BERRECHID
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL SUR
OFFRES DES PRIX
SÉANCE PUBLIQUE
N°11/2024

Le 14/11/2024 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé à Berrechid, sis à Bd Moulay Ismail à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Achat de matériel médico-technique et médico-hospitalier pour l'unité des urgences médicales de proximité du cen-

tre de santé niveau 2 (CSU2 DEROUA) relevant de la délégation du ministère de la santé à la province de Berrechid.

Lot n°1: Equipements médico-techniques

Lot n°2: Lits d'hospitalisation

Lot n°3 : Equipements de monitoring

Lot n°4 : Equipements de stérilisation

Lot n°5 : Equipement de laboratoire

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.
Le montant du cautionnement provisoire ou de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu est fixé à :

LOT N°1 : 4.000,00 DH TTC(Quatre milles Dirhams)

LOT N°2 : 3.000,00 DH TTC(Trois milles Dirhams)

LOT N°3 : 2.500,00 DH TTC (Deux milles Cinq Cents Dirhams)

LOT N°4 : 5.000,00 DH TTC (Cinq milles Dirhams)

LOT N°5 : 15 000, 00 DH TTC (Quinze Milles Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

LOT N°1 : 215 448,00DH TTC (Deux Cent Quinze milles Quatre Cents Quarante Huit Dirhams)

LOT N°2 : 168 000,00 DH TTC (Cent Soixante Huit milles Dirhams)

LOT N°3 : 129 600,00DH

TTC (Cent Vingt Neuf milles Six Cents Dirhams)

LOT N°4 : 274 980,00 DH TTC (Deux Cents Soixante Quatorze milles Neuf Cent Quatre Vingt Dirhams)

LOT N°5 : 984 000,00 DH TTC (Neuf Cents Quatre Vingt Quatre Milles Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32et 135 du décret n°2-22-431 du 8 mars

2023 relatif aux marchés publics.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics, les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adres-

www.marchespublics.gov.ma

La documentation technique (conformément à l'article 16 du règlement de consultation) exigés par le présent appel d'offres doit être déposé au plus tard le 13/11/2024 à 14h ou remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offre.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 7404/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION

ET DE TÉLÉVISION

AVIS Rectificatif
AO n° 58AOM/SNRT/2024

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°58AOM/SNRT/2024, relatif à :

Fourniture de climatiseurs et systèmes de refroidissement y compris accessoires de mise en service.

Que l'appel d'offres est rectifié :

-Le montant de l'estimation est rectifié comme suit : 502 080,00 DHS TTC au lieu de 508 080,00 DHS TTC

N° 7406/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Fquih Ben Saleh
Commune d'Ouled Zmam

Avis au Public

Le président de la commune d'Ouled Zmam, porte à la connaissance du public que le projet du plan d'aménagement du centre d'Ouled Zmam (plan N° 06/2018 et du règlement d'aménagement) a été déposé au siège de la commune. Ce projet fera l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois à compter du 01/11/2024.

Pendant cette durée, les intéressés peuvent prendre connaissance du projet du plan d'aménagement et du règlement d'aménagement l'accompagnant au siège de la commune, et inscrire leurs éventuelles remarques dans le registre destiné à cette fin, pendant les heures du travail administratif.

N° 7403/PA



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MEOUINA
COMMUNE DE TIT MELLIL
Division d'urbanisme ,affaires techniques et marchés publics
SERVICE TECHNIQUE, ETUDE et MARCHÉS PUBLICS.
BUREAU DES MARCHÉS PUBLICS



AVIS MODIFICATIF

Le président de la commune de Tit Mellil, porte à la connaissance des concurrents que le dossier d'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 10/2024 pour objet ACHAT DE MATERIEL TECHNIQUE A LA COMMUNE DE TIT est modifié au niveau du bordereau des prix par conséquent L'estimation des coûts des prestations , Le cautionnement provisoire et la date d'ouverture des plis seront modifiés comme suit :

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (180 480,00) CENT QUATRE VINGT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DHS TTC

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (3 600,00) TROIS MILLE SIX CENT DHS 00 centimes

La date d'ouverture des plis aura lieu : le 29/10/2024 à 11h00

Le reste sans changement

N° 7401/PA



OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
POLE PROJETS LGV
DIRECTION SUPPORT

AVIS DU CONCOURS N°S053/PLGV

Le 07/11/2024 à 9 heures (Heure locale), il sera procédé, dans les bureaux de l'Institut de Formation & Développement des Compétences de l'ONCF sis rue Mohamed TRIKI AGDAL RABAT, à l'ouverture des candidatures relatives au concours, pour la :

LIGNE A GRANDE VITESSE ENTRE KENITRA ET MARRAKECH
Conception architecturale, études techniques et suivi des travaux de construction des gares, des technocentres et des stations de maintenance.

Le Maître d'ouvrage : Office Nationale des Chemins de Fer (ONCF)

Le dossier du concours peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma et du site Web de l'ONCF à l'adresse www.oncf.ma.

Le dépôt et le retrait des dossiers des concurrents s'effectuent pour le présent concours, obligatoirement, par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés.

Les dossiers déposés, transmis ou reçus sous format papier ou postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement du concours.

N° 7402/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE EL
KELAA DE SRAGHNA
CAIAT DES AIN IGLI
OULAD SAID
C.T SIDI MOUSSA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
DE PRIX OUVERT
N° :06/2024

Le 11/11/2024 à 10 :00 Heures, il sera procédé dans une séance publique à la commune SIDI MOUSSA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre des prix; OBJET : FACILITE DE LOCATION HEBDOMADAIRE DE BATTOIRE DE MARCHÉ SIDI MOUSSA d'un an (à partir de 01/01/2025 à 31/12/2025). Le dossier d'appel d'offres peut être retiré et téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.Marchés publics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trois mille dirhams (3 000 ,00 dhs).

le prix estimatif pour facilité de location hebdomadaire massacre de marche est 17000.00 dh (dix-sept mille sept cent dhs)par année

Le dossier d'appel d'offre sera constitué de pièces suivantes :

Le contenu ainsi que la présentation des dossier des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 27 et 29 du décret n° 2 - 12 -349 du 08 jomada I 1434 (20 MARS 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre un récépissé leurs plis dans le bureau du président de la commune SIDI MOUSSA.
- Soit les envoyer par courrier, recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de ses plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 26 du décret n°2-06-388

N° 7408/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE CHEFCHAOUEN
CERCLE DE BAB - TAZA
CAIAT DE FIFI
COMMUNE DE BENI
FAGHLOUM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 01 /2024

Le mercredi : 13/11/2024 à 11 h . Il sera procédé dans le bureau de MR le président de la commune BNI FAGHLOUM à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix Pour : OCCUPATION TEMPORAIRE DU SOUK HEBDOMADAIRE HAD BNI FAGHLOUM DURANT LA PERIODE DE DEUX ANNEE.COMMENCERA A PARTIR DE LA DATE DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION ET DE L'ORDRE DE COMMENCEMENT D'OCCUPATION.

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré du bureau des marchés public de la commune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchés-publics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 7.500 ,00 DHS - SEPT MILLE CINQ CENT DH - Le prix estimatif d'occupation est fixé à la somme de 30.000.00 DHS - TRENTE MILLE DH ANNUELLE. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes au décret n° 2-12-349 du 08 jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif à marchés publiques.

LES CONCURRENTS PEUVENT :
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de MR le président de la commune.
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début

de la séance et avant l'ouverture des plis.

-soit déposer électroniquement au portail de marchés publiques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par L' article n° 5 de règlement du consultation.

N° 7409/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE CHEFCHAOUEN
CERCLE DE BAB TAZA
CAIAT DE FIFI
COMMUNE DE BENI
FAGHLOUM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°:02 /2024

* SEANCE PUBLIQUE *
LE : MARDI : 13 /11/2024 A ONZE HEURES (11.00), IL SERA PROCÉDE AU SIEGE DE LA COMMUNE TERRITORIALE DE BENI FAGHLOUM A L'OUVERTURE DES PLS RELATIFS A L'APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DE PRIX RELATIF AUX :

* LOCATION D'UN LOGEMENT ADMINISTRATIF N° : 7 EN FAVEUR DES FONCTIONNAIRES. LE DOSSIER RELATIF A L'APPEL D'OFFRE PEUT ETRE RETIRE AUPRES DU BUREAU DE MARCHÉ DE LA COMMUNE . IL PEUT EGALLEMENT ETRE TELECHARGER A PARTIR DU PORTAIL DES MARCHES DE L'ETAT A L'ADRESSE ELECTRONIQUE : www.marchés publics.gov.ma .

LE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE EST FIXE A : Neuf cent Dirhams (900 ,00 Dhs) . L'ESTIMATION DE COUT DE LOCATION EST FIXEE A LA SOMME DE : QUATRE CENT CINQUANTE DIRHAMS (450,00 Dhs) Par Moi. LE CONTENU . LA PRESTATION AINSI QUE LE DEPOT DES DOSSIERS DES CONCURRENTS DOIVENT ETRE CONFORMES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 27 ,29 ET 31 DU DECRET N° : 2-12-349 DU 8 JOMADA I 1434 (

20 mars 2013) RELATIF AUX MARCHES PUBLICS.

LES CONCURRENTS PEUVENT : SOIT DEPOSER CONTRE RECEPISSE LEURS PLS AU BUREAU DE MARCHÉ DE LA COMMUNE - SOIT LES ENVOYER PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION AU BUREAU PRECITE.

- SOIT LES REMETTRE AU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE AU DEBUT DE LA SEANCE ET AVANT L'OUVERTURE DES PLS LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES DESIGNÉES DANS L'ARTICLE 10 DU C.P.S.

N° 7410/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE CHEFCHAOUEN
CERCLE DE BAB - TAZA

CAIAT DE FIFI
COMMUNE DE BENI
FAGHLOUM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 03 /2024

Le MARDI : 13/11/2024 à 11 h . Il sera procédé dans le bureau de MR le président de la commune BNI FAGHLOUM à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix Pour : OCCUPATION TEMPORAIRE DES LOCAUX COMMERCIAUX SITUÉS AU SOUK HEBDOMADAIRE HAD BNI FAGHLOUM. Le dossier d'appels d'offres peut être retiré du bureau des marchés public de la commune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchés-publics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1000 ,00 DHS - MILLE DH -

Le prix estimatif d'occupation est fixé à la somme de

150.00 DHS - CENT CINQUANTE DH PAR MOIS. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes au décret n° 2-12-349 du 08 jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif à marchés publiques.

LES CONCURRENTS PEUVENT :

-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de MR le président de la commune.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré du bureau des marchés public de la commune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchés-publics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1000 ,00 DHS - MILLE DH -

Le prix estimatif d'occupation est fixé à la somme de

N° 7411/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
CERCLE D OUED AMEL
CAIAT DE BOUHLO
COMMUNE TERRITORIALE BOUHLOU

Avis MODIFICATIF de l'avis d'appel d'offres N°06/2024

La date d'ouverture du 23/10/2024 à 10h00 relative au :

OBJET DU MARCHÉ :

Réhabilitation, Renouveau des équipements de(refolement, électriques) et Extension du réseau d'adduction et de distribution pour l'alimentation en eau potable par branchements individuels du douar KAWAN relevant de la Commune Bouhlo Province de TAZA -**LOT: Equipements-**

Objet de l'Appel d'Offres :

Le présent appel d'offres concerne le lot équipement relatif aux travaux d'équipement d'une station de reprise au niveau de la commune Bouhlo pour un débit de 4 l/s.

Sera modifiée est la nouvelle date d'ouverture des plis sera le 30/10/2024 à 10h au siège d la commune de BOUHLOU

N° 7406/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
CERCLE D OUED AMEL
CAIAT DE BOUHLO
COMMUNE TERRITORIALE BOUHLOU

Avis MODIFICATIF de l'avis d'appel d'offres N°07/2024

La date d'ouverture du 23/10/2024 à 12h00 relative au :

OBJET DU MARCHÉ :

Réhabilitation, Renouveau des équipements de(refolement, électriques) et Extension du réseau d'adduction et de distribution pour l'alimentation en eau potable par branchements individuels du douar KAWAN relevant de la Commune Bouhlo Province de TAZA -**LOT: CONDUITES-**

Objet de l'Appel d'Offres :

Le présent appel d'offres a pour objet la réalisation des travaux du lot - Conduites .

Sera modifiée est la nouvelle date d'ouverture des plis sera le 30/10/2024 à 12h au siège d la commune de BOUHLOU

N° 7407/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.B.M

AVIS DE REPORT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N°88/2024/INOH

Le gouverneur de la province d'El Jadida annonce au public que la séance d'ouverture des plis concernant l'avis d'appel d'offres ouvert simplifié N°88/2024/INOH, relatif à : **Acquisition d'un véhicule au profit des organes de gouvernances de l'INDH Province d'El Jadida** est reporté à la date du 29 octobre 2024 à 10 H au lieu du 21 octobre 2024 à 10h.

le reste sans changement.

N° 7405/PA

- SOCIÉTÉ TEGIMA SARL -

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03 Juillet 2024, les associés de la société à responsabilité limitée - TEGIMA SARL - ont décidé ce qui suit :

- Transfert du siège de la société :

De l'adresse actuelle : Immeuble B2C RDC Km 17, route Casablanca-Bouskoura Casablanca

A la nouvelle adresse : N°253, Allée des Mimosa, Résidence Sohalb-Ain Sebba Casablanca.

- Mise à jour des statuts de la société.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 04 Octobre 2024 sous N° 937066.

N° 7561/PA

SOSCAL ALUMETRIQUE S.A.R.L.A.U

Au capital de 100.000,00 Dhs

Siège social : 9 RUE JABER IBNOU HAYANE ETG 6 N 36 CASABLANCA

Aux termes du PV sous-seing privé du 26/04/2024 les résolutions suivantes sont adoptées : la cession de parts entre MME. KAWTAR RHAZAL en tant que cédante de 1000 parts à MR. YASSINE MORCHID en tant que cessionnaire, MME. KAWTAR RHAZAL donne sa démission de sa fonction de gérante et MR. YASSINE MORCHID est nommé en qualité de gérant unique

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 03/09/2024 sous n° 932471.

N° 7412/PA

- RHSM -

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 02 Octobre 2024, il a été constitué une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : - RHSM -

Objet : Installation et maintenance télécoms, courants faibles et courants forts ; Entreprises d'installations électriques, réseaux et système de sécurité de toutes catégories pour le compte d'organismes publics ou privés ; Le négoce, sous toutes ses formes, tant sur le marché national qu'international ; Travaux divers.

Siège social : Lot Al Amare 4 Etg Résidence Ithessan 15 Appt405 Boulevard Mohamed Zefzaf Casablanca. Durée : 99 ans.

Capital Social : 100 000,00 dhs, divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune. Souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique, à savoir :

• M. Rachid KHAFFI GERANCE ; M. Khalid KHAFFI, gérant pour une durée de 3 ans qui se terminera à l'issue de l'exercice 2026.

ANNEE SOCIALE : com-

mence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, sous le N°938678 en date du 16/10/2024.

Pour Extraire et mention

N° 7413/PA

CABINET AL ISTICHARIA CONSULTING - SARI-BOUZNKA

Tél./Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/09/2024, il a été établi les statuts d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : "UNIDO TRANS" S.A.R.L.A.U

Siège :

Siège Social : RESIDENCE MAJORELLE IM G3 N3 AL QODS SIDI BERNOUSSE CASABLANCA. L'Associé unique : -Mr. NOUREDINE ENNABOLSI apporter en numéraire 100 000,00 dhs soit 1000 parts Sociales

Objet : - Transport de marchandise pour le compte d'autrui.

- Négoce.

- Toute opération de transport terrestre de toutes sortes de marchandises, produits, et matériels de toutes nature que ce soit.

- Toute opération de la logistique les livraisons de marchandises et les approvisionnements.

- Import et Export.

Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00 Dhs.

Gérance : Mr. NOUREDINE ENNABOLSI.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de Casablanca sous le N°644557.

N° 7414/PA

BWR TRAV SARL

Au Capital Social de 100.000,00 dhs

Le Transfert du siège social, La Cession de Parts Sociales, La Démission des Fonctions des Co-Gérants, La Nomination d'un nouveau Gérant Unique, La Transformation de la forme Juridique et La Mise à jour des Statuts

- Au terme d'un Procès-verbal de l'AGE de la société * BWR TRAV * S.A.R.L. du 01/07/2024 enregistré Le 29/08/2024,

les associés de la dite société ont décidé ce qui suit :

* Le Transfert du siège social de la société * BWR TRAV * S.A.R.L. du : N° 60, LOT OTHMANE 2, AIN CHOCK CASABLANCA à l'adresse suivante :

HAY WALAA, GROUPE 01, TRANCHE 8, IMM 18, N° 2, SIDI MOUMEN CASABLANCA

* La Cession de (1.000 Parts) dans la société par :

* Les Cédants : Mr RATMI ABDELFAHATTAH (500) Parts sociales

* Les Cédants : Mr BEN SASSI ALI (500) Parts sociales

* Le Cessionnaire : Mr HALLOUM ADIL (1.000

Parts sociales

* La démission de Mr RATMI ABDELFAHATTAH et Mr BEN SASSI ALI de ses fonctions de Co-Gérants dans la société BWR TRAV * S.A.R.L.

* La Nomination de Mr HALLOUM ADIL, en tant que nouveau Gérant Unique de la société * BWR TRAV * S.A.R.L.

* La Transformation de la forme Juridique de la Société d'une S.A.R.L. en S.A.R.L.A.U

* La Modification des articles 1, 4, 6, 8 et 17 des statuts (l'article 15 dans l'ancien statut)

* La Mise à jour des statuts (suite aux différentes modifications)

- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca

Le 15/10/2024 Sous N° 938583 dont R.C N° 175.331 /Casablanca.

POUR EXTRAIRE ET MENTION

LA GERANCE

N° 7415/PA

FICASUD SARLAU

61, Rue Yougoslavie, Passage Ghandourf, Bloc F Bureau n° 7

Gueliz Marrakech, Tel: 05 24 44 77 29 / 42 32 81

Fax : 05 24 44 76 77

= VAMPALVAST- S.A.R.L.A.U

1- CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE D'ASSOCIÉ UNIQUE

Aux termes d'un acte sous seing privé à Marrakech, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique avec les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : "VAMPALVAST" S.A.R.L.A.U.

OBJET

La société a pour objet :

• Prestation de services dans le domaine du bâtiment ;

• Animateur de formation dans le domaine du bâtiment ;

SIÈGE SOCIAL

PROPRIÉTÉ MIRADOR 33, RUE CADI AYAD, 4ème ETAGE GUELIZ - MARRAKECH

DURÉE

La société est constituée pour une durée de 99 années à compter du jour de sa constitution définitive.

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 2.000,00 DH (Deux Mille dirhams) divisé en 20 parts de 100 Dhs chacune entièrement souscrites, libérées et attribuées à l'associé unique à savoir :

• Mr ANTOINE GORIN la somme de 20 Parts

Soit au Total Vingt parts : 20 Parts

GERANCE

Mr ANTOINE GORIN est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée avec les pouvoirs les plus étendus

ANNEE SOCIALE

L'année sociale commence le 1er Janvier de chaque année et finit le 31 Décembre.

II DEPOT LEGAL

Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Marrakech le 11/10/2024, sous le numéro 167194.

Pour extrait et mention

N° 7416/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU,
Direction des Systèmes d'Information et de Numérique

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR OFFRE DE PRIX

N° 16/2024-DSIN

Le Vendredi 29 Novembre 2024 à 10h00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Systèmes d'Information et de Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau Avenue Maa Al Aynayne-Rabat-Agdal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offre de prix pour objet :

ACQUISITION ET INSTALLATION DE MATÉRIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUE A LA DSIN

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Deux million huit cent vingt mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (2 820 000,00 DH TTC) ;

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- (Cinquante-six mille Dirhams) 56 000,00 Dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail du marché public conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14-12-2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7418/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS D'AZILAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

14/2024/B.G. C/PAZ

Le 11 novembre 2024 à 12 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour OUVERTURE ET AMENAGEMENT DES PISTES AUX COMMUNES RELEVANT AUX GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS PROVINCE AZILAL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics Accessible à l'adresse :

www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

quarante-huit mille dirhams, (48 000,00 DH)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux millions quatre cent quarante-sept mille soixante-quatre dirhams et 00cts (2 447 064,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail du marché public conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14-12-2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7419/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS D'AZILAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° : 15/2024/B.G. C/PAZ

Le 11 novembre 2024 à 13 Heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour CONSTRUCTION DES ROUTES AUX COMMUNES RELEVANT AU GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS PROVINCE AZILAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Budget et des marchés du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : vingt mille dirhams, (20.000 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

un million soixante-trois mille neuf cent vingt Dirhams, (1.063.920 ,00) DH

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail du marché public conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14-12-2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 7420/PA

AABID PROPERTY "SARL AU" CONSTITUTION

I- Aux termes d'un acte sous seing privé, à Nadoc, en date du 24/09/2024, il a été établi les statuts d'une SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivants :
 Dénomination : «AABID PROPERTY» SARL AU
 Objet : La société a pour objet :

- PROMOTION IMMOBILIERE.
 - TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION.
 - NEGOCIANT.
- Siège Social: QUARTIER AABID GROUPE 01 RUE TAOUIMA N° 504HERE ETAGE NADOR.
 Durée : 99 années.
 Capital Social : Le capital social est fixé à la somme de 100 000,00 Dhs divisé en 1 000 Parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit :

• AABID NOUREDDINE 1 000 Parts
 Gérance :
 GERANT: Mr. AHBIBI TAIAB
 La société fonctionne avec la signature de gérant de Mr. AHBIBI TAIAB.
 II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ere instance de Nadoc, sous N°8746, le 15/10/2024.
 Pour extrait et mention LA GERANCE
N° 7421/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 REGION FES-MEKNES PROVINCE
 DE BOULEMANE
 CERCLE DE MARMOUCHA
 CAIDAT AIT EL MANE COMMUNE
 D'AIT EL MANE
 Avis d'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix
N°06/2024/CAE/PB
 Il sera procédé, le 30/10/2024 à 11 h dans la salle de réunion de la Commune AIT EL MANE Province de Boulemane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts simplifiés sur offres des prix concernant :

AMENAGEMENT DES ROUTES A LA COMMUNE D'AIT EL MANE -PROVINCE DE BOULEMANE-
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics, accessible à l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma
 L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : cent cinquante-et-un mille cinq cent trente Dirhams, 00 centimes (151 530,00 dhs TTC).
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trois mille trente-et-un Dirhams (3 031,00 Dhs TTC).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux mar-

chés publics relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique à l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.
N° 7422/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
 Avis d'Appel d'Offres Ouvert National
N° 54/2024

Le 12 Novembre 2024 à 11 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de TAROUANNI sis à Rue Settat M'Haïta à Taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix n° 54/2024 du 12 Novembre 2024 à 11h pour :

Travaux d'entretien et réparation des dégâts des crues sur la RR116 (EX RP1805) entre PK0+000 et PK30+000, Province de Taroudant.
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : <http://www.marchespublics.gov.ma>.
 * L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 9.732.835,20dhs (Neuf Million Sept Cent Trente Deux Mille Huit Cent Trente Cinq Dirhams, 20 cts).
 * Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 100.000,00 dhs (Cent Mille Dirhams, 00 Cts).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse <http://www.marchespublics.gov.ma>.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N° 7423/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Région Marrakech Safi
 Province Rhamna
 Avis d'appel d'offre ouvert international
n° 02-2024-DAR
 Le 13-11-2024 à 11H00, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert international n° 02-2024-DAR Pour :

ACQUISITION DE QUATRE MINIBUS POUR TRANSPORT SCOLAIRE AU PROFIT DE LA PROVINCE DE RHAMNA
 L'estimation des coûts des

prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Un million quatre cent quarante Dhs TTC (1 440 000,00 Dhs).
 Le cautionnement provisoire est de la somme de : VINGT CINQ MILLE Dhs 00 cts (25 000 Dhs).
 Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°4 du règlement de consultation.
 NB/Les prospectus et notices sont à déposer au plus tard le 12/11/2024 à 14 heures.
N° 7424/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Région Marrakech Safi
 Province Rhamna
 Avis d'appel d'offre ouvert international
n° 03-2024-DAR
 Le 13-11-2024 à 10H00, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert international n° 03-2024-DAR Pour :

Acquisition de quatre ambulances dont une équipée au profit de la Province de Rhamna
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de UN MILLION CINQ CENT DHS TTC (1 500 000,00 Dhs).
 Le cautionnement provisoire est de la somme de : Trente mille Dhs 00 cts (30 000 Dhs)
 Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°4 du règlement de consultation.
 NB/Les prospectus et notices sont à déposer au plus tard le 12/11/2024 à 14 heures.
N° 7425/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE TATA
 Avis d'Appel d'Offres Ouvert national
N° 29/2024

Le Mardi 12 Novembre 2024 à 10h00mn, il sera procédé, dans le bureau de réunion à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de TATA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

« Travaux de traitement de l'environnement de l'ouvrage hydraulique situé au PK465+628 de la RN7 dans la Province de TATA (PC 2024). »
 Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé par voie électronique à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : <http://www.marchespublics.gov.ma>.
 * Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 9 000,00Dhs (Neuf mille Dirhams, 00 cts).
 * L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 620 160,00 Dhs (Six cent vingt Mille Cent soixante Dirhams, 00 Cts).
 Le présent appel d'offres, prévoit la soumission par voie électronique.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent obligatoirement transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail Marocain des Marchés Publics, conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hïja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics ;
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
N° 7426/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE FQUIH BEN SALAH CERCLE DE BENI MOUSSA CHARKIA CAIDAT DE OULED ZMAM CT : OULED ZMAM Avis d'appel d'offres ouvert N° : 07 / 2024 « Séance publique »
 Le président de la commune d' OULED ZMAM recevra jusqu'au jour prévu pour la séance publique d'ouverture des plis qui aura lieu le : 26 /11/2024 à 10 heures au

siège de la commune, les offres des prix concernant : le droit d'exploitation du souk hebdomadaire Ouled Zmam au titre 2025.
 Le cautionnement provisoire est fixé à neuf mille huit cent dirhams (9.800,00 DH)
 L'estimation de la location est fixée à la somme de : quatre cent quatre vingt dix mille dirhams (490 000,00) dhs
 Les offres doivent être présentées conformément aux exigences édictées par les lois et règlements en vigueur.
 -Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés de la commune ou téléchargé du portail électronique des marchés publics de l'état : www.marchespublic.gov.ma
 Les concurrents peuvent :
 • Soit envoyer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés
 • Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la Commune territoriale Ouled Zmam
 • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance d'ouverture des plis
 Pour tout renseignement, contacter le bureau des marchés de la commune.
N° 7427/PA

المملكة المغربية . وزارة الداخلية . عمالة إقليم تازة
 جماعة أوكول . مكتب تدبير الموارد البشرية

إعلان عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2024

تتبع رئيس مجلس جماعة أوكول إلى علم كافة الموظفين التابعين في سلمهم الأصلي إلى جماعة أوكول، أنه تقرر إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم السنة الجارية لولوج درجتي تقي من الدرجة الأولى ومساعد تقي الدرجة الأولى في حدود منصب واحد (1) متباري بشأنه لكل إطار، ويضخ في وجه المواطنين التابعين في سلمهم الأصلي إلى جماعة أوكول والتي تقضوا مدة ست (06) سنوات من الخدمة الفعلية على الأقل في درجة تقي من الدرجة الثانية ودرجة مساعد تقي الدرجة الثانية. وعليه، فعلى الراغبين في المشاركة إيداع طلبات ترشيحهم بمدىة المصالح بجماعة أوكول ابتداء من:

يوم الجمعة 18 أكتوبر 2024 إلى غاية آخر أجل لقبول الترشيحات
 وفق الترتيبات والمواعيد المبينة بالجدول التالي:

الرجوع للمدة للموظفين التعيين	الدرجة الجارية بشأنها	آخر أجل لقبول الترشيحات	الامتحان الكلي	الامتحان التقوي
تقي الدرجة الثانية	تقي الدرجة الأولى	الجمعة 01 نونبر 2024.	الأحد 03 نونبر 2024.	يعلن عن زمانه ومكانه مع إعلان نتائج الامتحان الكلي
مساعد تقي الدرجة الثانية	مساعد تقي الدرجة الأولى	الساعة: (04:00) زوايا	الساعة: (09:00) صياحا	

ZAHMED IMPORT EXPORT CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique ayant les caractéristiques suivantes :
 Dénomination: STE - ZAHMED IMPORT EXPORT - SARL AU
 Objet :
 • MARCHAND OU INTERMÉDIAIRE EFFECTUANT IMPORTATION ET EXPORTATION.
 • NEGOCIANT.

Géance :
 - Mm. SAHNOUN FARAH marocain, titulaire de la CIN N° RB14135 Demeurant à : QUARTIER JAADAR ZEGANGAN NADOR.
 Capital : 100.000,00 DH
 Capital Social : Mme SAHNOUN FARAH ... 1000 PARTS.
 Soit au total mille PARTS : 1000 parts
 Durée : 99 ans.
 Siège Social : Lieu dit Ibbourin haouz ait moussa ou amar commune imzouren Al-Hoceima.

Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima, l'immatriculation au RC a été faite le 16/10/2024 sous le n° 805.
N° 7429/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
 Faculté de Médecine et de Pharmacie
 Université Hassan II de Casablanca
 Avis d'appel d'offres ouvert national N° 06/FMPC/2024 (Séance publique)

Le 12/11/2024 à 13h00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP 9167, Mers Sultan, Casablanca) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix relatif à : La Prestation d'Hébergement pour la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca en lot unique.

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
- L'estimation des coûts des prestations est fixée à : Estimation prix MINIMUM : 157 245,00 DH TTC (Cent Cinquante Sept Mille Deux Cent Quarante Cinq dirhams TTC)
- Estimation prix MAXIMUM : 314 490,00 DH TTC (Trois Cent Quatorze Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix dirhams TTC)
- Le cautionnement provisoire est fixé à : 4 000,00 DHS TTC (Quatre Mille dirhams TTC)
- Le contenu, la présenta-

tion ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023)

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
- Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 7430/PA
 ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 REGION MARRAKECH-SAFI
 PROVINCE D'ESSAOUIRA
 COMMUNE D'ESSAOUIRA
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ
 N° 14/CE/2024

Le 31 Octobre 2024 à 11 H, il sera procédé, dans le bureau de la division technique de la Commune d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix concernant l'ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU, ET FOURNITURES POUR MATERIEL TECHNIQUE ET INFORMATIQUE (TONER) POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'ESSAOUIRA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : (www.marchespublics.gov.ma).
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 9.000,00 dhs (Neuf Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (Quatre Cent Soixante Douze Mille Neuf Cent Onze et Zéro Centime) 472.911,00 Dhs TTC.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023), relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.

N° 7431/PA
 Royaume du Maroc
 Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la

Communication Département de la Jeunesse AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N° : 03/2024

Le Jeudi 31/10/2024 à 11 heures du Matin, il sera procédé dans les Bureaux du directeur provincial du Ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication –département jeunesse- à Mediouna sis à : Lotissement Hallil N°3 Tit Mellil à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n° 03/2024 pour :

ACHAT DE MATERIELS DE CUISINE DESTINÉS AUX FOYERS FEMININS RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE LA JEUNESSE A MEDIOUNA- LOT UNIQUE -.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 438 738,00 DH TTC (QUATRE CENT TRENTE HUIT MILLE SEPT CENT TRENTE HUIT DIRHAMS ,00CTS) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8774 ,00 dirhams (HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUATORZE DIRHAMS, 00 CTS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés dans le bureau de service des marchés de la direction provinciale de la jeunesse à Mediouna au plus tard le : 30/10/2024 à 16 h 30 ou remis séance tenante au président de la commission d'ouvertures des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 7432/PA
 Royaume du Maroc
 Ministère de l'Équipement et de l'eau
 Direction Régionale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca-Settat
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL

N° 8 /2024/DRE
 Le 29/11/2024 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Régional de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca-Settat sis à Bd Anoual Derb Ghallief Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix n°8 /2024/DRE du 29/11/2024 pour :

Etude De Définition De L'Autoroute Reliant L'Autoroute Continentale Casablanca-Rabat Et L'autoroute Casablanca-Had Soualem Et Dar Bouazza

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois Million Dirhams (3 000 000,00) DHS TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quarante Cinq mille Dirhams (45 000,00 DH).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à : (2300,00 DH) deux mille trois cent Dirhams.

L'estimation du Maître d'Ouvrage est fixée à : 156 192,00DH T.T.C (cents cinquante six mille cent quatre vingt douze DH).
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n° 2-22-431 du (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement au portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article (04) du règlement de consultation.
 La documentation (Catalogue, les prospectus, notices...) est mis dans un plis distinct et déposé au bureau des marchés de la Délégation du M.S.F.S. à la province de Tétouan au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres

N° 7433/PA
 Royaume du Maroc
 Ministère de la Santé et de la Protection sociale
 Direction Régionale de la Santé et de la Protection sociale
 Tanger- Tétouan- Al Hoceima
 Direction Provinciale de la Santé et de la Protection sociale
 Tétouan
 Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié N°23DMST/2024
 SEANCE PUBLIQUE

Le 01/11/2024 à partir de 11h, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation du Ministère de la Santé et de la protection sociale à la province de Tétouan à l'ouverture des plis, relatif à l'appel d'offre ouvert national simplifié sur offre des prix pour objet:
 Achat du mobilier hospitalier destiné au centre de santé urbain de 1er niveau Korrat Sbaa relevant de la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à la province de Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse :www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 34.000,00 DH (Trente Quatre mille Dirhams).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Million Deux Cent Vingt et Un Mille Quarante Neuf DH et Trente Trois cts TTC (2.221.049,33 TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431(08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans portail des marchés publics accessible à l'adresse :www.marchespublics.gov.ma .

Les documents techniques seront déposés au plus tard le jour ouvrable précédant la date fixée pour la séance d'ouverture des plis contre délivrance du maître d'ouvrage d'un accusé de réception.

Le secteur, la classe et les qualifications exigées :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGES
C1 (Réseau de conduite sous pression de petit diamètre inférieur ou égale à 400 mm et ouvrage annexes)	4	C1

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à : (2300,00 DH) deux mille trois cent Dirhams.

L'estimation du Maître d'Ouvrage est fixée à : 156 192,00DH T.T.C (cents cinquante six mille cent quatre vingt douze DH).
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n° 2-22-431 du (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement au portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article (04) du règlement de consultation.
 La documentation (Catalogue, les prospectus, notices...) est mis dans un plis distinct et déposé au bureau des marchés de la Délégation du M.S.F.S. à la province de Tétouan au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres

N° 7434/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE TIZIT
 CERLE ET CAIDAT D'ANEZI
 COMMUNE TAFRAOUT EL MOULOU D

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DES PRIX N° : 06/2024/B/C

Le 12 NOVEMBRE 2024 à 11 heures du matin, il sera procédé dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Tizit (Salle des Réunions), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix portant sur : Travaux d'alimentation en eau potable pour la population des douars Anssa; Aqverd N'tanout et Ifryaden de la Ct Tafraout El Mouloud Province de Tizit

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse :www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 34.000,00 DH (Trente Quatre mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Million Deux Cent Vingt et Un Mille Quarante Neuf DH et Trente Trois cts TTC (2.221.049,33 TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431(08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans portail des marchés publics accessible à l'adresse :www.marchespublics.gov.ma .

Les documents techniques seront déposés au plus tard le jour ouvrable précédant la date fixée pour la séance d'ouverture des plis contre délivrance du maître d'ouvrage d'un accusé de réception.

Le secteur, la classe et les qualifications exigées :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGES
C1 (Réseau de conduite sous pression de petit diamètre inférieur ou égale à 400 mm et ouvrage annexes)	4	C1

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 7435/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH-
SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE HRARA
CIADAT DAR SI AISSA
C.T SAADLA
BUREAU DE RES-
SOURCES FINANCIERS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 03/2024/SAD
Séance publique

Le JEUDI 14 novembre 2024 à (11) heures, il sera procédé, en séance publique dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune Territoriale SAADLA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert concernant l'affermage au titre d'année 2025 de :

• Lot N°1 : Souk Hebdomadaire d'ARBIA LOULAD

• Lot N°2 : Droits d'exploitation d'abattoir du souk d'ARBIA LOULAD

• Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de :

- Lot N° 1 : 30 000,00 DHS - Lot N° 2 : 10 000,00 DHS

• L'estimation des coûts faits par le maître d'ouvrage est :

- Lot N° 1 : 90 000,00 DHS - Lot N° 2 : 30 000,00 DHS

Nb : chaque dossier doit être présenté séparément. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la Régie des Recettes de la C.T SAADLA ;

il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics www.marchespublics.gov.ma

Les Concurrents Peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune SAADLA ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont :

- Dossier administratif comprenant :

- La déclaration sur l'honneur (signée et légalisée) ;
- Photocopie de la C.I.N légalisée ;

- Un exemplaire du cahier des charges (signés et légalisés) ;

- L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS ;

- Les pièces justificatives les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;

- L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivré depuis moins d'un an ;

- Attestation délivrée par Monsieur le Président justifiant que l'intéressé est non solvable envers la commune et non contentieux vis à vis de la commune ; (*)

- Le certificat d'immatriculation au Registre de Commerce ;

- Le récépissé du cautionnement provisoire bancaire ou financier qui doit être déposé à la Perception de SEBT GZOULA ;

- Dossier technique comprenant :

- Une note indiquant les moyens humains, et techniques du concurrent ;

- Dossier financière :

- Acte d'engagement : le montant de l'acte d'engagement doit être en chiffres et en lettres ;

- (*) Pour les personnes qui soumissionnent pour la première fois, cette attestation n'est pas nécessaire ;

N° 7436/PA

- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 25 000,00 DHS (vingt-cinq mille dirhams).

- Le montant TTC de l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à : 1 408 417,92 dhs (Un Million Quatre Cent Huit Mille Quatre Cent Dix-Sept Dirhams Quatre-Vingt-Douze Centimes).

- Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine à la Direction Provinciale de Chichaoua, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat - www.marchespublics.gov.ma -.

- La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1692-23 du 23/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 de ce règlement de consultation.

- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 25 000,00 DHS (vingt-cinq mille dirhams).

- Le montant TTC de l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à : 1 408 417,92 dhs (Un Million Quatre Cent Huit Mille Quatre Cent Dix-Sept Dirhams Quatre-Vingt-Douze Centimes).

- Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine à la Direction Provinciale de Chichaoua, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat - www.marchespublics.gov.ma -.

- La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1692-23 du 23/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 de ce règlement de consultation.

- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 25 000,00 DHS (vingt-cinq mille dirhams).

- Le montant TTC de l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à : 1 408 417,92 dhs (Un Million Quatre Cent Huit Mille Quatre Cent Dix-Sept Dirhams Quatre-Vingt-Douze Centimes).

- Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine à la Direction Provinciale de Chichaoua, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat - www.marchespublics.gov.ma -.

- La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1692-23 du 23/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 de ce règlement de consultation.

- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 25 000,00 DHS (vingt-cinq mille dirhams).

- Le montant TTC de l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à : 1 408 417,92 dhs (Un Million Quatre Cent Huit Mille Quatre Cent Dix-Sept Dirhams Quatre-Vingt-Douze Centimes).

- Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine à la Direction Provinciale de Chichaoua, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat - www.marchespublics.gov.ma -.

- La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1692-23 du 23/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 de ce règlement de consultation.

- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 25 000,00 DHS (vingt-cinq mille dirhams).

- Le montant TTC de l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à : 1 408 417,92 dhs (Un Million Quatre Cent Huit Mille Quatre Cent Dix-Sept Dirhams Quatre-Vingt-Douze Centimes).

- Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine à la Direction Provinciale de Chichaoua, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat - www.marchespublics.gov.ma -.

- La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1692-23 du 23/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

D'OFFRES
OUVERT INTERNATION-
NAL A MAJORATION
N° : 42/2024/CH/FCI
- Séance publique -

Le 13 novembre 2024 à 11:00 Heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de Chichaoua relevant de l'AREF-MS (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres international à majoration, pour :

Les prestations de surveillance et de gardiennage des locaux des établissements primaires relevant de la Direction Provinciale de Chichaoua, AREF-MS.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 25 000,00 DHS (vingt-cinq mille dirhams).

Le montant TTC de l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à : 1 408 417,92 dhs (Un Million Quatre Cent Huit Mille Quatre Cent Dix-Sept Dirhams Quatre-Vingt-Douze Centimes).

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine à la Direction Provinciale de Chichaoua, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat - www.marchespublics.gov.ma -.

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1692-23 du 23/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 de ce règlement de consultation.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 25 000,00 DHS (vingt-cinq mille dirhams).

Le montant TTC de l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à : 1 408 417,92 dhs (Un Million Quatre Cent Huit Mille Quatre Cent Dix-Sept Dirhams Quatre-Vingt-Douze Centimes).

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine à la Direction Provinciale de Chichaoua, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat - www.marchespublics.gov.ma -.

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1692-23 du 23/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 de ce règlement de consultation.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 25 000,00 DHS (vingt-cinq mille dirhams).

Le montant TTC de l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à : 1 408 417,92 dhs (Un Million Quatre Cent Huit Mille Quatre Cent Dix-Sept Dirhams Quatre-Vingt-Douze Centimes).

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine à la Direction Provinciale de Chichaoua, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat - www.marchespublics.gov.ma -.

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1692-23 du 23/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 de ce règlement de consultation.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 25 000,00 DHS (vingt-cinq mille dirhams).

Le montant TTC de l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à : 1 408 417,92 dhs (Un Million Quatre Cent Huit Mille Quatre Cent Dix-Sept Dirhams Quatre-Vingt-Douze Centimes).

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine à la Direction Provinciale de Chichaoua, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat - www.marchespublics.gov.ma -.

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1692-23 du 23/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 de ce règlement de consultation.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 25 000,00 DHS (vingt-cinq mille dirhams).

Le montant TTC de l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à : 1 408 417,92 dhs (Un Million Quatre Cent Huit Mille Quatre Cent Dix-Sept Dirhams Quatre-Vingt-Douze Centimes).

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine à la Direction Provinciale de Chichaoua, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat - www.marchespublics.gov.ma -.

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1692-23 du 23/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 de ce règlement de consultation.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 25 000,00 DHS (vingt-cinq mille dirhams).

Le montant TTC de l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à : 1 408 417,92 dhs (Un Million Quatre Cent Huit Mille Quatre Cent Dix-Sept Dirhams Quatre-Vingt-Douze Centimes).

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine à la Direction Provinciale de Chichaoua, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat - www.marchespublics.gov.ma -.

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1692-23 du 23/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 de ce règlement de consultation.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 25 000,00 DHS (vingt-cinq mille dirhams).

Le montant TTC de l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à : 1 408 417,92 dhs (Un Million Quatre Cent Huit Mille Quatre Cent Dix-Sept Dirhams Quatre-Vingt-Douze Centimes).

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine à la Direction Provinciale de Chichaoua, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat - www.marchespublics.gov.ma -.

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1692-23 du 23/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 de ce règlement de consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la région
Casablanca - settat
Province de Settat
Cercle de ben Ahmed
janoubia
Caïdat de ras el Ain
Chaouia
Commune Ras el Ain
Chaouia
Avis d'appel d'offre
ouvert n° : 03 /ras/2024
Mardi 12 novembre 2024
à 12 heure du matin. Il sera
procédé dans les bureaux
de la commune de ras el
ain chaouia à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel d'
offre sur offres de prix
pour la Location de l'
abattoir communal de la
commune de ras el ain
chaouia province de Settat
au titre de l'année 2025.

Le dossier d'appel d'offre peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à les articles 19 et 20 du décret n°02.22.431 du15 Chaban 1444 (08 mars 2023) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 29 du décret n°02.22.431 du15 Chaban 1444 (08 mars 2023).

1- Retirer le dossier d'appel d'offre gratuitement au bureau de ressource Financier de la commune ou sur le site internet dédié aux annonces administratives relatives aux marchés publics

2- Déposer les plis avec un reçu au le bureau d'ordre de la commune.

3- Ou l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président du conseil. Un jour avant d'ouverture des plis.

4-Ou le remettre directe-

ment au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dossier de participation doit être placé dans une enveloppe scellée sur laquelle sera clairement indiquant le nom du lot à louer, le nom du concurrent et la date d'ouverture des plis comprenant les deux enveloppes suivantes

1) Enveloppe contenant le dossier administratif comprenant les documents suivants :

- Une déclaration sur l'honneur conforme au modèle établie de l'article 29 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire concernant la Location de l'abattoir communal d'un montant 10.000,00 dhs (dix mille dhs.) soit en espèce, soit remis par le comptable local , ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune .retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de garante pour les droits de la commune, retourne aux candidats qui n'ont pas remporté le marché sur présentation d'un accusé de réception écrit. Pour le locataire retenu, il lui sera restitué à l'expiration

- L'origine le récépissé du cautionnement provisoire relatif à la propriété et la préservation d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille) soit en espèce, soit remis par le comptable local, ou un chèque certifié du même montant, servant de

Sur les écrans casablancais

MEGARAMA

Top gun : maverick
Durée : 01:00:00
Genres : Action
Réalisateur : Joseph Kosinski
Acteurs : Tom Cruise , Miles Teller , Jennifer Connelly , Jon Hamm , Glen Powell
séances : 13:25 19:45 22:30

AL IKHWANE
Durée : 02:15:00
Réalisateur : Mohamed Amine Al Ahmar
séances : 14:00 17:00 19:45 22:30

Green cardfilm
Durée : 01:30:00
Réalisateur : hicham regragui
séances : 14:30 17:00 19:45 22:30

Bullet train
film Bullet train megarama-casablanca
Durée : 02:32:00
Genres : Thriller Action
Réalisateur : David Leitch
séances : 13:25 19:45 22:30

Kira w el gen
film Kira w el gen megarama-casablanca
Durée : 02:55:00

Genres : Action
Réalisateur : Marwan HAMED
Acteurs : Karim Abdel Aziz , Hind SABRI

JE T'AIME - I LOVE YOU
Durée : 01:45:00
Genres :
Réalisateur : Yamer Housni
séances : 13:25 19:45 22:30

La très très grande classe
film La très très grande classe megarama-casablanca
Durée : 01:40:00
Genres :
Réalisateur : Frédéric Quiring
14:15 17:00 19:45 22:30

Ashbah europa
Durée : 01:20:00
Genres :
Réalisateur : Mohamed Abdel Rahman Hamaki
séances : 14:00 16:00 18:00 20:00 22:00

Le bal de l'enfer
Date de sortie : 24 août 2022
Durée : 01:45:00
Genres :
Réalisateur : Jessica M. Thompson
séances : 13:45 16:00 20:45 22:45

Tad l'explorateur et la table d'émeraude
Durée : 01:29:00
Genres : Aventure Famille
Animation Comédie
Réalisateur : Enrique Gato
séances : 14:00 16:00

Spider-man : no way home
Durée : 02:37:00
Genres : Action Aventure
Réalisateur : Jon Watts
séances : 18:00

Citoyen d'honneur
Durée : 01:36:00
Genres : Comédie
Réalisateur : Mohamed Hamidi
séances : 17:00 19:45 22:30

Kompromat
Durée : 02:07:00
Genres : Thriller
Réalisateur : Jérôme Salle
séances : 17:00 19:45 22:30

Coup de théâtre
Durée : 01:38:00
Genres : Policier Comédie
Crime Mystère
Réalisateur : Tom George
14:15 17:45 22:30 19:45

Rada malha - jrada malha
Durée : 02:06:00
Réalisateur : Driss ROUKHE
séances : 17:00 19:45 22:30

Pharmacies de garde de nuit

Sidi Moumen :
Pharmacie DIAR EL HANAE
DIAR EL HANAE GH, RD. 79
N° 20 - SIDI MOUMEN -
Tél : 0522.70.59.59

Pharmacie ESPACE NAIM
LOT OTIMANE 2 RUE 15 N°
50 - Tél : 0522.70.59.59

Sidi Othmane :
Pharmacie ESSOHA
MARCHÉ ESSALAMAÏ HAY
ESSALAMAÏ -
Tél : 0522.37.32.66

Ouila :
Pharmacie MASHID CIL
LOT DU STADE N° 22 - HAY
ESSALAM - CIL
(PRÈS MOSQUE CIL -
LAORATOIRI) FYZERI-
Tél : 0522.39.88.73

Sidi Maarouf :
Pharmacie IJANE
154 LOTISSEMENT SAADAI-
SIDI MAAROUF -
Tél : 0522.5810.86

Pharmacie ZENTH
MILLENIUM
N° 162 LOTISSEMENT
FLORIDA - SIDI MAAROUF
(FACE HAMMAM FLORIDA
ET CRÈCHE) SANOUCOU-
Tél : 0522.32.15.16

Lissafa :
Pharmacie JARDINS DE
L'OUÏFA
KASBA ALAMINE
EXTENSION, GH14 IMM 6 -
ENTRÉE 2 - Tél : 0522.65.28.90

Pharmacie CASAVIEW
CENTRE COMMERCIAL
CASAVIEW, MAG N°1 -
NASSIM ISLANE -
Tél : 0522.69.64.64

Maarif :
Pharmacie IBN BATOUTA

78, RUE IBN BATOUTA (A
CÔTÉ DU CINÉMA LUX) AVE-
NUE LALLA YACOUT - Tél :
0522.22.34.34 [-]

Pharmacie PORTE
CALIFORNIE
ROUTE 108, AVENUE MEKKA
- DAR HADJ DAOUÏ -
BACHKOU (ROND-POINT
BACHKOU)-
Tél : 0522.81.29.31 [+]

Pharmacie NARJIS
14, BOULEVARD YACOUB EL
MANSOUR - MAAKIF -
Tél : 0522.25.00.74

Beaugorge :
Pharmacie RAIS
62, RUE DE LA MER
BALTIQUE - AIN DJAB
(TERMINUS TRAMWAY AIN
DJAB) - HARLEY DAVIDSON
- RESTAURANT VIP)-
Tél : 0522.79.81.52

Pharmacie SAJIR
16, RUE MOHAMED
SMHA - AVENUE DES FAR
(EX. HOTEL SAJIR - ACIMA
BD. MID V - STADE -
Tél : 0522.44.48.57

Belvédère :
Pharmacie MOULAY ISMAIL
286, BD. MOULAY ISMAIL -
ROCHES NOIRES 20000-
Tél : 0522.40.48.27

Ain Sebati :
Pharmacie ESPACE SHIATI
55, RUE SALOMON
DAHAN - QUARTIER OUKA-
CHA - AIN SEBAA (PRÈS PRU-
SON OUKACHIA) -
Tél : 0522.67.27.64

Ain Chock :
Pharmacie KRIMAT
341, BOULEVARD PANORA-
MIQUE - Tél : 0522.52.71.35

Hay Mohammadi :
Pharmacie AL AQSA
RESIDENCE ALAMANE RUE
EMILIE BRUNET N° 6 -
HAKAM 3 - HAY MOHAM-
MADI- Tél : 0522.63.00.63

Al Fida :
Pharmacie HACHAD
142, RUE S-DERH KOREA-GRE-
GOUANE (STATION TAXI
SIDI MAAROUF) PLACE
SRAGHNA
- Tél : 0522.28.39.46

Sidi Bernoussi :
Pharmacie RACHAD
32, AV. SOUHAB ARROUMI -
AMAL 2 - SIDI BERTHOUSSE -
Tél : 0522.73.72.57

Hay Hassani
Pharmacie LAYA
N° 9 ECONOMAT DE L'AMG
/ FRA - RUE AL ABTAL -
BEAUSEJOUR B.P. 16277-
Tél : 0696818285 [-]

Pharmacie [NANE] GULFA
RYAD EL OULFA GH8 EN-
TREE N°8 N° 151(ACTUELLE-
MENT GH401)-
Tél : 0522.99.42.70

Pharmacie LE NORD
HADKAT OUM ERRAË 2
GH4 N° 21 EN FACE MAR-
JANE HAY HASSANI - Tél :
0522.89.77.44 [-]

Beauséjour
Pharmacie OUKOUANE
122, RUE OUKOUANE - HAY
ESRAHA - BEAUSEJOUR
(DERRIÈRE ACIMA BEAUSE-
JOUR)- Tél : 0522.36.22.20

Oasis
Pharmacie DALAL
24 BIS, RUE DES VANNEAUX -
LOAIS (MARCHÉ L'OAIS -
B.C.M.) - Tél : 0522.99.27.54

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° train	Marrakech	Casablanca	Fes												
1001	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00
1002	06:30	07:30	08:30	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30
1003	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00
1004	07:30	08:30	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30
1005	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00
1006	08:30	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30
1007	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00
1008	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30
1009	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00
1010	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30
1011	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00
1012	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30
1013	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00
1014	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30
1015	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00
1016	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30	27:30
1017	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00	28:00
1018	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30	27:30	28:30
1019	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00	28:00	29:00
1020	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30	27:30	28:30	29:30
1021	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00	28:00	29:00	30:00
1022	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30	27:30	28:30	29:30	30:30
1023	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00	28:00	29:00	30:00	31:00
1024	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30	27:30	28:30	29:30	30:30	31:30
1025	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00	28:00	29:00	30:00	31:00	32:00
1026	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30	27:30	28:30	29:30	30:30	31:30	32:30
1027	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00	28:00	29:00	30:00	31:00	32:00	33:00
1028	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30	27:30	28:30	29:30	30:30	31:30	32:30	33:30
1029	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00	28:00	29:00	30:00	31:00	32:00	33:00	34:00
1030	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30	27:30	28:30	29:30	30:30	31:30	32:30	33:30	34:30
1031	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00	28:00	29:00	30:00	31:00	32:00	33:00	34:00	35:00
1032	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30	27:30	28:30	29:30	30:30	31:30	32:30	33:30	34:30	35:30
1033	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00	28:00	29:00	30:00	31:00	32:00	33:00	34:00	35:00	36:00
1034	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30	27:30	28:30	29:30	30:30	31:30	32:30	33:30	34:30	35:30	36:30
1035	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00	28:00	29:00	30:00	31:00	32:00	33:00	34:00	35:00	36:00	37:00
1036	23:30	24:30	25:30	26:30	27:30	28:30	29:30	30:30	31:30	32:30	33:30	34:30	35:30	36:30	37:30
1037	24:00	25:00	26:00	27:00	28:00	29:00	30:00	31:00	32:00	33:00	34:00	35:00	36:00	37:00	38:00
1038	24:30	25:30	26:30	27:30	28:30	29:30	30:30	31:30	32:30	33:30	34:30	35:30	36:30	37:30	38:30
1039	25:00	26:00	27:00	28:00	29:00	30:00	31:00	32:00	33:00	34:00	35:00	36:00	37:00	38:00	39:00
1040	25:30	26:30	27:30	28:30	29:30	30:30	31:30	32:30	33:30	34:30	35:30	36:30	37:30	38:30	39:30
1041	26:00	27:00	28:00	29:00	30:00	31:00	32:00	33:00	34:00	35:00	36:00	37:00	38:00	39:00	40:00
1042	26:30	27:30	28:30	29:30	30:30	31:30	32:30	33:30	34:30	35:30	36:30	37:30	38:30	39:30	40:30
1043	27:00	28:00	29:00	30:00	31:00	32:00	33:00	34:00	35:00	36:00	37:00	38:00	39:00	40:00	41:00
1044	27:30	28:30	29:30	30:30	31:30	32:30	33:30	34:30	35:30	36:30	37:30	38:30	39:30	40:30	41:30
1045	28:00	29:00	30:00	31:00	32:00	33:00	34:00	35:00	36:00	37:00	38:00	39:00	40:00	41:00	42:00
1046	28:30	29:30	30:30	31:30	32:30	33:30	34:30	35:30	36:30	37:30	38:30	39:30	40:30	41:30	42:30
1047	29:00	30:00	31:00	32:00	33:00	34:00	35:00	36:00	37:00	38:00	39:00	40:00	41:00	42:00	43:00
1048	29:30	30:30	31:30	32:30	33:30	34:30	35:30	36:30	37:30	38:30	39:30	40:30	41:30	42:30	43:30
1049	30:00	31:00	32:00	33:00	34:00	35:00	36:00	37:00	38:00	39:00	40:00				



Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,
Notre avenir**



La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



Sport

L'Angleterre mise sur Tuchel pour faire rugir ses "Three Lions"



L'Angleterre a confié, mercredi, les clés de son équipe nationale à l'Allemand Thomas Tuchel, troisième sélectionneur étranger de l'histoire des "Three Lions", chargé de faire d'une génération talentueuse mais jamais titrée une machine à gagner bien huilée.

Tuchel se dit prêt à relever le défi de mettre fin à des décennies d'attente des Three Lions pour remporter un trophée majeur pour la première fois depuis le Mondial-1996 à domicile.

Il débutera son contrat de 18 mois le 1er janvier 2025, avec l'Anglais Anthony Barry comme adjoint et, dans le viseur, la qualification pour la Coupe du monde 2026 organisée au Canada, au Mexique et

aux Etats-Unis.

"Maintenant, je dois être à la hauteur. Je sais qu'il manque quelques trophées à la fédération et, bien sûr, je veux contribuer à ce que cela se réalise", a déclaré Tuchel lors de la conférence de presse de sa présentation à Wembley.

"Fondamentalement, nous voulions engager une équipe d'entraîneurs qui nous donnerait les meilleures chances possibles de remporter un tournoi majeur, et nous sommes convaincus qu'elle y parviendra", a commenté le directeur général de la Football Association (FA), Mark Bullingham.

Lors du processus de recrutement, "Thomas a été très impressionnant et s'est démarqué par sa vaste expertise et

son dynamisme", a ajouté le dirigeant, qui a reçu dix candidats en entretien.

Le technicien âgé de 51 ans succède à Gareth Southgate, parti en juillet après un règne de huit années (2016-2024) ponctué par deux finales successives perdues à l'Euro.

Dans cet intervalle, l'intérim a été confié à Lee Carsley, le sélectionneur des Espoirs, qui retrouvera son poste après les deux matches de Ligue des nations en novembre.

Avec Tuchel, le pays d'origine du football s'offre un entraîneur à succès, à la stature internationale, rompu à l'exercice médiatique et reconnu pour sa capacité à faire progresser ses joueurs, notamment les plus jeunes, dans des délais resserrés. Cela ressemble aussi à un pari: l'ancien entraîneur de Mayence et Dortmund, novice dans la fonction de sélectionneur, n'est jamais resté longtemps dans les clubs huppés qu'il a fréquentés, que ce soit le PSG, Chelsea ou le Bayern Munich.

Cela ne l'a pas empêché d'amasser des trophées, surtout en Angleterre, avec la prestigieuse Ligue des champions soufflée en 2021 au nez et à la barbe du Manchester City de Pep Guardiola.

Avec les "Blues" de Chelsea, qu'il a dirigés entre janvier 2021 et septembre 2022, Tuchel a écrit une success-story de courte durée mais qui a marqué les esprits outre-Manche.

Il s'était offert un rebond assez inattendu à Londres quelques semaines après avoir été licencié par le PSG, qu'il avait pourtant hissé pour la première fois de son histoire en finale de la C1.

Avec Southgate, l'équipe au maillot

blanc s'est stabilisée dans les hauteurs du foot européen, mais elle a buté à deux reprises sur la dernière marche, en finale contre l'Italie en 2021 à Wembley, puis trois ans plus tard à Berlin face à une Espagne supérieure collectivement.

Le flegmatique Anglais a été vivement critiqué au pays pour le jeu jugé trop conservateur de son équipe, peu flamboyante malgré une abondance de biens, sur le terrain et le banc: Jude Bellingham, Declan Rice, Kobbie Mainoo, Bukayo Saka, Phil Foden, Cole Palmer, le capitaine Harry Kane...

Un sélectionneur venu d'outre-Manche sera peut-être moins perméable à la pression, constante et parfois démesurée, même si ce choix a suscité des critiques.

Tuchel n'est que le troisième étranger à occuper ce poste après le Suédois Sven-Goran Eriksson (2001-2006) et l'Italien Fabio Capello (2007-2012).

L'entraîneur a plaisanté en disant qu'il était "désolé" d'avoir un passeport allemand, mais il espère "convaincre" les sceptiques à travers ses futurs résultats.

La recette a en tout cas marché avec la Néerlandaise Sarina Wiegman, sélectionneuse de l'équipe féminine championne d'Europe en 2022 et vice-championne du monde en 2023.

L'influent tabloïd The Sun, réputé proche idéologiquement des conservateurs, a lui choisi l'humour grinçant pour accueillir Tuchel: "Fussball kommt nach hause" s'est affiché en Une, mercredi, soit la traduction allemande du célèbre "Football's Coming Home" ("Le football rentre à la maison") chanté au stade par les supporters anglais.

Affaire Mbappé

Le Real Madrid soutient son joueur

Le calme en pleine tempête: le Real Madrid affiche sa sérénité depuis les révélations de la presse suédoise sur une enquête pour viol visant, selon elle, sa superstar Kylian Mbappé et apporte pour le moment son soutien au capitaine de l'équipe de France.

Le club champion d'Europe, qui ne souhaite pas communiquer officiellement sur cette affaire, ne s'inquiète pas outre mesure des conséquences potentielles de ces accusations, qualifiées de "plus gros fake de l'histoire du sport" par une source interne contactée par l'AFP.

Seule une courte séquence a momentanément jeté le trouble mardi, au milieu d'une journée vécue comme si de rien n'était du côté de la capitale espagnole, lorsque le club madrilène a effacé Mbappé d'une photo publiée dans une campagne promotionnelle avec l'équipementier Adidas.

Invité à se justifier, le Real a appelé les journalistes suiveurs du club à ne pas se préoccuper de cet épisode maladroit, expliquant que Mbappé ne pouvait finalement apparaître sur ces clichés en raison d'une clause dans le contrat qui le lie à son sponsor Nike, concurrent de la marque allemande.

Une explication évidemment plausible mais

mise en cause par de nombreux internautes, qui pointent le fait que plusieurs sportifs présents sur les photos publiées par le Real sont également sous contrat avec Nike, comme son coéquipier français Eduardo Camavinga ou le basketteur espagnol Sergio Llull.

Au milieu de cette tempête médiatique, le capitaine de l'équipe de France, non convoqué, à sa demande, avec les Bleus pour la récente fenêtre internationale afin de récupérer de sa gêne musculaire à la cuisse gauche, fait comme si de rien n'était et poursuit son programme d'entraînement individuel. Il a retrouvé certains de ses coéquipiers lors de la séance collective mardi après-midi.

Sur les réseaux sociaux, le club merengue n'a d'ailleurs pas manqué de partager nombre de photos et vidéos du buteur français, qui devrait être disponible samedi pour la réception du Celta Vigo lors de la dixième journée de Liga.

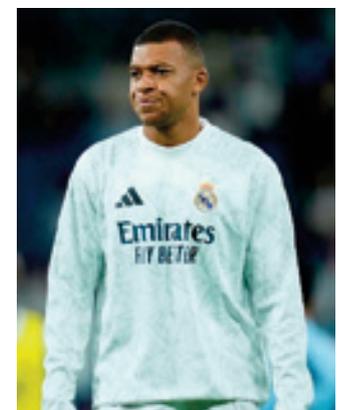
Dès lundi, après de premières informations sur l'ouverture d'une enquête pour viol relayées par la presse française, Mbappé avait dénoncé une "fake news" sur les réseaux sociaux, faisant un lien avec l'audience concernant son litige financier avec le PSG qui s'est tenue mardi à Paris: "Cela en devient tellement prévisible, veille d'audience comme par hasard".

C'est à ce moment-là que la presse espagnole, d'abord prudente alors que les premières révélations lancées par le quotidien suédois Aftonbladet commençaient à circuler sur les réseaux sociaux, s'est mis à relayer en temps réel les dernières évolutions de l'affaire.

Ce fut notamment le cas mardi soir, avec les propos de l'avocate de l'attaquant français qui ont été largement repris par les quotidiens sportifs Marca et AS.

Mbappé n'est pas au courant de l'ampleur du déferlement médiatique, mais est tout à fait serein et ne comprend pas ce qui pourrait lui être reproché, avait assuré à l'AFP Me Marie-Alix Canu-Bernard. Il est stupéfait d'entendre que ça pourrait le concerner. Il a préféré aller s'entraîner et à demandé à son cabinet de ne pas laisser les choses en l'état, parce que c'est impossible de se laisser calomnier et diffamer de cette façon-là. C'est la raison pour laquelle nous allons déposer une plainte en dénonciation calomnieuse".

Marca et AS, médias pro-madrilènes qui ont illustré leurs articles sur le sujet avec des photos anciennes de Mbappé sous le maillot parisien, mettent en avant l'accusation de l'attaquant français envers son ancien club depuis lundi. "Mbappé accuse le PSG après le scandale dans



un hôtel de Stockholm", titrait ainsi Marca, considérant qu'il "insinue que son ancien club est à l'origine de la fuite de fausses informations".

Des propos relayés par le Paris SG qui préfère "l'ignorer et garder sa classe et sa dignité", ainsi que l'a confié à l'AFP une source proche du club.

Botola Pro D1 : Le derby de la capitale à l'affiche

Après une courte trêve en raison de la fenêtre internationale, la Botola Pro D1 de football reprendra ses droits en cette fin de semaine pour le compte de la 6ème journée. L'ouverture du bal est pour ce soir à 18 heures avec la programmation de trois rencontres qui ne manqueront point d'attrait, à commencer par le derby de la capitale entre l'ASFAR et le FUS.

Les Militaires viennent de remercier le coach polonais Czeslaw Michniewicz remplacé par le Français Hubert Velude qui connaît le championnat marocain après avoir entraîné le Hasania d'Agadir et le Difaâ d'El Jadida.

L'autre match programmé à 18 heures opposera la RCAZ

à la RSB, alors qu'à partir de 20 heures du côté du stade municipal de Berrechid, la Jeunesse de Soualem sera à l'épreuve du Raja, désormais managé par le technicien portugais Ricardo Sa Pinto.

Cette sixième journée se poursuivra samedi avec quatre matches au menu, à savoir MAS-DHJ (16h00), UTS-CODM (16h00), MAT-HUSA (18h00) et WAC-SCCM (20h00). Dimanche, la rencontre programmée mettra aux prises, au stade El Massira à Safi à 18 heures, l'Olympic local avec l'Ittihad de Tanger, club qui malgré les difficultés, a réussi une parfaite entame de saison.



Championnat d'Afrique des clubs champions de handball

Mountada Derb Sultan accède aux demi-finales



Le club Mountada Derb Sultan a poinçonné, mercredi, son billet pour les demi-finales du 45^e Championnat d'Afrique des clubs champions de handball (hommes), organisé jusqu'au 19 courant à Laâyoune, après sa vic-

toire face au Widad Smara par 23 à 20.

Widad Smara s'est assuré la qualification aux quarts en terminant 1^{er} du groupe D avec 6 points, issus de trois victoires face à ASFA du Sénégal (26-20), au Mechal d'Ethiopie (40-18) et à Adjidja du Bénin (25-24).

Mountada Derb Sultan s'est, quant à lui, qualifié aux quarts à la faveur de sa 2^e place dans le groupe C, après ses deux victoires contre Friendship du Cameroun (36-23) et Krikos d'Ethiopie, et une défaite lors de la 3^e et dernière journée face au Zamalek d'Egypte (21-32).

Quant au Raja Agadir, il a été éliminé au stade des quarts de finale après sa défaite, mercredi, face à Al Ahly d'Egypte par 33 à 13. Le Raja Agadir a terminé la phase de poules en 2^eme position avec 3 points, issus d'un match nul face aux Ivoiriens de Don Bosco (21-21), une défaite face aux Flowers du Bénin (20-37) et une victoire au 3^e tour contre FAB Yaoundé du Cameroun (21-20).

Dans le tableau féminin, l'équipe de l'US Nouasser n'a pu franchir le tour des quarts de finale de ce 45^eme Championnat d'Afrique des clubs champions de handball, en s'inclinant face au club tunisien de l'Association sportive féminine du Sahel (26-28).

Au premier tour, l'équipe casablancaise s'était classée 3^eme du groupe B avec 2 points. Elle s'était qualifiée aux quarts en tant que meilleure troisième des groupes A et C.

Laâyoune abrite le 45^eme Championnat d'Afrique des clubs champions de handball jusqu'au 19 octobre.

Ammouta candidat au poste de sélectionneur de l'Arabie Saoudite

L'entraîneur marocain du club de football émirati d'Al Jazira, Houcine Ammouta, figure parmi les candidats au poste de sélectionneur de l'Arabie saoudite, en cas de limogeage de l'Italien Roberto Mancini, rapportent des médias.

L'ancien champion d'Europe avec l'Italie (2020) traverse une période délicate sur le banc de l'Arabie Saoudite, marquée par trois récentes sorties sans victoire. Les Verts occupent la 3^eme place de leur groupe dans les qualifications pour la Coupe du Monde 2026 avec 5 points.

Fort de ses récentes réussites avec Al-Nashama de Jordanie avec lesquels il a atteint la finale de la Coupe d'Asie 2023, Ammouta avait auparavant brillé en Botola du Maroc et en Ligue des Champions d'Afrique avec le WAC, en Coupe de la CAF avec le FUS Rabat et au Championnat d'Afrique des Nations des joueurs locaux (CHAN) qu'il a remporté avec le Maroc.

Reda Belahyane dans le viseur de l'Inter Milan

L'international marocain Reda Belahyane intéresse le club italien de l'Inter Milan, qui veut s'attacher les services du jeune milieu de terrain, rapporte mercredi la presse italienne.

Les Nerazzurri suivent de près les performances du sociétaire de Hellas Vérone, club de la Serie A, ont rapporté les médias locaux. Le talentueux joueur de 20 ans, qui a réussi ses débuts avec les Lions de l'Atlas mardi contre la sélection de la République centrafricaine, est également convoité par d'autres grands clubs européens comme l'AC Milan (Serie A/Italie), l'Olympique de Marseille (Ligue 1/France) ou encore Chelsea (Premier League/Angleterre). Formé au club français OGC Nice, Belahyane est sous contrat avec Vérone jusqu'au 30 juin 2028.

Le Maroc accueille la LDC féminine

Le Maroc accueillera l'édition 2024 de la Ligue des Champions d'Afrique féminine du 9 au 23 novembre 2024, a annoncé la Confédération africaine de football (CAF). Au total, huit clubs s'affronteront pour remporter le titre de cette édition, précise la CAF sur son site officiel, notant que six tournois zonaux ont été organisés afin de qualifier six équipes, en plus de l'hôte et du tenant du titre. Il s'agit de l'ASFAR (Hôte - vainqueur en 2022), le Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud - Tenant du titre), les Aigles de la Médina (Sénégal - UFOA A), Edo Queens (Nigeria - UFOA B), le TP Mazembe (RD Congo - UNIFFAC), Commercial Bank of Ethiopia (Ethiopie - CECAFA), University of Western Cape (Afrique du Sud - COSAFA) et Tutankhamun (Egypte - UNAF). L'accueil de cette compétition par le Maroc fait suite à l'organisation réussie de la Coupe d'Afrique des Nations féminine 2022, qui a également connu un succès retentissant, se félicite l'instance faïtère du ballon rond africain.

Le Maroc avait déjà eu l'honneur d'accueillir l'édition 2022 de la LDC féminine, la plus importante compétition de football féminin de clubs en Afrique, rappelle-t-on de même source. Depuis sa création, la Ligue des Champions de la CAF a joué un rôle crucial dans le développement du football féminin sur le continent africain.

Les Sciences du sport au centre d'un Congrès international à Rabat

Des scientifiques, chercheurs et experts marocains et étrangers se réunissent, à Rabat à l'occasion d'un Congrès international, pour disséquer les dernières avancées et innovations dans le domaine des Sciences du sport.

Ce "5^eme Congrès international 2A2S des sciences du sport", qui prend fin aujourd'hui à la Faculté des Sciences économiques juridiques et sociales Souissi relevant de l'Université Mohammed V de Rabat, a permis aux participants de partager leurs connaissances, de réseauter avec des pairs et de découvrir de nouvelles perspectives sur l'amélioration de la performance sportive et le bien-être des athlètes.

S'exprimant à cette occasion, le président du Congrès, Smail Hafidi Alaoui, a souligné que la particularité de cet événement reste sa pluridisciplinarité, en ce qu'il examine plusieurs domaines liés au sport, notamment la médecine, la biologie, la biomécanique, la physiologie, en passant même par les sciences humaines. Il a relevé, dans ce sens,

que le concept d'athlète reste, certes, lié au terrain, mais "il demeure également un produit de laboratoire". "Les chercheurs peuvent intervenir, dans ce sens, pour prendre en charge les sportifs scientifiquement et améliorer davantage leur niveau de compétitivité", a expliqué M. Smail Hafidi Alaoui.

Ce congrès permet de constater de près, analyses et recherches à l'appui, que la science reste un passage incontournable pour performer dans le sport, a indiqué, pour sa part, le Professeur Lahoucine Bahi, directeur de l'Institut royal de formation des cadres (IRFC).

Il a relevé que la formation reste associée à une recherche scientifique spécialisée, notant que ce Congrès regroupe un ensemble de spécialistes internationaux venant exposer les résultats de leurs travaux convergeant vers le développement de la performance sportive.

De son côté, Fatou Dame Loum Mbacké, professeure sénégalaise à l'Institut supérieur de l'éducation physique et du sport relevant de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, a soulevé

que ce Congrès assied les bases d'échanges fructueux touchant aux aspects scientifiques les plus liés au sport de haut niveau. Spécialiste en sociologie du sport, Mme Loum Mbacké s'est dite fière des exploits des sportifs marocains. "Ce que font les athlètes marocains est une fierté pour toute l'Afrique. Quand un athlète marocain gagne, c'est tout le Continent qui gagne", a-t-elle martelé.

Dans ce sens, elle a dit apprécier le rayonnement sans précédent du sport national, fruit de la vision éclairée de SM le Roi Mohammed VI. "Le Maroc n'a désormais rien à envier aux pays occidentaux aux niveaux de l'ensemble des infrastructures, sportives plus particulièrement", a-t-elle mis en exergue.

Le Congrès comprendra des conférences plénières, des ateliers interactifs et des sessions de présentation de recherches, couvrant une variété de sujets allant de la physiologie de l'exercice à la psychologie du sport, en passant par la nutrition et la technologie sportive.

Payer les gens avant une catastrophe climatique

L'idée fait son chemin

Loin de la bureaucratie de la finance internationale, une solution a priori toute simple fait son chemin pour protéger les populations vulnérables aux aléas climatiques: leur virer un peu d'argent via leur téléphone portable, très vite, voire avant que le désastre ne frappe.

Face à une crue, un ouragan ou un méga-feu, "plus vous recevez l'argent rapidement, mieux c'est," résume Ranil Dissanayake, chercheur au Centre for Global Development.

Mieux encore, il faudrait le verser avant la catastrophe: "Les bénéficiaires peuvent alors préparer leur logement, stocker de la nourriture, ou rejoindre des secteurs abrités", explique-t-il à l'AFP.

"Imaginez la différence que cela peut faire pour des travailleurs manuels en Inde du nord qui, s'ils reçoivent une aide en amont d'une canicule à 50°C, n'auront pas forcément à travailler" dans ces conditions.

Ce type d'intervention "préventive", déployée depuis quelques années par les organisations humanitaires dans d'autres contextes, est préconisée par des experts comme l'économiste française Esther Duflo, mais encore rare pour des événements climatiques, qui s'annoncent de

plus en plus intenses et fréquents.

Des versements directs par téléphone mobile, ou via une carte de retrait, ont toutefois déjà été testés.

L'ONU a mené une douzaine d'actions pilotes, en Éthiopie et en Somalie frappées par la sécheresse, ou au Bangladesh où en 2020 plus de 23.000 foyers ont pu recevoir 53 dollars une semaine avant le pic d'une gigantesque crue.

"Il y a un consensus pour dire que cela marche, et que fournir de l'argent liquide plus tôt a un bénéfice social accru, en apportant l'aide à un moment critique", souligne Ashley Pople, chercheuse au Centre d'étude des économies africaines de l'Université d'Oxford, qui a étudié le cas du Bangladesh.

Selon cette étude, les bénéficiaires ont pu faire des provisions mais aussi mettre à l'abri leurs animaux, et donc leur moyen de subsistance. Pour les foyers n'ayant pu en profiter, le risque de rester une journée sans manger était accru de 52%.

Quand un désastre survient, "beaucoup de banques multilatérales de développement songent à la manière d'aider rapidement les gouvernements. Mais il n'y a pas grand-chose sur la façon d'ame-



ner rapidement les fonds aux personnes les plus affectées", observe Mme Pople.

Depuis 2020, le programme américain GiveDirectly est intervenu au Bangladesh, en République démocratique du Congo ou encore au Malawi, en vivant, par moyens mobiles, de l'argent à des populations confrontées à des crises (conflit, déplacements...).

Alors que le Nigeria redoute cet automne encore des inondations, 20.000

foyers ont été pré-enregistrés, dont les plus exposés recevront 320 dollars au moins trois jours avant le pic de la crue.

Pour les identifier, l'ONG, en partenariat avec Google, s'appuie sur un mélange d'images satellitaires, cartographies des inondations par intelligence artificielle, données administratives, enquêtes de terrain. Au Mozambique, plus de 7.500 familles ont reçu par son intermédiaire 225 dollars trois jours avant une

crue en 2022. Au Bangladesh, 15.000 personnes ont reçu 100 dollars en 2024 avant une crue de la rivière Jamuna.

Pour autant, ce type d'actions n'est pas sans limites ni défis.

"Il faut des prévisions suffisamment précises, et fines, idéalement à l'échelle d'un village ou une communauté", explique Mme Pople, évoquant des travaux de Google en ce sens sur les crues.

Certaines intempéries, notamment les ouragans, sont aussi plus difficiles à prévoir, avec des directions changeantes.

"Nous sommes capables de prévoir certains désastres en certains endroits. Mais pour d'autres, il faut plus d'investissements, notamment dans des stations météorologiques", développe M. Dissanayake.

Il évoque aussi la nécessaire levée de "barrières politiques": "Nous devons reconnaître explicitement que cela fait partie des outils de réponse au changement climatique, et le financer de manière efficace", souligne le chercheur. Même si cela ne dispense pas de financer des "infrastructures, transports, digues... L'aide individuelle anticipée peut être une bonne part de la solution, (mais) elle peut rarement tout faire".

Recettes

Tajine aux coings

Ingrédients :

- Pour la viande :
- 300g de gigot de veau
- 1 oignon
- 1 filet d'huile d'olive
- 1/2 cc de poivre
- 1 cc de gingembre moulu
- 1/2 cc de curcuma
- 1/2 cc de cannelle
- 1 cc de sel
- 1 pincée de safran
- 5 coings
- Pour la sauce aux oignons :
- 3 petits oignons
- 1 grosse poignée de raisins secs
- 1 cs de miel
- 1 filet d'huile d'olive
- 1/2 cc de poivre
- 1 cc de gingembre moulu
- 1/2 cc de curcuma
- 1/2 cc de cannelle
- 1 cc de sel
- 1 cs de miel
- 1 poignée d'amandes émondées

Préparation :

Commencez par préparer la sauce. Épluchez l'oignon et coupez-le en morceaux. Dans un tajine, versez l'huile, la viande, le poivre, le gingembre, le curcuma, la cannelle, le safran et le sel et mélangez. Faites dorer la viande de tous les côtés. Lorsque la viande est dorée, retirez-la et ajoutez l'oignon haché. Ajoutez 1/4 de verre d'eau et mélangez pour décrocher les sucs de cuisson.



Ajoutez ensuite la viande par dessus, couvrez et laissez cuire pendant 45 minutes.

Pendant ce temps-là, épluchez les coings, coupez-les en quatre et retirez les pépins.

Sachez qu'il y a deux écoles, ceux qui laissent les coings avec la peau et ceux qui l'enlèvent... Moi, je préfère sans.

Une fois que vous obtenez un rendu comme ci-dessus, vous pouvez les faire cuire 10-15 minutes dans de l'eau bouillante jusqu'à ce qu'ils deviennent tendres.

Vous disposez les coings sur la viande, dans le tajine. Et avec une cuillère, récupérez l'excédent de sauce sur les côtés et arrosez avec les coings.

Vous pouvez servir votre tajine aux coings comme ça mais aujourd'hui, j'aimerais y ajouter

encore plus de gourmandise. Coupez les oignons en lamelles puis faites-les revenir dans une casserole avec un filet d'huile d'olive.

Ajoutez-y le curcuma, le gingembre, la cannelle, le poivre, le sel et mélangez.

Ajoutez ensuite 1/2 verre d'eau et laissez mijoter 10 minutes à feux doux.

Ajoutez ensuite 1 grosse poignée de raisins secs et laissez confire 10 minutes supplémentaires. Dressez le confit d'oignons sur votre tajines aux coings puis ajoutez le miel en filet par dessus.

Faites dorer les amandes soit au four, soit dans un airfryer puis décorez avec !

Votre tajine aux coings est prêt. Servez aussitôt avec du pain. Bon appétit !

Au Royaume-Uni, la grande pauvreté s'aggrave et touche un enfant sur cinq

Plus de 9 millions de personnes, dont un enfant sur cinq, sont en situation de grande pauvreté au Royaume-Uni, peinant à se nourrir et à satisfaire leurs besoins essentiels, selon le dernier rapport d'une ONG publié mercredi.

Au total 14% de la population vivant au Royaume-Uni était confrontée à la faim et aux privations à la fin mars 2023, soit un million de personnes de plus que cinq ans auparavant, selon cette étude du Trussell Trust, organisation caritative qui gère un vaste réseau de banques alimentaires à travers le pays.

Le phénomène touche particulièrement les enfants, qui sont 20,9% à se retrouver dans cette situation, tout comme un tiers des familles monoparentales et 28% des personnes issues des minorités noires, africaines et caribéennes.

Plus de la moitié des 9,3 millions de personnes concernées vivent également dans une famille dont un membre souffre de handicap, souligne Trussell Trust, qui considère comme étant en grande pauvreté les foyers dont les ressources disponibles sont par exemple de 152 livres (181 euros) par semaine pour une personne seule, et de 204 livres (243 euros) par semaine pour un adulte avec un enfant.

Selon le Trussell Trust, la pandémie de Covid-19 et la crise du coût de la vie qui a frappé le pays à partir de 2022 du fait des répercussions de la guerre en Ukraine, expliquent en partie l'aggravation de la situation.

L'organisation indique ainsi avoir distribué un nombre record de 3,1 millions de colis alimentaires entre avril 2023 et mars 2024, soit deux fois plus que cinq ans plus tôt.

Mais elle pointe aussi les "faiblesses" du système de sécurité sociale, notamment concernant le fonctionnement de l'"Universal Credit", l'allocation de base versée aux foyers à bas revenus ou sans revenu, créée en 2013 par le gouvernement conservateur.

Face à ces chiffres, l'ONG appelle le gouvernement travailliste à prendre des mesures pour améliorer le système d'aides sociales, notamment en définissant un niveau minimum "protégé" de prestation. "Si rien ne change, le nombre de personnes peinant à se nourrir et vivant dans la misère ne fera qu'augmenter", affirme Helen Barnard, directrice des politiques, de la recherche et de l'impact au sein du Trussell Trust, cité dans un communiqué.

Le gouvernement - qui présentera son prochain budget à la fin du mois - doit faire de la réforme du système "une priorité urgente", insiste-t-elle.

